SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

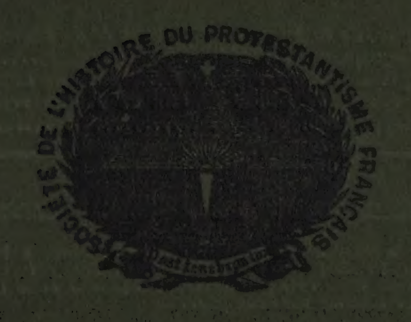
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LIII[e] ANNÉE

DEUXIÈME DE LA 5[e] SÉRIE

Septembre-Octobre 1904



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)
33, rue de Seine, 33

1904

SOMMAIRE DU BULLETIN DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1904

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette page.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, par cahiers in-8e de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 2 fr., et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON, CLAUDE LE COZ

ET LES PROTESTANTS DE LA FRANCHE-COMTÉ

SOUS LE PREMIER EMPIRE[1]

Le P. Roussel, de l'Oratoire, vient de publier pour la *Société d'histoire contemporaine* la correspondance de Claude Le Coz, d'abord directeur du collège des Jésuites à Quimper, puis député à l'Assemblée législative et évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, puis encore archevêque concordataire de Besançon et comte de l'Empire, après la réorganisation

1. Il est bien entendu que nous n'avons voulu donner ici, en aucune manière, un récit historique plus détaillé de ces tentatives sur lesquelles il existe toute une littérature, protestante et catholique; on trouvera les principales lettres et brochures, échangées alors, dans le volume *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets de réunion de toutes les communions chrétiennes... jusqu'à ce jour, mis en ordre par M. Rabaut le jeune.* Paris, 1806, 8°. A côté de Le Coz et de Lucet, nommé dans notre correspondance, il y eut surtout un M. Tabaraud, « prêtre de la ci-devant Congrégation de l'Oratoire », qui mit au jour un gros volume de 542 pages (Paris, Le Clerc, 1808), *De la réunion des communions chrétiennes ou histoire des négociations, conférences, correspondances qui ont eu lieu depuis la naissance du protestantisme, etc.* Il existe d'ailleurs un travail auquel pourront recourir ceux qui seraient désireux de s'instruire plus complètement sur ce sujet et qu'on peut leur recommander en toute conscience, c'est la thèse soutenue par M. Jules-Auguste Kromyaer devant la faculté de théologie de Strasbourg, intitulée *Histoire des projets de réunion des communautés chrétiennes tentés sous Napoléon en France.* Strasbourg, Berger-Levrault, 1847, 8°.

des cultes par le premier consul[1]. Un premier volume embrassait l'activité sacerdotale de Le Coz à Rennes, avant et après la Terreur; le second nous donne les lettres écrites par lui, soit à ses supérieurs, soit à ses subordonnés, soit à des amis, durant le séjour de près de treize ans qu'il fit dans la vieille métropole bisontine, de 1802 à 1815. Parmi les anciens évêques schismatiques de 1791, Le Coz est à coup sûr un des plus intéressants à étudier, par son savoir d'abord et puis par l'énergie qu'il déploya contre « les passions tracassières, haineuses et vindicatives, fécondes en ruses criminelles et en manœuvres dégoûtantes »[2], de ses antagonistes irréconciliables, les non-jureurs rentrés dans les cadres officiels. Malgré qu'il fût bien en cours, grâce aux flatteries qu'il prodiguait à Bonaparte consul, comme à Napoléon empereur, à Portalis, comme à Fouché, et qu'il n'épargnait à aucun des puissants du jour[3], ses convictions sincèrement gallicanes en faisaient la bête noire de tous ces prêtres émigrés qui rentrèrent en foule de Suisse, d'Allemagne ou de Russie, au moment du Concordat, après avoir trop souvent été les agents du royalisme autant que de l'intransigeance pontificale au dehors, et qui croyaient maintenant l'heure de la revanche venue[4]. Leur attitude hostile et sournoisement provocante arrachait un jour à Le Coz l'aveu suivant, dans une lettre à son ami, l'ancien évêque de Blois, Grégoire : « La Révolution nous avait fourni mille traits de férocité; je doute

1. Paris, Alphonse Picard et fils, 1900-1903, 2 vol. 8°.

2. Lettre de Le Coz à Portalis, II, p. 126.

3. L'historien, spectateur philosophique des métempsycoses politiques de ce temps, comparant la lettre à l'impératrice Marie-Louise, du 19 octobre 1813, avec la lettre au comte d'Artois, du 28 avril 1814, se demandera comment la même main a pu signer ceci et cela, à six mois de distance.

4. Nous ne citerons à l'appui de ce jugement sévère que deux passages d'une lettre au sénateur Vernier, où Le Coz raconte : « Il y a peu de jours, un de ces prêtres disait : Ne perdons point courage; une lettre d'Angleterre m'apprend que nous devons beaucoup compter sur nos bons amis de ce pays-là » (p. 139)... Dernièrement, dans la Haute-Savoie, un jeune réquisitionnaire était dangereusement malade, un prêtre est appelé; celui-ci met pour préalable que le malade doit commencer de demander publiquement pardon d'avoir porté les armes pour la République. *Ab uno disce omnes!* (p. 140).

qu'elle ait produit des exemples d'une perversité plus subtile, plus étudiée, plus destructive de toute société[1] ». C'est donc une étude fort instructive, sinon fort attrayante, de suivre les sourdes menées dont Le Coz fut constamment la victime, à Rome comme à Paris, dans la capitale comme en province, et l'on apprend beaucoup sur l'esprit ultramontain du clergé d'alors en parcourant cette correspondance officielle et intime.

Mais ce n'est pas des lettres de Le Coz en général que je voudrais parler ici, c'est d'une matière spéciale, qui y paraît de temps à autre et qui rentre tout à fait dans le cadre de ce *Bulletin*. Il s'agit des velléités de conversion qu'éprouve l'archevêque de Besançon à l'égard des ouailles hérétiques de son diocèse, des velléités surtout qu'il leur attribue à ce sujet. Déjà, dans son ancien département d'Ille-et-Vilaine, il avait ressenti le besoin de travailler à la conversion des protestants bretons et, dans une lettre au savant Anquetil-Duperron, il raconte avec satisfaction que, dans une même journée, sept militaires anglais (des prisonniers de guerre, sans doute) ont abjuré leurs erreurs entre ses mains[2]. Il n'y avait guère alors d'hérétiques en Bretagne; il en trouva un nombre infiniment plus considérable, épars dans les régions soumises à sa nouvelle autorité métropolitaine, et, dès le premier jour, il promettait au pape Pie VII de travailler à « l'extirpation des erreurs et des schismatiques[3] ». Et depuis ce moment, l'idée d'une *réunion* des deux confessions, dont tous les frais spirituels auraient d'ailleurs été faits par les seuls protestants, ne semble plus l'avoir quitté pendant de longues années.

C'est ainsi qu'en consultant le cardinal Caprara sur la doctrine officielle de l'Église relative aux mariages mixtes, et en se prononçant lui-même catégoriquement contre toute bénédiction qui ne serait pas précédée ou immédiatement suivie d'une conversion au catholicisme, il lui écrit le 16 avril 1803 : « Il me semble voir du côté des protestants une certaine ten-

1. Lettre du 17 sept. 1803, II, p. 146.
2. *Correspondance*, II, p. 66.
3. *Ibid.*, II, p. 48.

dance vers l'Église catholique. Plusieurs de ceux de ce pays-ci ont déjà renoncé à leurs erreurs. Quelques entretiens avec des *ministres* m'ont fait découvrir en eux, je dirais volontiers, le désir de se réunir. Ces bonnes dispositions ne pourraient-elles point être ralenties par une indulgence qui semblerait marquer de notre part peu de respect pour nos sacrements? Et les protestants ne seraient-ils pas portés à croire que c'est à nous de nous approcher d'eux? »[1]. Parmi les ministres ainsi signalés, il faut compter sans doute le pasteur de Besançon, M. Ebray, dont il est question[2] dans une des lettres suivantes, en ces termes : « J'ai ici environ quinze cents protestants ; leur ministre, jeune homme de mérite, vient me voir quelquefois. Je l'accueille avec honnêteté: je lui ai même donné à dîner : il ne m'a point paru extrêmement éloigné d'une réunion, mais il voudrait que ce fût un acte général. Un jour, je lui fis l'argument tiré des paroles de Jésus-Christ : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus*, etc., et il en fut frappé. Il voulait soutenir que les mots *omnibus diebus* n'étaient point dans le texte; je courus à mes bibles grecque et latine; il ne sut plus que dire... C'est dans Paris, monsieur, que cette grande et sainte œuvre pourrait être entreprise. En 1797 plusieurs ministres mêmes m'y témoignèrent un certain désir de se rapprocher. La malheureuse division du clergé catholique à cette époque ne nous permit pas de faire toutes les démarches que les circonstances semblaient nous commander; on n'eût pas manqué de nous accuser de protestantisme. J'en écrivis cependant à Pie VI une lettre qui resta sans réponse, mais qui pourra paraître quelque jour. Ah! monsieur, si la cour de Rome le voulait!...[3] »

En attendant, l'archevêque réclame au préfet du Doubs, l'ex-conventionnel Jean Debry, échappé à l'attentat de Rastadt, la liberté des processions à Besançon, les protestants n'y étant pas en nombre suffisant pour avoir une église consistoriale et par suite ne pouvant s'opposer à la publicité des cérémonies religieuses au dehors. « Les protestants d'ailleurs n'y ont aucun

1. *Correspondance*, II, p. 109.
2. *Ibid.*, II, p. 120.
3. Lettre à M. Lucet, 27 mai 1803.

intérêt; leur culte ne peut souffrir de la publicité du nôtre... Je vois même que la belle harmonie qui a jusqu'ici existé dans cette ville entre les catholiques et les protestants est à la veille d'être altérée. Déjà des propos ont été tenus, déjà par un esprit de mécontentement l'on a refusé des logements à des protestants...[1] » L'archevêque obtint facilement ce que personne ne songeait à lui faire refuser; aussi le voyons-nous, quelques semaines plus tard, écrire, de sa plume la plus aimable, au pasteur Charles-François Moulinié, de Genève, qui lui avait fait hommage, par l'entremise de son collègue bisontin, de quelques volumes de ses sermons. Le Coz ne peut assez le remercier de ce « précieux cadeau », et exprimer les obligations qu'il doit à M. Ebray de le lui avoir procuré; quoique malade, il s'est mis à lire ces volumes; « ils m'ont plus soulagé que les remèdes de mes médecins... et mon cœur, d'accord avec le vôtre, s'est plus d'une fois, durant ces agréables lectures, élancé jusqu'au trône de l'Éternel... Votre sermon sur les *liaisons chrétiennes* renferme la meilleure morale... je voudrais qu'on le prêchât dans nos chaires catholiques; mais c'est surtout votre *discours sur la musique sacrée* qui m'a enchanté. Vous le dirai-je, monsieur, en finissant de le lire, je me suis senti mouillé de pleurs : « Seigneur, me « suis-je écrié, fais que cet homme de bien et moi, nous nous « trouvions ensemble au pied de ton trône, fais que nous « puissions ensemble, dans une heureuse éternité, bénir ton « nom adorable et chanter les hymnes de ta gloire !... » O vous, dont je vois le cœur si pur, et dont je désire si fort de me faire un ami, me sera-t-il jamais donné de causer avec vous une heure amicalement, fraternellement, évangéliquement... ? »

Assurément cette lettre, quoiqu'elle renferme des réserves dogmatiques[2], fort naturelles du reste, fait honneur à la largeur d'esprit de Le Coz; on se figure difficilement de nos jours un prince de l'Église écrivant avec une effusion si sincère à un ministre hérétique, et lui donnant rendez-vous aux pieds de l'Éternel, c'est-à-dire en paradis

1. *Correspondance*, II, p. 129.
2. *Ibid.*, II, p. 135-138.

Un spectacle non moins piquant, et qui nous paraîtrait d'une invraisemblance inouïe de nos jours, c'est celui de ce successeur des princes-archevêques de Besançon faisant la critique amicale des opinions théologiques du pasteur huguenot de sa métropole et échangeant avec lui les aménités les mieux senties. Dans son discours d'installation, lors de la prestation du serment constitutionnel, « le citoyen Ebray (Jean-Marie), pasteur de l'oratoire protestant de Besançon », avait fait, paraît-il, un éloge éloquent « des vertus de M. l'archevêque, de sa douceur, de sa bonté, de ses travaux pour le bien de son diocèse ». Le Coz lui écrivait en réponse à l'envoi de sa brochure : « Dans ce que vous dites de moi, monsieur, je n'y vois qu'une chose de vrai, c'est que j'ai pour vous une sincère et affectueuse estime et que votre bonheur et celui des citoyens que vous dirigez est l'un des principaux objets de mes vœux continuels ; tout le reste est un éloge que je voudrais mériter, mais dont je me sens indigne... » Puis il ajoute : « Comme nous, monsieur, vous distinguez sans doute *deux tolérances, l'une civile, l'autre religieuse;* donnez à celle-là toute sa latitude, j'y applaudirai. Quant à l'autre, elle a des limites rigoureuses; on ne peut les franchir sans tomber dans l'indifférentisme, et je vous l'avoue, mon cher Ebray, vos expressions me semblent vous en approcher trop. Prenez garde, le socinianisme d'un côté, le déisme de l'autre, vous présentent des écueils contre lesquels la révélation et tout le christianisme feraient naufrage. Je pense donc que cet endroit de votre discours mérite d'être retouché et d'avoir au moins un correctif. Les gens du monde se prévalent de tout pour ne pas suivre l'Évangile, et par votre apostrophe (p. 5), je vois que vos protestants ont aussi cette maladie... [1] ».

Ces relations personnelles et courtoises avec des représentants des doctrines protestantes semblent avoir persuadé de plus en plus l'archevêque qu'il y aurait quelque chance de ramener les brebis égarées au bercail; dans une lettre du 26 novembre 1803, il en entretient le cardinal Caprara lui-même. « *Adventare mihi videtur optatissimum illud tempus*

1. *Correspondance*, II, p. 163-164.

quo, singulari movente Dei omnipotentis gratiâ, errores suos dignoscere et catholicam ad unitatem tendere protestantibus datum sit. Ex his saltem qui meâ in diœcesi versantur, nonnulli ita sentire et optare mihi videntur[1] ». Il pousse son correspondant de Vanves, l'avocat Lucet, à rechercher dans la bibliothèque de Hanovre les pièces originales de la correspondance de Bossuet avec Leibnitz[2], il se met lui-même à l'œuvre pour rédiger des mémoires sur la matière, et pour convaincre les adversaires de son projet[3].

Mais ce qui nous intéresse davantage que sa manière de voir personnelle, désormais connue, ce sont les faits mêmes qu'il raconte et les dispositions à l'entente qu'il invoque, pour prouver l'approche d'une ère de ralliement à l'Église parmi les protestants de son diocèse. Voici ce qu'il écrivait, par exemple, en juillet 1804, à son ami intime, M. Codet, conseiller à la Cour d'appel de Rennes : « J'ai visité Héricourt, grande commune de mon diocèse où les protestants sont en plus grand nombre. Trente-six de ceux-ci avec cinq ou six catholiques vinrent à cheval à ma rencontre à une lieue et demie, à l'entrée du village. Le pauvre curé, avec son pauvre petit clergé, me présenta une petite table sur laquelle était un petit crucifix; vite je descends de voiture; après avoir pris mon rochet et mon camail, et m'être un moment agenouillé devant le crucifix, je me retourne vers la multitude qui suivait : « Chrétiens, criai-je de toutes mes forces, je viens d'adorer, non pas ce bois qui n'est qu'une faible image, mais le Dieu dont il me rappelle le crucifiement, le Dieu que son amour infini pour vous comme pour moi a porté à s'immoler sur une croix... O vous qui venez de me donner un témoignage public de votre estime, vous que mon cœur veut compter au nombre de mes diocésains, non,

1. *Correspondance*, II, p. 152.
2. *Ibid.*, II, p. 183.
3. Nous ne nous arrêtons pas à ces écrits ni à sa polémique contre le pasteur Marron, qui lui répliqua sous le couvert d'un ex-prêtre, devenu jurisconsulte, M. de Beaufort. La *Lettre à M. de Beaufort sur son projet de réunion de toutes les communions chrétiennes* parut en mars 1807; la *Lettre aux citoyens catholiques de son diocèse*, en 1808. Ces deux travaux de Le Coz étaient de véritables volumes de controverse.

vous ne pouvez improuver cet acte de religion. Il fut un temps où vos pères et les nôtres furent réunis dans les mêmes cérémonies religieuses. Il reviendra, ce temps, où nos neveux et les vôtres célébreront le retour de cette touchante réunion. Quel sera ce jour si désiré? Dieu le sait; nous, nous l'ignorons mais nous y croyons; mais en l'attendant, ne cessons de pratiquer de part et d'autre cette vertu fondamentale de l'Évangile qui nous est commun, cette divine charité, sans laquelle il n'y a point de chrétiens! »... Tous s'écrièrent : « Vive notre archevêque et sa céleste morale! » La petite église d'Héricourt servant pour les deux cultes, le lendemain les protestants, au lieu de faire le leur à neuf heures, selon l'usage, le firent à dix heures et demie. A sept heures et demie les catholiques remplissaient déjà l'église; une foule de protestants s'y trouvaient mêlés; après avoir chanté la messe, je montai dans la chaire pour annoncer la confirmation. J'en eus occasion de rappeler ces temps heureux où un seul culte, le culte descendu des apôtres, le culte fondé sur la délicieuse union des cœurs et des esprits, avait lieu dans cette église; mon auditoire parut attendri et je crus apercevoir des larmes qui coulaient des yeux de quelques protestants.

« Nous avions plus de deux mille personnes à confirmer. Cette cérémonie ne pouvait se faire à l'église; on forma des rangs le long de la rue voisine; plusieurs protestants en armes aidèrent à y maintenir le bon ordre et tout s'y passa de la manière la plus édifiante. Alors on me conduisit dans la maison commune où nous attendait un très beau dîner préparé par le maire protestant, l'adjoint et le juge de paix catholiques. Dans ce dîner régna une gaieté décente... je bus à la paix et à l'union des bons habitants d'Héricourt... Après les vêpres... j'allai, suivi de catholiques et de protestants, visiter le curé. Ensuite je me fis conduire chez le ministre. Je ne puis vous dire avec quel attendrissement j'y fus reçu; tous bénirent cette démarche[1]... »

Quelques mois plus tard, entretenant le même ami d'une

1. *Correspondance*, II, p. 185-187.

nouvelle tournée épiscopale, Le Coz lui déclare que « les protestants même l'ont comblé de témoignages d'estime, d'affection et de vénération ». Son itinéraire devait le faire passer par Montbéliard. « Cette ville qui renferme peu de catholiques, n'est pas de mon diocèse; je ne voulais point m'y faire connaître. Mais à un quart de lieue des portes, je vis au-devant de moi, avec le petit troupeau catholique, une multitude de protestants; bientôt le canon ronfle, la municipalité presque toute protestante vient me complimenter à la portière de ma petite voiture; on m'offre des rafraîchissements, on me fait voir ce qu'il y a de beau dans la ville et, après une heure et demie de grandes politesses, on me reconduit à mon char-à-bancs[1]...

« Blamont est de mon diocèse, mais les luthériens y dominent; on a été agréablement surpris d'y voir plusieurs de ces derniers s'y mettre à genoux pour recevoir ma bénédiction, chose inouïe dans ce pays, m'a-t-on dit. Le maire et toute sa famille sont protestants; j'allai le voir; son épouse, qui annonce beaucoup d'aisance et d'éducation, m'ayant demandé ma bénédiction pour elle et pour sa famille : « Oui, madame, lui répondis-je avec une vive sensibilité, de toute mon âme je vous la donne; je vous souhaite à tous le même bonheur qu'à mes chers catholiques, le même bonheur qu'à moi-même. » Mes larmes coulèrent et il s'en fallut bien qu'elles coulassent seules. Je leur dis et je l'ai souvent répété : « Mes amis, vivons en paix, faisons-nous réciproquement du bien; si nos cœurs se touchent, nos esprits ne tarderont pas d'être également en harmonie!... » Cette pensée pathétiquement développée a paru faire grand plaisir aux uns et aux autres et j'en conçois des espérances qu'un jour je pourrai vous communiquer[2] ». Dans une lettre écrite quelques jours plus tard au sénateur Defermon, Le Coz racontait encore une fois tout au long l'accueil respectueux des protestants de Montbéliard et de Blamont, et il ajoutait : « A mon départ on vit ce que dans le pays on n'avait encore jamais vu, une foule de protestants

1. *Correspondance*, II, p. 215.
2. *Ibid.*, II, p. 216 (lettre du 7 juin 1805). Il devrait être facile de retrouver à Blamont le nom de ce maire et de sa dévote épouse.

s'agenouillant avec des catholiques pour recevoir ma bénédiction[1] ».

L'année suivante, le diocèse de l'archevêque s'élargissait encore d'une façon assez imprévue. Un décret impérial y joignait les territoires donnés au maréchal Berthier, devenu prince de Neuchâtel et Valengin, et avec ses ouailles catholiques, il lui advenait de la sorte une quantité notable d'hérétiques. Aussi l'un des premiers soins de Le Coz fut-il d'écrire à l'ancien évêque de Lausanne, le R. P. capucin Maxime Guisolan, qui devait lui céder ces territoires, afin d'avoir des renseignements sur leur compte : « Je désire connaître aussi, lui disait-il, quel caractère annoncent les protestants et surtout leurs ministres; à quel degré vous paraît encore leur antipathie pour l'Église catholique. Ceux d'ici semblent beaucoup s'apprivoiser. Dieu veuille que cette étonnante Révolution dans les formes civiles et politiques de l'Europe fasse aussi tomber les barrières élevées par des hommes coupables entre l'Église et une multitude de ces pauvres enfants égarés ![2] »

A l'en croire sur parole, c'est même à la demande des protestants de Neuchâtel que l'archevêque aurait composé la *Lettre à M. de Beaufort sur l'importance et les vrais moyens d'opérer la réunion de toutes les communions chrétiennes.* Le Coz parle avec une entière naïveté de son opuscule et de ses projets dans la lettre qu'il adressait à l'empereur Napoléon le 12 octobre 1807, en lui offrant un exemplaire de l'ouvrage. Cette missive mérite d'être reproduite ici tout entière, car elle est à la fois un témoignage curieux de certaines mentalités religieuses d'alors et un modèle d'obséquiosité servile vis-à-vis du maître du monde, retour de Tilsitt (?).

« Sire, mon amour pour la vérité et la paix religieuse, mon amour, mon dévouement respectueux pour la personne auguste de Votre Majesté Impériale m'ont fait entreprendre ce petit ouvrage. Le ciel semble l'avoir béni; il a fait une vive sensation sur les chrétiens des deux communions. Les principaux des protestants de Neuchâtel me l'ont demandé; quelques

1. *Correspondance*, II, p. 219.
2. Lettre du 17 novembre 1806, II, p. 257.

ministres de leur communion, placés, Sire, dans de grandes villes de votre empire, m'ont mandé que ma lettre leur avait complètement ouvert les yeux et quelques-uns d'entre eux témoignent le désir de devenir prêtres catholiques.

« Ces motifs, Sire, m'ont enhardi à présenter mon ouvrage à Votre Majesté Impériale et Royale. Elle y verra un nouvel hommage rendu à son génie prodigieux, à ses exploits uniques dans les annales des nations. Votre Majesté y verra aussi un hommage rendu aux héros qui, sous ses ordres, ont étonné l'univers.

« Mais, Sire, ce que je désire surtout que Votre Majesté voie dans ce petit écrit, c'est le moyen de cueillir une gloire nouvelle, la gloire de concilier dans son vaste empire ces hommes qui ne furent divisés que par des malheurs, amenés par des abus et des passions. Que de protestants m'ont dit, les larmes aux yeux : « *Nous voudrions être catholiques !* Que le branle en soit donné, et nous le suivons ! »

« Vous avez déjà, Sire, opéré tant de miracles ! Oh ! le ciel vous refuserait-il celui de tous qui semblerait le plus glorieux pour lui et pour Votre Majesté[1] ? »

Le Coz semble avoir même travaillé très directement à la conversion de certains ministres, si nous en jugeons par une lettre pressante, adressée par lui à un M. Arnaud, pasteur à Orléans, et qui semble faire suite à plusieurs autres. « Cicéron, lui écrit-il, dit quelque part qu'il ne conçoit pas que deux augures puissent se rencontrer ensemble sans être tentés de rire; pardonnez ma franchise, je pense de même qu'il est difficile que deux ministres protestants instruits puissent s'envisager mutuellement sans éprouver quelque rougeur, même quelque remords. Oh ! que votre tourment doit être grand d'enseigner comme des dogmes sacrés, comme des vérités émanées de Jésus-Christ, des choses dont la fausseté apparaît à votre esprit et à votre cœur... Je crois vous l'avoir dit, monsieur, au temps du couronnement, quatre des ministres protestants de Paris m'avouèrent qu'à la manière dont allait leur église, ils ne lui donnaient pas

1. *Correspondance*, II, p. 268-270,

trente ans d'existence ultérieure... Lorsque, ce matin, votre lettre m'est parvenue, je finissais de lire la réponse de M. Marron, sous le nom de Beaufort. Cet écrit m'est tombé plusieurs fois des mains, d'étonnement et de douleur. Comment un homme d'esprit peut-il placer sous les yeux du public un amas d'erreurs et d'indécences aussi révoltantes? Oh! cette fois, je suis forcé de croire au propos que me tinrent les propres confrères de cet homme; certes, il ne croit pas en Jésus-Christ... »

Il clôt cette curieuse épître en invitant le pasteur d'Orléans à venir chercher chez lui un refuge mystérieux : « Vous pouvez encore venir occuper la chambre qui vous est préparée dans ma maison, sans que personne s'en doute », et il lui répète en terminant ce qu'il disait à l'Empereur : « Les protestants d'ici me l'ont dit : ils voudraient de tout leur cœur que Napoléon leur dît : « Soyez catholiques ! » Que ne font-ils d'eux-mêmes ce qu'ils feraient alors ! Oh ! amour-propre, cruelle et puissante idole !...[1] »

Encore plus tard, dans une lettre adressée à Mgr Testaferrata, archevêque de Beyrouth et nonce du pape à Lucerne, nous voyons Le Coz exprimer cet espoir d'une conversion des hérétiques de son diocèse; à l'occasion de la construction d'une église catholique à Neuchâtel, il lui écrit : « J'ai tout lieu d'espérer, Monseigneur, que ce premier germe produira dans cette contrée un arbre et des fruits précieux. Tout en leur montrant la fausseté de leur religion, je crois avoir gagné l'estime et la confiance des magistrats... et il m'a paru que leur aversion pour notre sainte religion est singulièrement diminuée[2]... ». Et dans une lettre à l'abbé Simon, datée de la même époque à peu près, il est même plus affirmatif : « Nous n'avons à Neuchâtel contre nous que les ministres. Ceux-ci ne peuvent sans trembler envisager à côté d'eux une église catholique. Le peuple, au contraire, du moins ceux qui ont de la bonne foi, désirent ardemment de retourner à l'antique religion de leurs pères; ce vœu paraît même uni-

1. Lettre du 29 novembre 1807, II, p. 271-278.
2. *Correspondance*, II, p. 308

versel dans toute la France. Quelques évêques du Midi m'ont mandé que mes *Lettres à Beaufort* y avaient fait une forte impression, même dans les Cévennes[1]... »

Mais ces fallacieux espoirs ne devaient jamais se réaliser; quand une fois la querelle éclate entre Pie VII et Napoléon Ier, quand des mesures de plus en plus violentes contre le chef de l'Eglise indisposent les fidèles, l'archevêque de Besançon semble revenir de ses persistantes illusions. Nous en trouvons la preuve dans une longue épître adressée au pape lui-même le 15 novembre 1812. Il le supplie d'accorder enfin l'investiture canonique aux évêques nommés par l'Empereur depuis la rupture et il ajoute : « Hélas ! permettez-nous de vous le dire, les ennemis du christianisme, les ennemis surtout de l'Église catholique sont triomphants de nos funestes contretemps. Des protestants, à qui nous avions fait connaître la fausseté de leur religion, à qui, par des procédés de charité, nous avions fait aimer la nôtre, étaient à la veille de passer dans le sein de l'Église catholique; ils sont arrêtés par des craintes des conjonctures présentes; et ces hommes, que la grâce du Seigneur semblait conduire au salut, en restent éloignés par de douloureuses discussions auxquelles vous seul paraissez pouvoir mettre fin! »[2].

Dans tout ce qui nous reste encore de sa correspondance après 1812, Le Coz ne revient plus sur cette question qui lui tenait tant à cœur, si ce n'est dans une assez curieuse lettre à Grégoire, datée du 9 octobre 1813; il y entretient l'ex-évêque sénateur du prospectus d'un ouvrage que désirerait publier un savant allemand, M. Léo, encore protestant, mais assez disposé, semble-t-il, à passer au catholicisme. Il y parle longuement de « l'illustre magistrat de Strasbourg », le professeur Ulrich Obrecht, que Bossuet convertit en 1684 et qui fut récompensé de son abjuration par le poste de préteur royal dans l'ancienne ville libre impériale; après avoir vanté les vertus d'Obrecht, qui « se fit un devoir de suivre la lumière qui brillait à ses yeux et de retourner au point d'où

1. *Correspondance*, II, p. 322.
2. *Ibid.*, II, p. 350.

les déclamations de cet homme violent et haineux (Luther) avaient arraché ses aïeux », il ajoute : « Daigne le ciel accorder la même lumière et le même courage à notre vertueux ami !...[1] ».

Il est vrai de dire que les événements politiques ne lui laissèrent plus guère le temps de revenir à ces projets. Les épreuves de l'invasion de 1814, le siège de Besançon par les alliés, la proclamation des Bourbons, qui mit l'adulateur de Napoléon dans une situation fort désagréable[2], mais ne l'empêcha pas, naturellement, de « bénir ce miracle » (p. 412), le retour subit de l'Empereur en 1815, occupèrent, avec les devoirs de sa charge, tous les loisirs du vieil archevêque. Heureusement pour lui, il mourut, pendant une dernière tournée pastorale, dans un pauvre village du Jura, le 3 mai de cette année, âgé de soixante-quinze ans. Cette mort lui épargna les émotions de Waterloo et probablement une destitution finale par ces Bourbons qu'il venait de déclarer « méprisables et odieux » (p. 475).

En somme, ce ne sont pas les brusques palinodies de Mgr Le Coz qui nous intéressent ici, et qui lui sont communes avec la plupart des contemporains un peu marquants d'alors. Les pasteurs protestants, sous ce rapport, n'ont point été moins serviles que les prélats catholiques. Si nous avons réuni ces extraits de la correspondance inédite jusqu'ici de l'archevêque de Besançon, c'est qu'il y aurait un intérêt historique sérieux à savoir ce qu'il y a pu avoir *d'objectivement vrai* dans ce désir de conversion qui aurait travaillé les protestants de la Franche-Comté et de la principauté de Neuchâtel, sous le premier Empire. Nous n'avons aucune raison de douter de la conviction *subjective* de Le Coz à cet égard ; mais répondait-elle à des *faits*, à des états d'âme véritables ? Existe-t-il dans les dépôts d'archives des paroisses et des consistoires de ces régions des documents, des correspondances, des écrits divers, qui puissent rensei-

1. *Correspondance*, II, p. 367-369. Nous n'avons pu découvrir de quel auteur ni de quel ouvrage il s'agit.

2. Le lieutenant-général du royaume, le comte d'Artois, lui fit défendre de se présenter devant lui, quand il visita Besançon.

gner l'historien impartial à ce sujet? C'est une enquête de ce genre que nous désirerions provoquer en groupant les extraits ci-dessus de cette correspondance dans les colonnes du *Bulletin.*

Rod. Reuss.

Documents

STATISTIQUE HUGUENOTE

Le nombre des temples en 1655.

Notre collègue, M. le Prof. R. Reuss, me signale un gros volume latin : *Lucæ de Linda Descriptio orbis et omnium ejus rerumpublicarum in qua præcipua omnium regnorum et rerumpublicarum ordine et methodice pertractantur*... Lugduni Batavorum, apud Petrum Leffen, 1655. — 1162 pages in-8°, titre qu'on peut traduire ainsi : *Description du monde et de tous les États par Lucas de Linda, en laquelle les principales choses de tous les royaumes et états sont exposées avec ordre et méthode.* Leide, chez Pierre Leffen, 1655.

A la page 335 il y a un article intitulé *De Huguenottis;* le voici :

« Horum in Gallia ingens est numerus in omnibus Regni partibus et urbibus, excepto Comitatu ipsaque urbe Avinionensi... Habent vero illi certas quas vocant *Securitatis urbes* ad quas velut asylum confugiunt. Gubernatores illarum sunt Reformatæ Religionis addicti; inter urbes principem tenent locum Montpellier, Nismes, Montauban, Saulmeur, la Rochelle, Chastelleraut. Academias habent Salmuriensem, Monspessulanam, Nismensem et Montaubanensem. *Templa Calviniana per Galliam numerantur* 70. *vel* 66. Quotiescumque quid incidit Conventus generales indicuntur, interdum Synodus universales ob res graviores, de quibus in commune consultandum est, idque in certa Regni provincia instituunt, ad quos præcipui ministri

Ecclesiarum convocantur, Illustres, Nobiles, alii magnæ dignationis viri, usu et experientia vitæque integritate insignes. »

Traduisons :

Des Huguenots.

« Ils sont en grand nombre dans toutes les parties et villes du royaume, excepté dans le comtat et la ville même d'Avignon... Or ils ont un certain nombre de villes qu'ils appellent *villes de sûreté* où ils se retirent comme en un asile. Les gouverneurs de ces villes sont de la religion réformée; parmi elles les principales sont Montpellier, Nismes, Montauban, Saulmeur, le Rochelle, Châtellerault. Ils ont des académies à Saumur, Montpellier, Nimes et Montauban. On compte en France 70 ou 66 temples calvinistes. Toutes les fois qu'il y a quelque affaire, des assemblées générales sont convoquées, et, dans l'intervalle, des synodes généraux pour délibérer en commun des choses d'importance. Ceux-ci se tiennent dans une des provinces du royaume et se composent des principaux pasteurs des Églises auxquels se joignent des personnes illustres, nobles, et d'autres personnes éminentes, hommes d'expérience et de vie intègre. »

Cette notice est plutôt sommaire et insignifiante. Si nous la relevons, c'est à cause du chiffre vraiment minime de 70 ou 66 temples réformés qui est indiqué pour toute la France. Il y a là évidemment, non une erreur, car ce chiffre est en contradiction avec ce qui est dit, au commencement, du nombre considérable de huguenots, — mais probablement une faute d'impression. Je crois qu'il faut lire 700 ou 660. — En 1885 (p. 449), le *Bulletin* a, en effet, donné une statistique de l'année 1685, c'est-à-dire de trente années postérieure à la date du livre de Lucas de Linda. Elle dit qu'il y avait alors 813 temples, chiffre qui nous paraît exact, et qui permet d'admettre que trente ans auparavant il y en avait, surtout si l'on ne comptait pas toutes les petites Églises de fief, environ 700.

N. W.

PIERRE DE VERNEJOUL

PROCUREUR AU PARLEMENT DE GUIENNE

ET SON JOURNAL INÉDIT[1]

(1673-1691)

Rien n'est plus intéressant que de se mêler à la vie des hommes d'autrefois en parcourant ces journaux ou ces livres de raison dans lesquels ils consignaient avec soin, et quelquefois jour après jour, les divers incidents de leur vie domestique ou sociale. Cet intérêt redouble quand ils ont pour auteurs des hommes de valeur et de piété, qui nous laissent lire dans leur âme. Notre littérature huguenote renferme plus d'un écrit de ce genre. Je citerai les *Éphémérides* de Casaubon, le Journal de Chamier, édité avec tant de soin par Charles Read, celui de Chandieu qui a fourni à M. Bernus des renseignements précieux pour l'attachante biographie de ce pasteur célèbre, celui de Pierre du Moulin, dont s'est enrichi l'ancien *Bulletin*. « Ces sortes de journaux personnels, dit avec raison M. N. Weiss, si utiles pour les dates précises qu'ils fournissent, sont trop rares pour qu'on ne s'empresse pas de les reproduire. » La famille Steinheil-Schlœsing, de Bennet, près de Monflanquin, dans le Lot-et-Garonne, possède un de ces précieux recueils, entièrement inédit, dont elle veut bien nous autoriser à reproduire quelques extraits. C'est un volumineux registre de 348 folios et 696 pages, qui embrasse une période de dix-neuf ans, du 30 janvier 1673 au 23 février 1692. Malheureusement le premier folio et les derniers font défaut.

L'auteur de ce manuscrit, Pierre de Vernejoul, était procureur au parlement de Bordeaux. Il était de noble extraction

1. Il y a plusieurs mois déjà que les premiers extraits du Journal de Pierre de Vernejoul ont été composés. Nous avons dû tarder à les faire paraître, parce qu'il a fallu les collationner avec le manuscrit original, essayer de corriger des erreurs de lecture que l'état de ce manuscrit rendait malheureusement très faciles, et les compléter par d'autres extraits. C'est notre collègue, P. de Félice, qui a bien voulu se charger de ce travail extrêmement ingrat, grâce à la complaisance de M. Steinheil-Schlœsing qui a prêté pour cela son manuscrit. — *Réd.*

et appartenait à une vieille famille du comté de Foix, qui avait pour devise : *Mieux mourir que se ternir.* Un de ses membres, Bernard de Vernejoul, avait accompagné, en 1191, Raymond Roger, comte de Foix, à la troisième croisade, commandée par Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, et contribué à la prise de Saint-Jean-d'Acre. Les de Vernejoul, quittant le pays de Foix, se fixèrent d'abord dans le Bas-Limousin, puis, au xvi[e] siècle, dans la Guienne, où ils embrassèrent la Réforme. En 1619, Daniel de Vernejoul se maria « suivant les us et coutumes des Églises réformées ». Il était conseiller au parlement de Bordeaux. Son fils, Pierre de Vernejoul, l'auteur du manuscrit, naquit le 18 mars 1621, et fut baptisé dans l'église de Monflanquin par le ministre Ferrand.

Pierre de Vernejoul, après avoir fait de solides études de droit, suivit la carrière paternelle et devint procureur au parlement de Bordeaux. Il épousa, en 1651, à l'âge de trente ans, Jeanne de Lartigue, d'une ancienne famille qui descendait des comtes de Rouergue, dont elle portait les armes. Il acheta le château et le fief de Laroque, près de Monflanquin, dans le Lot-et-Garonne. C'était une construction massive qui se composait d'un grand corps de logis à trois étages, d'un pavillon avec girouette, de deux tours, l'une carrée, l'autre ronde, et d'une galerie exposée au levant. Ce château, dont le Journal nous raconte le saccagement et qui fut démoli à la Révocation, est aujourd'hui relevé de ses ruines. Ombragé de chênes magnifiques et situé dans un site gracieux, d'où l'œil distingue Monflanquin, fièrement dressé sur sa colline comme une sentinelle aux aguets, il appartient à M. François Schlœsing, descendant par les femmes de Pierre de Vernejoul.

C'est à Laroque que naquit, en 1652, le fils premier-né du procureur, qui s'appela Daniel comme son grand-père. J'ai raconté ailleurs[1] sa vie si mouvementée, grâce aux précieux documents de famille qu'a bien voulu me communiquer M. le

1. Dans le journal *l'Évangéliste*, de janvier à mars 1883. Ces articles ont été réunis dans une brochure qui a pour titre : *Daniel de Vernejoul, un pasteur réformé à l'époque de la Révocation, 1652-1736.* Laigle, imprimerie Guy, 1883. Elle contient, en outre, des *Notes sur la famille de Vernejoul*, rédigées par M. Edgar de Vernejoul, pasteur à Clermont-Ferrand, qui descend en ligne directe du procureur de Bordeaux.

pasteur Edgar de Vernejoul, alors étudiant en théologie. Daniel de Vernejoul, baptisé dans le temple de Bègles, près de Bordeaux, où les protestants de cette ville célébraient leur culte, n'avait que sept ans quand il perdit sa mère. Deux ans après, son père épousait en secondes noces, le 25 avril 1661, Anne de Menour, dont il eut, au moins quinze enfants, dont plusieurs moururent au berceau.

Pierre de Vernejoul nous apparaît dans son Journal comme un homme plein de réserve et de dignité. Ce n'est pas un écrivain à la riche imagination, et ses notes, écrites au jour le jour, n'ont aucune prétention littéraire; mais on est heureux de trouver en lui un ferme croyant, un huguenot sans reproche, qui, sans faire étalage de sa piété, la laisse percer, malgré lui, à chaque ligne. Il est touchant de l'entendre dire après la mort d'un enfant : « Dieu, par sa grâce, soit apaisé envers moi pauvre pécheur! » et quand il parle d'un autre qui vient de naître : « Dieu, par sa grâce, veuille le bénir et lui donner la foi », ou « le faire participant du fruit de son baptême », ou encore « lui donner la grâce d'être de son élection ». De plus, Pierre de Vernejoul consigne dans son Journal, et c'est ce qui en accroît l'intérêt, les événements importants, au point de vue du protestantisme, qui se passent autour de lui. C'est la chronique protestante, encore si peu connue, de cette partie de la Guienne, qu'il nous donne ainsi jour après jour. Elle devient particulièrement intéressante et dramatique à mesure qu'on approche de la Révocation, et rien n'est plus émouvant que les pages où le procureur raconte, en même temps que les excès de la mission bottée, ses tentatives infructueuses pour échapper aux recherches des convertisseurs.

Il finit, hélas! par succomber comme tant d'autres, après avoir longtemps résisté; mais il ne reçut jamais de pension, ne fit jamais acte de catholicisme; et, quand on se rappelle ses longues résistances, quand on voit surtout couler ses larmes, on éprouve pour lui une sympathie profonde, et l'on est moins pressé de lui jeter la pierre, que de condamner, une fois de plus, cet odieux mépris de la conscience et du droit, dont il fut l'une des plus intéressantes victimes. Elie Benoit, qui l'appelle Vernajou, le cite dans une *Liste de persécutés en*

1685, qui se trouve dans le cinquième volume de son *Histoire de l'Édit de Nantes.* Malgré son abjuration forcée, il conserva intactes au fond du cœur ses convictions évangéliques. Il répond par des soupirs au commandant de troupes qui lui reproche de ne pas faire son devoir de nouveau catholique. Il le dit expressément, dans le dernier fragment que nous publions de son Journal, à la date du 21 décembre 1691 : « Je ne puis pas faire de fonction d'un catholique romain par hypocrisie ni profaner leurs mystères; mais je demeure dans ma maison, priant Dieu selon ma religion. » Il avait alors plus de soixante-dix ans. Nous ignorons la date et les circonstances de sa mort.

Ce livre de raison, si intéressant à tant de titres, n'a qu'un défaut : celui d'être à peu près indéchiffrable. Déjà la mauvaise écriture de Pierre de Vernejoul faisait le tourment de ses contemporains. Le futur confesseur de la foi, Mathurin Lestang, écrivait à Daniel de Vernejoul, au sujet de son père : « Il seroit à souhaiter, pour garantir M. Virasel[1] et moi du grand étude à quoi ses lettres nous obligent, qu'il fût aussi habile de sa main que de sa tête. » J'ai dû faire appel à la bonne volonté des érudits montalbanais pour m'aider à venir à bout de ces hiéroglyphes. Je ne me flatte pas d'y avoir toujours réussi. Je dois une mention spéciale à M. J. Bec qui m'a fort aidé dans ce travail de résurrection, mais il était si ardu que nous avons dû laisser, sans les transcrire, bien des pages qui réservent sans doute à des yeux mieux exercés plus d'une curieuse révélation. Il aurait fallu accompagner celles que nous publions de notes plus abondantes. On en trouvera les éléments dans le *Bulletin*, dont la table générale rendra tant de services, la *France protestante* et, sans parler des autres sources imprimées, l'ouvrage classique d'Elie Benoît.

DANIEL BENOIT.

1. C'était un conseiller au parlement de Bordeaux qui, dit Elie Benoît, t. V, p. 873, « couronna toutes les belles actions de sa vie passée par une persévérance à toute épreuve ». Un document de 1700, postérieur à la publication de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, et inséré par M. Fonbrune-Berbinau, dans le *Bulletin*, t. L, p. 83, nous parle d'un président de Virasel, « nouveau converti, fort zélé », qui avait beaucoup de terres dans les environs de Bergerac. Nous craignons que ce ne soit le même.

EXTRAITS DU JOURNAL INÉDIT DE PIERRE DE VERNEJOUL

(21 mars 1673 — 21 décembre 1691)

1673

(F° 5 v°). Ce 21 mars 1673, j'ai eu nouvelles de Paris que le 13 de ce mois, par arrest du conseil d'État, nostre Église de Montflanquin avoit été confirmée dans son exercice de la religion refformée; de



MONFLANQUIN.

quoy je rends grâces à mon Dieu en particullier, et le prye de tout mon cœur de vouloir confirmer...(?)

(F° 7 r°). N[a] que Vernejoul, mon fils propozant, est venu en ville (Marmande) pour me voir, venant de Montflanquin où il estoit arrivé de Puilaurens, et il est arrivé en ville le troisiesme jour après les festes de Pasques, voulant reprendre son voyage de Genève pour continuer ses estudes en la sainte théologie (15 avril 1673).

(F° 9 r°). Le 16 may 1673, j'ai achepté une montre boitte d'argent à Vernejoul mon aysné.

(F° 10 r°). Ce 7 Juin 1673, je suis revenu de Montflanquin en ceste ville où j'avais laissé ma femme et deux enfans.

N[a] que pendant mon séjour à Monflanquin, et le 2 juin, j'ai fait faire le piquettement d'une place pour y bastir un nouveau temple pour ceux de nostre religion[1], Messieurs Debrais et Lavitte, juges dudit Montflanquin et Tonneins, étant les commissaires et, après le piquettement fait, nous avons quitté l'ancien temple et fait nos exercices sur la place piquettée, les catholiques ayant fait dire la messe dans le temple, et, le mesme jour, j'ai baillé quittance devant Touzère, notaire, au s[r] Saint Sernin de Palègue (?) de 400 livres que les catholiques devoient rembourser, et, ayant remis l'argent que j'avais touché au sieur Canet (?) scindiq du consistoire, par acte du 3 juin, j'ai esté déchargé de tout ce que j'avois baillé quittance aud. s[r] Saint Sernin. Voilà pourquoi je demeure libéré. Et la vérité est celle-là que je n'avois reçu que 300 livres, le consistoire ayant esté d'advis de quitter 100 livres, pour abréger les chicanes que les catholiques nous faisoient.

(F° 11 r°). N[a] que pendant les fêtes de la Pentecôte, Vernejoul, mon fils aisné, est party de Montflanquin pour aller à Genève, continuer ses études en théologie, luy ayant donné quarante pistolles pour son voyage et son séjour. Il a passé par le Bas-Languedoc.

(F° 12 v°). Le dit jour, 2 juillet, jour de dimanche, à Bègle, j'ai esté reçu ancien du Consistoire pour y servir pendant deux années. Dieu veuilhe me faire la grâce de m'acquitter comme je dois de cette charge. Monsieur Renard, mon collègue, et monsieur Pinet (?) a esté aussy reçu pour les advocatz. M[r] Goyon a prêché le matin et M. Sarrau l'après dignée.

(F° 13 r°). Le 17 juillet 1673, j'ai escrit à M[r] Chouet, professeur à Genève, pour avoir des nouvelles de Vernejoul mon fils, n'en ayant pas eu despuis le 3[e] du passé qu'il m'escrivit de Monpellier.

(F° 17 v°). N[a] que le 7 septembre, moy et mes neuf collègues de la religion, avons signé un concordat qui a demeuré entre les mains de monsieur Saluste, secrétaire de la compagnye, par lequel nous demeurons lyés pour nous deffandre contre nos collègues quy nous

1. L'Église de Monflanquin avait été condamnée à démolir son temple, à moins que les catholiques ne voulussent le prendre pour eux, en payant aux protestants une indemnité de quatre cents livres; mais le consistoire fut autorisé à reconstruire ailleurs le temple et le culte fut maintenu. Voir A. Lagarde, *Chronique des Églises réformées de l'Agenais*, p. 210.

voudront inquietter en nos charges. (A la marge : cindiquat des procureurs.)

(F° 18 v°). 15 déc. 1673. N^a que ma femme m'a dit avoir mys, le 15 nov. 1673, Seconde et Cinquiesme à l'escolle chès madame Lenoir.

1674

(F° 20 v°). N^a que la nuit du 7 au 8 janvier [1674] Nicolas, filz de M. Nicolas, procureur à Turenne, est mort chez M. Tartaize (?) procureur au Parlement, de la blessure qu'il reçut le sapmedy 6e dudit mois dans la rue de la ? et on a uzé de ceste rigueur que personne de la religion ne l'a peu voir pendant sa malladye, la porte m'ayant esté refuzée à moy-mesme qui avois esté maistre dudit Nicolas, quelle instance que j'aye peu faire.

(*Ibid.*). Le 16 janvier 1674, j'ai baillé à M. Mauzye (?) bourgeois et marchand de ceste ville cent livres et il m'a fourny lettre de change sur M. Jacques Got, banquier à Lyon, pour faire conter dans Genève à Vernejoul mon filz, proposant, pareille somme de 100 livres...

(F° 21 v°). Le 10 février 1674, j'ay envoyé par le courrier (?) à Lyon pour Genève à Vernejoul la seconde lettre de change de 100 livres à prandre de M. Got marchand banquier de Lyon, ayant appris que la première s'estoit perdue.

(F° 22 r°). Le 17 février 1674, j'ai envoyé à Vernejoul une lettre de crédit de M. Mauzye, pour prendre de M. Got marchand, de Lyon, 60 livres.

(F° 22 r°). Nota que M. le présidant Cheminée (?) ayant donné charge à M. ? de Lyon pour me conter 100 livres, j'ay escrit à M. Macaire de les conter à Vernejoul pour... ? passant pour aller à Saumeur (1er mars).

(F° 30 v°). Ledit jour 9e may 1674, j'ay envoyé aussy à Vernejoul à Saumeur une lettre de change de 150 livres.

(F° 30 v°). Le 1er aoust 1674 le consistoire de Thonneins, m'ayant fait pryer de voulloir solliciter près de M. le mareschal d'Albret la tenue du sinode, il l'a accordée pour le 19e septembre, quy sera le troisième mardy du mois...

(F° 39 v°). Le 18 février 1675 j'ai envoyé à Paris à mon filz une lettre de change... de 150 livres...

1675

(F° 40 v°). 8 mars 1675. Mr Mathurin, ministre, a gardé une pistolle que j'avais baillée, laquelle faudra retrancher sur l'argent que le sieur Mathurin m'avait baillé pour son frère.

(F° 47 v°). Ce dimanche, dernier de juin 1675, Vernejoul, mon fils, a proposé dans le temple de Bègle, entre les deux prêches, où il y a fort belle assemblée. Son action a été dans l'Apocalypse (?).

(F° 51 r°). Ce dit jour 21 aoust (1675), jour de mercredy, ayant esté propozé au Consistoire de demander Vernejoul mon fils, propozant, pour pasteur de Bourdeaux, il a esté deslibéré qu'il sera faist un tableau de quatre pour en estre choisi un d'iceux dans l'assemblée des chefs de familhe; que mon fils sera un de ceux nommés au tableau. Est à remarquer que monsieur Sarrau, ministre, et monsieur Desarnauds l'aysné ont esté fortement opposés contre mon fils, ensemble Dellesy marchand de toille.

(F° 53 r°). Le 11 septembre 1675, j'ai baillé cent cinquante livres pour des livres que monsieur Benech a vendus à Vernejoul mon fils.

1676

(F° 56 r°). Le 1er mars 1676, j'ai reçu lettre de ma cousine Françon, de Calvirac, qui me marque que ma femme c'estoit accouchée à Thorias, la nuit du mercredy allant au judy, 27 febvrier, à deux heures après minuit. J'ai donné cest enfant masle à monsieur Lartigue, procureur en la chambre, mon beau-frère, et à Mademoiselle Sainte-Héronde. Dieu lui donne sa crainte quand il sera en âge de le cognoistre.

(F° 58 r°). Le 7 avril 1676, *Neufviesme* a esté baptisé dans le temple de Bègles par M. Goyon, ministre. Monsieur Lartigue, procureur, et madame Saint-Héronde, l'ayant présanté au Saint baptesme. Son nom a esté Robert. Dieu veuille le bénir.

1677

(F° 68 v°). Na aussi que sur la fin de décembre 1676, mon aysné Vernejoul estant party de Montflanquin pour aller à Paris et della à Sedan pour se faire recepvoir à la Sainte charge de ministre, je lui ai baillé un cheval, mes bottes et 72 pistolles, et ma mère luy

en a baillé 20, faisant 52 pistolles à 11 livres, priant Dieu luy faire la grâce de se bien conduire et revenir..... de son voyage. — Est à remarquer qu'en passant à Bergerac, le sieur Vacquier, chirurgien, lui bailla son cheval et print le mien, qui estoit trop jeune pour un sy long voyage.

(F° 72 v°). Le 16 febvrier 1677, j'ai reçu une lettre de Vernejoul mon fils escripte de Sedan, le 30 du mois passé, qui me marque avoir esté reçu en la Sainte charge de ministre après avoir soulteneu pendant tout un jour les examens par les proposans de l'académye, les professeurs et les ministres; et il me marque qu'on l'a obligé à donner un presche. Dieu veuille, par sa Sainte Grâce, lui continuer ses bénédictions, et qu'il puisse s'acquitter dignement d'une si Sainte charge.

(F° 78 r°). Ce dimanche, jour des rameaux 11 avril 1677, mon fils aysné a reçu l'impozition des mains pour la charge du Saint Ministère; monsieur Ducasse, pasteur dans l'églize de Caumont, où ceste cérémonie a esté faite, a fait l'office. M. Lacoste, pasteur de Meillan, a resté (?). Mon fils a aydé a distribuer le sacrement de la Sainte Cène, et a presché l'après-dignée. Dieu, par sa grâce, veuille le bénir et lui faire la grâce de s'acquitter dignement de ceste Sainte charge.

N^a^ que la veilhe de ceste journée, ma mère nous ayant muni de chevaux pour aller à Montflanquin, le vallet nous a apprins la mort de mon oncle de Montaigne, la nuit du Vendredy au Sapmedy.

(F° 82 r°) Ce mardy 27 juillet la filhe, de laquelle ma femme accoucha le 21 de ce mois, a été baptizée par mon fils, le ministre, dans ma maison à cause de son extrême maladie. C'estoit le dizième enfant qui ait prins baptesme. Elle a esté nommée Suzanne Elizabeth; parain M. le marquis de Laforce; maraine, madame la Marquise.

Ce dit jour, 27 juillet, à 4 heures du soir, ma filhe dixième est décédée.

Ce mardy 28 Juillet 1677 à 6 heures du matin, j'ai fait ensevellir Suzanne Élisabeth, ma filhe, au cimetière de ceux de la Religion hors la ville de Marmande. Dieu veuille nous faire la grâce de nous voir un jour ressusciter à lui en sa gloire.

(F° 86 r°). Ce 26 novembre (1677) il y a eu audience, et le lendemain 27, mon fils ayné ministre, qui avoit esté affecté à lesglize de Bergerac, est party de Marmande pour aller à Bergerac. Dieu veuilhe le bénir en toute chose par sa grâce.

(F° 86 v°). [26 nov. 1677] N^a^ que M. Dufour, mon collègue, estant

le recepveur de nos affermations (?) a baillé la veilhe du despart de mon filz 24 escus, que la compagnye luy donnoit pour avoir servy à l'Églize de Caumont...

(*Ibid.*). Le 28 novembre 1677, jour de dimanche, Vaureilhe voiturier est party de ceste ville de Marmande avec deux chevaux chargez de balles de livres (?) de mon filz et d'une masle pour les porter à Bergerac. Il avait employé deux jours pour venir de Monflanquin et en employera autant pour aller à Bergerac. Je luy ay baillé à son conte 4 l. 10 s. et manderay à ma mère de voulloir à son retour à Monflanquin faire conte avec luy et achever de le payer.

Na que, au despart de mon filz pour Bergerac, j'ai escrit à Mlle Margot de Charon de me mander ce qu'elle veut pour la pension de mon filz et de son vallet, n'ayant peu faire de marché.

(F° 87 r°). Ce vendredi 3 décembre 1677, Monsieur Mathurin Lestang[1], ministre de Montflanquin, est venu en ville (Marmande) pour servir à la chambre pendant l'année du prest (?), et il est venu loger chez moi, m'ayant fait grand honneur et plaisir. Il m'a baillé quatre pièces de quatre et six escus blancs, faisant 150 livres, pour consigner au greffe pour messire Arnaudin Lamartiguié au nom de M. Bisson.

1678

(F° 88 v°). Na que le 17 janvier 1678, monsieur Mathurin, ministre, est allé loger chez M. Eyraud, mon voisin, à raison de cinquante escus par an.

(F° 90 r°). Ce 2 febvrier 1678, nous avons célébré le jusne à Caumont. Tous nos messieurs estoient au presche. Monsieur Mathurin a prêché le premier et M. Ducasse après. Dieu veuille que ce soit un jusne au péché.

(F° 93 v°). Na que le 14 mars 1678, au rapport de M. de Montaigne, ... à la tournelle du parlement, a esté donné arrest, à la poursuite de M. le duc de Foix, seigneur d'Eymet, contre Rougerye, Villette et Porterye, qui sont trois femmes d'Eymet, par lequel elles sont banyes hors du royaume pour prétendu crime de relaps, et donne six mois pour vuider[2]. L'Église d'Eymet les a fort servies

1. On trouve ici la confirmation de ce que j'avançais, dans mon article sur Gabriel Mathurin, que Mathurin et Lestang sont un même personnage. (*Bull.*, XXXI, 328.)

2. Elles furent condamnées à la perte de leurs biens et à cinquante livres d'amende chacune. On leur donnait six mois pour exécuter l'arrêt

et celle de la chambre aussy; moy, en mon particulier, je ne m'y suis point espargné; elles ont sorty le mardy pour aller tenir leur ban et sont allées chez elles. Nos messieurs et les dames ont fait bien leur devoir.

(F° 103 r°). N^a^ que dans ce temps (9 août 1678), M. l'intendant estant venu en ceste ville de Saint-Macaire [1], il a veu par ordre du roy un lieu pour nous donner à faire les exercices de nostre religion, et Monsieur de Mouy (?) a esté ensuitte députté à Bordeaux pour aller le remercier, avec un verbal favorable pour envoyer au roy.

Le sapmedy, 13 aoust 1678, à cinq heures et demie après-midi, Anne de Menour, ma femme, a accouché d'un enfant masle dans la ville de Saint-Macaire où la Cour faisait sa séance. La femme qui l'a accouchée s'appelait Peyronner. Il y avoit Mad^lle^ Lafargue, femme du s^r^ S. Héronde, la servante et moy. Celluy-là sera le unzième de nom. Dieu, par sa grâce, veuille le bénir et luy donner la foy.

(F° 103 v°). N^a^ que dans ce mois là (août 1678) ayant aprins la maladye de ma mère à Montflanquin, je y suis couru et j'y ai trouvé mon fils le ministre lequel est rentré à Bergerac, et moy(?) en ville, après avoir laissé ma mère sans fiebvre; j'ai donné à mon ministre cinq pistoles pour le besoin qu'en pourra avoir.

(F° 105 v°). Ce sapmedy 10 septembre 1678, monsieur Mathurin, ministre, servant l'Église de la Chambre, a baptizé l'enfant duquel ma femme accoucha en cette ville de Saint-Macaire, le sapmedy 13 du mois passé, et le Saint baptesme lui a esté administré dans ma maison, aud. Saint-Macaire, M. Lavergne procureur (?), présente Mlle Sainte Héronde, la nourrisse, ma femme, ma filhe Seconde et moy; et ma femme et moy l'avons présanté au baptesme pour M. le duc de Laforce et Madame la Duchesse parin et marine, et a esté appellé Jacques. Dieu veuilhe bénir cest enfant et le faire participant du fruit de son baptesme.

1679

(F° 115 r°). La nuit du 21 allant au 22 febvrier 1679, jour de mardy, environ les trois heures du matin, le pauvre M. Chenu, mon bon

parce qu'on espérait, pendant ce temps-là, dit Élie Benoît, « les ramener encore une fois à la profession de la religion romaine ». T. III, seconde partie, p. 360.

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Réole, Gironde

amy et collègue, est mort d'apoplexie dans son lit, couché avec sa femme qui, estant réveillée, ne luy a jamais cognu aucun signe de vye. Dieu, par sa grâce, lui aye fait mizéricorde, et me fasse aussy ceste grâce de mourir en son amour et en sa bénédiction et de pouvoir, dans ce dernier moment, avoir la liberté d'invoquer son nom.

(F° 118 v°). Le 22 mars 1679 j'ai baillé à monsieur Lamardyé advocat, pour porter au consistoire de Bergerac, l'original du synode de 1596, signé Mauleron, modérateur, Mazanère (?), adjoint, Danglade, scribe des Actes.

(F° 123 v°). Ce 17 juin 1679, poursuivant une audience pour M. Mizaubin ministre de Mussidan, prévenu dans la conciergerie du Parlement à la Réolle, acuzé suivant jugement d'un crime d'estat et ayant demandé la cassation d'un arrest du Parlement, M. le président de Gourgues a insulté contre moy jusques à me menasser d'escrire au roy. Mais, Dieu mercy, je ne suis coupable de rien que d'avoir fait ma charge et servy avec zelle et honneur mon frère prisonnier pour Crist.

(F° 129 v°). Ce mardy, premier aoust 1679, jour de S. Pierre ès Liens, il y a eu audiance en la Chambre de l'Édit dans ceste ville de S. Macaire, mais l'aprèsdignée M. l'advocat général Dalon a envoyé un pacquet à M. le Président de Gourgues et à M. Capion (?) advocat général où il y avoit deux lettres de cachet du roy, portant ordre de cesser toute fonction de justice audit S. Macaire et d'aller incessamment à La Réolle, pour estre incorporé au Parlement où la Commission (?) du Conseil avoit esté enregistrée ce matin, contenant (?) supression de la Chambre et incorporation au Parlement séant à La Réolle, et les procureurs et huissiers sont comprins dans la déclaraon, n'estant point parlé des greffiers (?); sy bien qu'à mesme temps tout a cessé et, le lendemain au matin, les gardes (?) et bas officiers de la Chambre sont partis pour La Réolle et ce (?) matin mesme MM. les hauts officiers ont esté mys dans la Tournelle et Enquestes et ayant exécution (?) pour la Grand Chambre mesme le Président Augeard est pour toujours à la Tournelle. Pour nous, ayant veu M. le premier Présidant Daullede, M. l'advocat général Dallon, MM. les autres présidans au mortier aux enquestes et les doyens (?) les scindiq des procureurs (?) et doyens, nous avons esté agrégés dans la Compagnye desdits procureurs, et le judy 3 aoust nous avons esté en l'audiance de la grand chambre avec robbe et bonnet et le vendredy 4e à l'apresdignée on m'a

pour des affaires que mon collègue catholique avoit, mais j'estois

absent estant veneu en ville vers ma femme. Nota que dans ces visites j'ai eu l'honneur de porter la parolle pour la Compagnye à M. le premier présidant et l'advocat général Dallon.

(F° 131 v°). Le 24 aoust 1679, monsieur Dallon advocat général a fait enregistrer en la grand chambre du parlement aultre arrest du conseil d'Estat qui confirme doutze proc^rs^ de la religion qui auront des provisions (?)... Cest arrest est du...

(F° 132 v°). Ce 6e sept. 1679, j'ay signé en ceste ville de La Réolle des articles de mariage de mon filz avec Mme S. Martin de Janor (?) à laquelle l'on a constitué des dons paternel, maternel et fraternel (?) 6,500 l...

1680

(F° 142 r°). Ce 26 may 1680, jour de dimanche, j'ai presté serment d'ancien de l'Église, composée des officiers du parlement de Guienne, qui est recueillie à Gironde, Messieurs X. X. X. estant entrés en charge avec moy...[1].

(F° 144 v°). Le 5 juillet 1680, le parlement et la grand chambre a jugé le procès de M. Merlat, ministre de Xainte, au rapport de M. Duval, procureur à la Cour (?); ledit sieur Merlat a esté condamné par luy en des amandes et au bannissement.

(F° 144 v°). Le 12 juillet 1680, monsieur Merlat ministre est sorti de prison pour aller tenir son bannissement.

(F° 145 r°). Le 25 juillet 1680, nous avons célébré un jusne à Gironde depuis le matin jusqu'au soir, Messieurs de Mathurin et de Beraud, ministres, nous ayant fait trois belles acttions et deux prières. Le Seaume : Du fonds de ma pensée, ayant esté chanté à genoux, et l'églize s'est fort abattue devant Dieu. L'Éternel veuilhe que nous en ayons fait nostre profit.

(F° 146 r°) (31 juillet 1680). N^a^ que M. Longchamp[2], ministre de Xaintonge, après avoir longuement tenu prison, a esté jugé au commencement d'aoust, au rapport de Monsieur de Mirat, et condamné

1. Les conseillers et officiers protestants de la Chambre de l'Édit formaient une paroisse ayant son consistoire et ses pasteurs.

2. Élie Benoît, qui parle longuement de Merlat, t. III, 2e partie, 385-391, ne dit rien de Longchamp, dont le nom manque à la *France protestante*. — Il s'agit de *Jean Jagault, s^r^ de Longchamp*, pasteur à Gemozac de 1650 à 1671 et à Mortagne de 1674-78 (*Fr. prot.*, VIII, 331, *Bull.* XV, 519, etc.) — *Réd.*

en 300 l. d'amende, avec despans et interdit pour un an. Il estoit accusé d'apostazie et d'avoir presché à une églize interdite.

(F° 146 r°) (dernier juill. 1680). Nª que j'ai les nouvelles de Bergerac comme quoy mon filz et autres ministres de Bergerac avoient presté serment de fidellité en l'audiance du siège de Bergerac, le procureur du roy requérant expressément prester autre chose que le simple sermant de fidéllité, car il adjoustoit : conformément à la déclaration de Charles IX de 1561[1], mais ayant fait apel de cella, à cause quelle donnoit attainte à ceste religion et puys (?) estoit revoquée par l'Édit de Nante, soultenant que le lieutenant général estoit incompétent, il s'est contenté de la simple prestation (?) de serment de fidellité au roy et de révéler ce qu'ilz pourroient apprendre contre le service de Sa Majesté. Il sollicitera par ordre du Consistoire M. l'advocat général Dallon.

(F° 148 v°). Le sapmedy 17 aoust 1680, dans la ville de La Réolle, à sept heures du soir, Anne de Menour, ma femme, a accouché d'une filhe qui sera appelée douzième parce que c'est le douzième enfant venu à bon port, de nostre mariage. Nous l'avons destinée, pour présenter au Saint-sacrement du baptesme, à nostre fils Pierre Vernejoul qui est le cinquiesme, pour parain; et pour marine à la femme de nostre ministre de Bergerac, qui est Marguerite Villepontoux de Janor... Dieu veuille bénir cest enfant et luy donner la grâce d'estre de son élection. La sage-femme est mère de notre voisin le cordonnier (?).

(F° 149 v°). Le dimanche 25 aoust 1680 à Gironde, au second presche prononcé par M. Berau, ministre, le matin à l'eglize ayant comunié, Marguerite Vernejoul, ma filhe née le 17ᵉ a esté baptizée par ledit sieur Berau et appelée Marguerite. Parrain Pierre Vernejoul dit cinquiesme, mon fils et maraine, femme de mon fils. Le ministre de Bergerac, M. Dordé et ma filhe aisnée ont présenté l'enfant pour le parrain et la marraine absents. — Dieu veuilhe bénir ceste enfant.

(F° 151 v°). Le vendredy 13 septembre 1680 je suis parti de La Reolle avec ma femme, mes deux filhes et ma servante pour aller à Montflanquin. Dieu veuille estre à nostre conduite. J'ai pris le reste de l'argent de M. De Perssy pour lui porter, et avons laissé la clef à la cordonnière nostre voisine. — Le Dimanche, 17 no-

1. C'est sans doute à la prestation du serment du mois d'août 1568 que de Vernejoul fait allusion. (Voy. P. de Félice, *Procès verbaux de la prestation du serment de fidélité...* Orléans, 1882, in-18.)

vembre 1680, je suis arrivé à La Reolle avec ma femme et ma seconde filhe, en santé, Dieu grâces, ayant trouvé la maison sans autre mal que des rats.

Fº 153 vº). Le 12 décembre 1680, jour de Judy, ce requérant M. Dussaud advocat géneral, a esté enregistré deux déclaraõns contre nous : Une qui défend le mariage entre catholiques et ceux de nostre religion, et l'autre qui permet au juge des lieux, assisté de deux habitants (?), d'aller voir le malade de ceste religion, et savoir de quelle religion il veut mourir.

(Fº 154 vº). Nota que pendant les vacations des vendanges nostre filhe Marguerite, nommée douzième, qui est née le 17 aoust dernier. est décédée à Gironde chez sa nourrisse et a esté ensevellye par les soins de monsieur et madame Leurin (?). Dieu luy aye fait paix par sa grâce.

1681

(Fº 161 vº). Le 6 juillet 1881, jour de dimanche. j'ai signé chez Seguin, notaire de La Réolle, un contrat avec Messrs de (?) et de (?) avec le sieur Cristet pour la vente d'un pour faire un cimetière pour ceux de nostre religion et avons baillé 100 l.

(Fº 161 vº). La nuit du 8 juillet 1681 allant au 9e jour de mercredy, ma femme a accouché d'une filhe dans la maison que je tiens de mademoiselle des Bordes, de la Reolle ; mais cest enfant a danger. attendu qu'il est veneu après une grande perte et se plaignant beaucoup (?). Dieu par sa grâce aye pitié de luy et de nous; aussi c'est treizième arrivé.

(Fº 162 rº). Ce dimanche, 13 juillet 1681, la filhe de laquelle ma femme accoucha, la nuit du 8 au 9 de ce mois, a esté baptisée à Gironde par M. Mathurin ministre à l'issue de sa prédication, ma filhe seconde et moy l'ayant présantée pour M. Védrines ministre et ma filhe aysnée parin et marine. Il luy a esté donné nom Mariane, prenant par là le nom de sa mère et de sa marine; c'est le treiziesme et s'appellera Treizièsme. Dieu veuille le bénir par sa grâce.

Cette enfant mourut le jeudi 7 aoust suivant. Elle a esté ensevellye le lendemain vendredy, 8, à six heures du matin à notre cimetière à la porte de Gironde. Dieu lui ait fait paix par sa grâce.

Ce lundi 14 juillet 1681, à l'audience de la grand chambre, ce requérant monsieur de Dussaud advocat général. a esté enregistrée une déclaration de Sa Majesté qui veut que les marguillers, aux lieux où il n'y (a) aucun juge ni autre officier, aillent visiter les malades de nostre religion pour savoir dans quelle religion ils veulent vivre et mourir.

Le lundi 21 juillet 1681, en l'audience de la grand Chambre, a esté publiée la déclaration du roy portant que les enfants de ceux de nostre religion pourront abjurer leur religion à l'âge de sept ans, mesme aux pères desquelles (??) ceux qu'ils auront au pays estranger, à peine de privation du revenu de leur bien pour la première année et de la moitié pour les autres, jusqu'à ce qu'ils soient de retour. Dieu par sa grâce veulhe que ceste déclaration n'ayt aucune force et que la liberté entière nous soit empuis (?) accordée.

(F° 166 v°). Le 14 décembre 1681, Pierre Chayrri, fils du notaire de Montflanquin, estant prisonnier en la conciergerie de la Cour pour crime de rapt et séduction en la personne d'une filhe de La Grange du juge, a changé de religion entre les mains du curé de Saint-Michel, de cette ville de La Reolle. Le sieur Mezure, clerq de monsieur de Baratet conseiller du Roy au parlement, l'ayant acisté à ceste cérémonie.

(F° 167 v°). Ce judy, 18 décembre 1681, le prisonier de Bergerac conduit à l'audiance et pour raison de quoy faire, M. Demorset (?) ayant esté conduit à la conciergerie de la cour, il fust interrogé le mesme jour par Messrs Dupré et   et l'après dignée, sur la requeste de M. l'avocat général Dalon, il fust décrété (?) prinse de corps contre mon filz, le ministre de Bergerac, luy ayant suposé qu'il avoit reçu une abjuration et bény un mariage entre des fianzés (??) de contraire religion despuys les déffances de Sa Majesté et j'ai immédiatement (?) dépesché pour advertir à Bergerac, affin qu'il ne fust pas surpris, pour pourvoir aux moyens de faire voir son inossance. Dieu par sa grâce veulhe nous ayder.

Le 26 décembre 1681, je suis allé chercher mon filz le ministre chez M. Charon avocat à Coulonbier (?) proche Duras et, le lendemain 27, je l'ay amené chez moy à La Réolle pour le faire remettre (?) après la feste et luy faire purger, moyennant la grâce de Dieu, la calomnieuse accuzation quy luy a esté myse sus.

1682

(F° 169 r°). Ce judy 15 janvier 1682, monsieur de Mathurin, ministre, Guivueleau et Jauges (?) adv^ts, Chardavoyne, Ricar, Lauzille, Gillier, procureur, et Lartigue, huissier, avec messieurs Guy et Delpech anciens du consistoire de Bergerac, estant assemblés chez moy, à La Réolle, en présence de mon fils, le ministre, a esté résollu que, pour purger la calomnieuse accusation faite sur mon fils à la requête de M. le Procureur général, il se metroit en l'ins-

tant dans la conciergerie de la cour, et que, cependant, le consistoire de cette églize et cellui de Bergerac escriroient incessamment à Monsieur le marquis de Ruvigny et à monsieur Janisson pour les informer de ce qui se passe; — et est à noter que par deux lettres



QUÉVILLE OU CHÉGRISSE A 1 KIL. 1/2 DE MONFLANQUIN.

écrites par le Consistoire de Bergerac, l'une à moy, l'autre à mon fils, il promet de prendre sur luy tous les frais de ceste affaire.

(F° 169 v°). Le 21 janvier 1682, je suis allé chercher mon fils, ministre de Bergerac, descreté de prise de corps, à la requête de M. le procureur général du Roy, pour une fausse accusation d'avoir receu une abjuration depuis les deffances de Sa Magesté. Dieu veuilhe punir les calomniateurs et donner son Esprit de con-

solation et de force à son enfant. J'ai baillé 22 livres au geollier, que M. Guy m'avoit baillé, et 45 sous au portier.

(F° 170 r°). Ce samedy matin, dernier du mois de janvier 1682, en la Chambre, à huit heures (?), j'ai obtenu arrest sur mon fils le ministre, avec monsieur l'advocat général du Roy qui l'a amplement justifié (?) et le jour mesme il est sorty de prison.

(F° 171 v°). N[a] que, le vendredy 6 mars 1682, M. l'avocat général Dalon a fait enregistrer au greffe des Chambres assemblées (?) un arrest du Conseil d'estat du 21 (25 ?) fébr. qui ordonne que dans six mois les procureurs de nostre religion des Parlemens de Guienne (?) Tholoze et de Grenoble se démetront de leur charge.

(*Ibid.* v°). N[a] que, led. jour 10 avril, estant de retour en ville, nous avons apris qu'il y avoit un ordre du roy pour juger incessamment (?) l'affaire de mon fils et du despuis un autre ordre pour surseoir (?). Cependant on a fait venir un faux tesmoinz pour estre interrogé (?) et confronté, et de l'autre costé on a dit qu'on faisoit aller deux régimans de cavallyés à Bergerac. Dieu veulhe estre apaisé envers nous.

(F° 173 v°). Le vendredy 12 juin 1682, à l'audiance de la grand Chambre, a esté publyée la déclaration du roy quy défand aux gens de marine de nostre religion de sortir du royaume, à peine des gallères perpétuelles et de 3000 l. d'amende à ceux quy leur donneroient advis pour cella.

(F° 173 v°). Le 29 juin 1682, par devant Séguin not. royal de La Reolle, j'ai passé contrat de vente de mon office en faveur du sieur Martin..... moyennant 5900 lt.

(F° 174 v°). Ce 1[er] aoust 1682, je me suis disposé à partir pour Tholose avec mon fils[1] pour son procès...

Estant arrivés à Tholoze, avec mon fils, messieurs Debry, Guy et La Bonnerye (?), sommes allés loger à la rue Montalieu chez Lamelan (?), et le parlement de Tholoze ayant donné arrest que mon fils se remetra, pour estre ouy tant sur les faits des prétendues contraventions que informations faites par monsieur l'intendant de Rix, il se remit aux prisons des Anmuratz le 13[e] d'aoust 1682, rendit son

1. L'arrêt du Conseil d'État, qui renvoie le procès des ministres et anciens de Bergerac au Parlement de Toulouse, est du 22 juin 1682. Il se trouve dans Élie Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 132. J'ai publié, *Bulletin*, t. XXXI, p. 326, la belle lettre que Mathurin Lestang, le futur confesseur, adressa à Daniel de Vernejoul prisonnier.

audiance, souffrit de nouveau le règlement (?).... et enfin, le 9 septembre 1682, jour de mercredy, intervint ce malheureux et inique arrest que les juges rendirent, que le Conseil avait donné (?), par lequel il fut interdit pour sa vie de pouvoir faire aucune fonction de son ministère dans le royaume, et l'exercice interdit pour toujours à Bergerac, que le temple seroit desmolly et une croix plantée au millieu de la place, et, pour juger de l'iniquité de l'arrest, la postérité n'aura qu'à réfléchir qu'il n'y a eu aucune preuve d'avoir reçu à abjuration la nomée C. fille du musnier (?), despuis la déclaration du roy de juin 1680, et que les autres prétendues contraventions étaient de mêmes et n'attaquaient point le temple. Il n'y eut amende ni despens, seulement les espices pour mon fils; mais le consistoire de Bergerac, continuant (?) à recognoistre que ceste affaire de l'Églize n'est pas de mon fils en particulier, payera assurément ses espices.

Est à noter qu'il se trouve que ce mesme jour de l'arrest (?) 9 septembre, qui fait quitter la robe à mon fils pour le ministère, ce mesme jour 9 me la fait quitter à moi pour ma charge de procureur au parlement, car l'arrest du Conseil enregistré au parlement de Guyenne faisoit finir le terme (?) pour vandre.

(F° 175 r°). Ce vendredy 11 septembre l'arrest ayant esté signé au... de Monsieur Delon de Garat ce mesme jour, sur le soir, mon fils sortit de la prison et, le lendemain sapmedy, nous sortimes de Tholoze et fusmes coucher à Montauban. Le lendemain, dimanche, je fis ma dévotion, et le lundi, 14 septembre, nous estant remys en chemin, le mardi 15 nous arrivasmes à Montflanquin où se trouva ma mère et le reste de ma famille, et la fame de mon fils vint quelques jours après.

(*Id.* v°). Le 28 septembre 1682, je suis allé coucher à Laroque avec ma femme et trois (?) de mes enfants du second lit. Mon aisné, avec sa femme et leur servante, sont aussy venus avec le desseing d'atendre en paix ce qu'il plaira à Dieu de nous donner, et ce qu'il voudra faire de nous. Cependant j'ai fait reprendre l'exercice à Laroque (?).

(F° 176 r°). Nª que j'ai eu la nouvelle que tous mes collègues de la religion ont vendu leurs charges, et ceux de Tholoze ont aussy vendu, personne n'ayant préféré ny le bien ny les honneurs du monde à la religion. Dieu veuille les bénir.

(F° 177 r°). Ce 26 novembre, jour de jeudy, monsieur Vigier, proposant, est venu chez moi pour aprendre nos enfants; je ne scay

point ce que je lui donneray, mais Mr Jauges en sera le maistre.

(F° 178 r°). Ce dit jour 3 décembre 1682, des archers sont venus à Montflanquin pour rencontrer (?) mon fils pour les espices de l'arrest de Tholoze, et, le soir du mesme jour, mon fils, qui estoit allé en Périgord, est revenu avec sa femme et servante et est allé à Montflanquin, n'ayant pas voulu passer à Laroque.

Le 13 décembre 1682, je prins pour me servir un garçon de Montflanquin, nommé Puychary (?), et je luy ai donné nom l'Espérance, parce que n'ayant père, ny mère, ny biens, tout son affaire consiste en l'Espérance. Il est nepveu de la marguillière du temple à Montflanquin et, s'il sert bien, on lui donnera dans quelques années un mestier.

1683

(F° 178 v°). Le 25 janvier 1683 jour de lundy, par devant Plaignes notaire, Rl ma filhe aynée a passé contrat de mariage avec M. Combes, aysné de Mr Perssy ; ma femme et moy lui avons constitué 6000 livres, moy deux tiers et ma femme l'autre tiers, et je dois payer 3000 l. quinze (?) jours après la bénédiction nuptiale.

(F° 179 r°). Le 16 mars 1683, ma filhe aysnée a expouzé monsr de Combes de Perssy, à Monflanquin, par M. Vergniol ministre, un mardy. Dieu bénisse ce mariage.

La nuit du mardy 17 mars 1683 allant au Judy, ma pauvre filhe (Marguerite) se trouva mal d'une dolleur du costé avec fièvre et fust traitée par Monsrs Delamartinye et Vigouroux médecins, et le dimanche, au (*sic*) huit ou neuf heures du soir, 21 mars, elle rendit son âme à Dieu, avec grande dolleur pour ceste prompte séparation ; que son bonheur soit grand. Le lundy 22, elle fust ouverte ; son polmon se trouva gasté et un abcès au costé qui marquoit qu'elle ne pouvoit pas vivre, mais elle fust traittée comme pleurisique, beaucoup saignée et cela, humainement parlant, lui racourcit ses jours, car les saignées sont mortelles aux pneumoniques. Dieu, par sa grâce, soit apaizé envers moy, pauvre pécheur. M. Perssy adt, chez lequel elle mourut, m'ayant fait demander cinquante escus par je les lui baillai et il me fist un billet. Ma pauvre fille fust ensevellye le lundy au soir, 22 mars.

(F° 179 v°). Le dimanche 21 mars 1683, au concistoire, le sieur Cangize (?), avocat et ancien, ayant demandé sa libération, ayant apréhendé que le consistoire seroit pressé pour les affaires de la religion, elle luy a esté accordée ; et, dans le mesme consistoire, le sieur Duradon (?),

ancien et secrétaire, ayant reporté les oppositions qui avoient été données contre luy par M. Debordes, à la requête du sieur de Redon, et les actes qu'il avoit faictz contenant les raisons pour ne remestre point le livre du Consistoire. Cela a esté approuvé come conforme à la vollonté du Roy.

(F° 181 r°). Le dit jour, 2 mai 1683, le sieur Molinier, curé de Montflanquin, ayant, au nom du procureur du Roy surpris un descret de prinse de corps contre mess. Vergniol[1] et Bourée[2], nos ministres, il a fait f[re] effort de les prendre à l'issue du second presche fait par led. sieur Vergniol; mais, ayant estimé qu'il valloit mieux aller se remestre soy-mesme que se faire mener, ils sont sortis et nostre temple a esté fermé. Dieu nous face la grâce de le pouvoir voir bientôt ouvert et que nous puissions nous amender. — Le nommé Paillasson, qui est un mandiant, a esté aussi descrété. Le prétexte est qu'il alloit au presche quoique catholique, et le mesme jour aussy (?) on a envoyé une déclaration enregistrée au parlement qui deffant aux ministres de laisser entrer au temple les relaps ny catholiques, à peine d'amende honorable, bannissement et confiscation de biens.

(*Id.* v°). Le 20 may 1683 mon fils, le ministre, voullant partir pour la Hollande demain matin avec sa femme, mon fils cinquiesme et une servante, je luy ai donné une lettre pour prendre 500 livres de monsieur Repres... (?) de l'argent qu'il avoit à moy.

Ce vendredy, 21 may 1683, mes deux enfans, avec la fame de l'aysné et une servante, sont partis de Laroque pour aller à Thonneins s'embarquer pour Bordeaux et della en Hollande par la permission du Roy. L'Éternel veuilhe les conduire en sûreté (?), les tenir en sa sainte sauvegarde et avoir cure (?).

(F° 182 r°). Le 25 may 1683, suis allé à La Reolle pour les affaires de l'Églize et pendant mon séjour suis allé à Barsac.

(F° 184 r°). Ce dit jour, 15 juillet 1683, je reçus lettre de mon fils, le ministre, du premier de ce mois, escripte à Roterdam, par laquelle il me mande qu'il a esté aresté pour ministre dudit Roterdam et qu'il y a loué maison. Dieu veuilhe le conserver en santé et a son...

1. Jean Vergnol fut condamné, le 8 février, par le parlement de Bordeaux, siégeant à La Réole, aux galères perpétuelles comme relaps. « La preuve était délicate et même défectueuse dans le chef principal, écrivait le premier président au secrétaire d'État, mais le zèle des juges est allé au delà de la règle pour faire un exemple. » Il fut libéré dans la suite. *France protestante*, 1[re] éd., IX, 463; 2[e] éd., VI, 351.

2. Bourrée, pasteur de Monbeton (*Fr. prot.*, VIII, 223).

(F° 189 v°). Ce 3 novembre 1683, j'ai fait des roulleaux de l'or que je me suis trouvé qui monte à 3344 lt., que j'ai mis dans un sac dans mon cabinet à Laroque, destiné pour m'en servir au cas que que je fusse obligé, avec ma familhe, à quitter le royaume pour la religion et abandonner le reste de mon bien. Sinon, au cas que Dieu nous donne sa paix par sa grâce et la liberté de l'invoquer en ce royaume, je destine cest argent à bailler à Seconde pour la maryer...?

(F° 190 r°). Le 19 novembre 1683. Envoyé des pièces à Paris à M. Daguerre pour les affaires de nostre temple et de nostre exercice avec deux lettres du consistoire, l'une à M. le Chancellier et l'autre à M. de Ruvigny. Led. sieur Daguerre m'avoit escrit avoir...

Le vendredy, 3 décembre 1683, à huit heures et demy du soir, Anne de Menour, ma femme, s'est accouchée en ma maison de Laroque-David d'une filhe (14[e]), n'ayant eu pour la secourir que Seconde, la Barbansone (?) et Judic de Sallessie, moy estant arrivé un moment avant la naissance de cest enfant. Nous l'avons donnée au baptême à Seconde, nostre filhe, et à M. Dordé, ad[t], gendre de mon oncle Becais. Dieu bénisse cest enfant.

(*Id.* v°). Ce dimanche, 5 décembre 1683, allé à Moncaud[1], au presche, et la fille, de laquelle ma femme accoucha le 3 de ce mois, a esté baptizée par M. Védrines, ministre, moy et Seconde ma filhe l'ayant présantée à cause qu'elle estoit malade. Son nom est Elizabeth-Anne Quatorziesme. De Virague son parrain, M. Dordé absent. Dieu veuilhe donner sa grâce à ceste enfant.

(F° 191 r°). Le 7 décembre 1683, je suis party de Laroque, avec M. Védrines, ministre, pour aller à Thoneins-Dessus, au Sinode, comme députté de l'Église et j'y ay demeuré jusqu'au lundy 27 dud. mois que je suis arrivé à Montflanquin, ayant amené avec moy M. Rivasson le vieux, ministre; et le lendemain, mardy 28 dud. mois, le temple a esté ouvert et le sieur Rivasson a presché, et y eust une si belle assemblée que jamais l'Esglize n'a paru sy nombreuze. Dieu Eternel, par sa grâce, veuilhe nous conserver ce cher joyeaux de la prédication de sa parolle et faire esvanouir les mauvais dessaings de nos ennemys; pour cest effet nous rendre gens de bien. Je prins beaucoup de paine au Sinode et servy (?) réellement (?) Dieu grâces; mais je n'ai peu accepter la députation en Cour et sullement ay-je accepté l'emploi du soing des affaires du colloque du Haut-Agenois. M. Lessurgue (?) ad[t] a celluy du Bas-Agenois. M. Grimart (?), ad[t],

1 Montcaut, canton de Nérac (Lot-et-Garonne).

du Périgord et M. Ducasse, du Condoumois. M. de Saint-Amans et de Melide (?) estoient commissaires; M[rs] Rondelet, Laporte, Senilh, ministres, à la table et M. Charron, secrétaire. Le Consistoire avoit fait acte le 6 décembre quy me députoit, et autre acte qu'il desliberoit la cession des 600 livres faite par les héritiers du feu sieur Vidal pour fournir aux frais de Paris et du Sinode, lequel je suis chargé de faire et il faudra faire faire ceste cession. M. Eyma a gardé l'autre qui contient aussy aprovation (?) de ce qui avoist esté fait contre Casteljou marchand.

(*Id.* v°). N[a] que le mardy 28 décembre 1683, le temple ayant esté ouvert, M. Rivasson, ministre, a presché et, quoy que n'y eust pas vingt-quatre heures pour que le peuple fust adverty, néanmoins l'Assemblée n'a jamais esté sy nombreuze. Le sapmedy, premier de l'an 1684, M. Rivasson a presché. Le dimanche 2, on a donné la Sainte Cène du Seigneur et y a eu consistoire et deslibéré sur l'advis que M. l'intendant nous donne ordonnance que le temple seroit fermé.

1684

(F° 192 r°). Ce 3 janvier 1684, Passalaigue, sergent du Guêt, a signifié à M. Rivasson une ordonnance de M. l'intendant de Ris qui ordonne qu'il informera le Roy de ce qui s'est passé au Sinode, et que cependant il est fait déffences de prescher à Montflanquin et autres lieux qui sont en affaires, et on a cessé les exercices, et fait depesche à M. Daguerre à Paris, auquel j'ai envoyé la signiffication, l'acte du Sinode qui nous donne monsieur Rivasson et la copie (?) du brevet du Roy. — Dieu veuilhe estre apaisé envers nous par sa grâce. — Le s[r] Causse, allant à Bordeaux, a prins le paquet pour mettre (?) au Conseil (?).

N[a] que le Concistoire a deslibéré que je serais remboursé des frais du Sinode quy vont à 50 livres. Les actes portent aussy approbation des procédures pour l'affaire de Casteljoux.

(F° 198 r°). N[a] que dimanche 2 avril 1684, monsieur Combes, mon gendre, a fait publier les annonces de son second mariage avec la fille de monsieur Grimar, ad[at], de Bergerac. Dieu luy donne plus de bonheur en ce mariage que je n'ay eu au premier.

(F° 199 r°). Le jeudy 27 avril 1684, monsieur Combes, mon gendre, ayant espousé en secondes nopces, une fille de M. Grimar, ad[at], l'a amenée à Montflanquin. Dieu lui donne sa bénédiction.

N[a] que M. Mathurin, ministre, estant prisonnier au Château-

Trompette par ordre du Roy, il a esté eslargy par monsieur l'intendant le 17 avril 1684.

(*Id.* v°). Le dimanche 21 may 1684, jour de la Pentecoste, pendant que M. Frescarode[1], ministre, estoit en chaire, un sergent de justice et quatre soldats sont entrés dans le temple pour lui signiffier un adjournement personnel, avec tant de menasses et tant de troubles que tout le peuple a esté contrainct de quitter et obligé de se retirer, sans avoir participé à la Sainte-Cène du Seigneur pour quoy il s'estoit préparé...

(F° 200 r°). Le 22 may 1684, monsieur Sédye (?) m'a porté une lettre de change de 300 livres, tirée par mon fils le ministre, qui est à Harnem[2], pour valleur par luy reçue à Amsterdam...

(*Id.* v°). Ce 1er juin 1684, jour de judy, feste-dieu, pardevant Plaignes, notaire de Montflanquin, et M. Marraud, notaire de Pujoz, il a esté passé contract de mariage et faict deux originaux entre monsieur Descayrac, fils, et ma fille Seconde...

(F° 201 r°). Le 6 juin 1684, ayant aprins la maladye de ma mère à Montflanquin, j'y suis allé et demuré sans bouger jusqu'au 17 que je suis venu jusqu'à Larroque, ayant laissé ma femme et ma mère en meilleur estat... J'ai escrit le mesme jour à mon fils en Hollande...

(F° 203 r°). Le vendredy 7 juillet 1684, ma femme et moy avons donné à Seconde un diaman de dix pistolles, une montre de vingt pistolles, de laquelle madame la duchesse m'avait fait présent; et en argent monnayé ou or environ six pistolles, comprins huit escus baillés avant d'espouser.

(F° 204 r°). Na que le dimanche 30 juillet, je reçus lettre de mon fils, le ministre, qui me marque qu'il est incommodé et apreande la maladie de sa sœur. Il me marque aussy que Cinquiesme a prins le party des armes, ayant quitté ses estudes, et s'est mis dans la compagnye colonelle de monsieur de Monpallais. Tout cela me donne grand déplaisir, le premier par son incommodité et l'autre par sa débauche. Dieu aye pitié d'eux et de moy. Cinquiesme se repentira de ne m'avoir pas escrit. Je ne parle de cela ni à ma mère, ni à ma fame.

(F° 207 r°). Le 24 septembre 1684, estant allé à Gabaudun[3] avec ma famme, pour ouyr le presche, nous en avons esté privés à cause

1. Pasteur à Montaud.
2. Arnhem.
3. Gavaudun, canton de Monflanquin (Lot-et-Garonne).

que le jour avant on avoit signiffié à monsieur Gervaix, ministre, un adjournement personnel de l'authorité du parlement (Temple fermé)[1].

(F° 210 v°). Le 4 décembre 1684, on a logé les cavalliers dans les paroisses.

(F° 211 v°). Led. jour (8 décembre 1684) le sieur Laflèche, trompette de la compagnie logée à Montflanquin, est venu céans, envoyé par le conseil de la paroisse. Il y a resté à coucher, et le lendemain s'en est allé droit (?) à Agen.

1685

(F° 218 r°). Le 1er avril 1685, allé à Monsempron, au presche.

Le 2 avril 1685, par la sottize de Jeanne, nostre servante, femme de Guiral, ma robe de chambre s'est brûlée et beaucoup d'autres effets à Laroque.

Le 9 avril 1685, nouvelles que le curé de Montflanquin, Molinier, estoit allé se mettre en possession de la maison que Josse tenoit du consistoire et l'en avoit faict partyr, estant le juge de Monflanquin, le commissaire pour cella.

(F° 219 r°). Na que dans ce temps-là (10 avril 1685) la nouvelle est venue que les temples de Pujols, Lustrac et Monsempron[2] avaient esté fermés et monsieur Borrée[3], ministre, mort à Sainte-Foy. Dieu veuilhe ouvrir ces temples lorsqu'il le trouvera nécessaire à sa gloire et salut de son peuple, et aye fait miséricorde à ce ministre.

(F° 221 r°). Le 25 may 1685, la garnison desloge de Monflanquin.

(F° 221 r°). Le 11 juin 1685, sur les unze heures du matin, estant à Laroque, ma femme a accouché d'un garçon. La Lene, sage-femme de Savignac, l'a servye, madame de Labayssade et nostre fille Seconde. Nous avons donné cest enfant à monsieur Caumont (?), et à ma cousine de Cotus, et le jour mesme nous l'avons porté à Villeneufve pour estre baptisé, et cella a esté fait dans la maison de ville par M. Lamotte[4], ministre, estably là par sa Magesté et a esté fait en présence de 2 consulz, Casse et Beaugé. Le parrain l'a présenté avec madame Moret, femme du médecin, à la place de la marraine et l'enfant a

1. Gervais (Honorat, pasteur à Gavaudan depuis 1676, se réfugia en Angleterre (*Fr.* VIII, 223 et IX, 146).

2. La première et la troisième de ces localités dans le Lot-et-Garonne, la seconde dans la Gironde.

3. Lisez Bourrée.

4. La Mothe, fils, min. a Duras, 1683?

esté nommé Jean-Louis 15e. Le baptesme a esté escrit sur deux livres, l'un gardé par les consulz et l'autre par le ministre où j'ai signé, et, ce fait, somes revenu à Laroque; le méthayer Pierre Piegue (?) portoit l'enfant dans un berceau à cheval...

(F° 224 r°). Le 21 juillet 1685 M. Mathurin ministre est party de la Réolle, se retirant avec sa famille. Dieu veuille luy estre à secours et à nous aussy.

(F° 224 r°). Le 10 aoust 1685, il a paru un arrest du conseil quy ordonnoit à messieurs de la Religion P. R. quy restent au Pallais, c'est-à-dire aux conseillers, de se deffaire de leurs charges dans trois mois, et le jour avant il avoit esté enregistré de (*sic*) déclarations.

(F° 225 v°). Le 29 aoust 1685, envoyé mes trois enfants et leur précepteur (le sieur Pierre de Robert) chez un mien parent, à cause des gens de guerre...

(F° 226 r°). Le 31 aoust 1685, à Laroque... ma femme, ma mère et le reste de la famille est sortye de la maison à cause des gens de guerre, n'ayant resté que madame Daubus; ma fille a suivy sa mère et j'ai esté obligé d'aller coucher ailleurs, dans un grenier, ne trouvant point d'autre azille.

Le lendemain, 1er septembre, estant retourné à ma maison à Laroque, j'y ai trouvé deux cappitaines, 2 lieutenants, tambour et soldats, grand désordre despuis le jour avant, et à mon arrivée un des officiers me print et m'ayant escarté de la maison me dit, sans autre complimant, qu'il falloit changer de religion, qu'il valloit mieux le faire à son comandement que de quelque autre; mais je me suis deffendu par la lumière que Dieu m'avoit donnée.

Le 2 septembre toutes ces gens ayant deslogé emporté tout ce qu'ils ont voullu, car la maison estoit plaine, surtout de mon cabinet, où il y avoit des petits bijoux, des lunettes d'approche, esthuis (?) d'argent et perles de M. Menour, des pendants d'oreilles, bref, beaucoup de choses. — Ils m'ont fait donner cependant (?) aux officiers 4 louis d'or, et de l'argeant aux soldats. Dieu aye pitié de nous ! J'ai le billet de logement signé Latourette et Puget, et, pendant tout le séjour que ses troupes firent, les soldats alloient dans la paroisse chez ceux de la R. qui vivoient à Laroque; le curé, qui avoit son bonnet et autres ornemants, recevoit les abjurations de tous ceux qui venoient et les soldats avec cella quittoit. Ils m'en amenèrent une paire de bœufs pour porter le bagage.

(F° 226 v°). Le 3 septembre 1685, ma femme et ma fille sont revenues à Laroque, voir le désordre.

Le 4 septembre MM. Latour et Moret docteur (?) qui avoient changé et presque tout Montflanquin sont venus me voir. J'ai baillé de l'argent pour rembourser ceux qui en avoient baillé pour moi à Montflanquin à cause des dragons, et M. Latour a prins 150 livres que je portais sur moy et les clefs de la maison.



CHATEAU DE LAROQUE

Le 5 septembre 1685, ayant reçu un billet de logement de deux compagnyes d'infanterye, signé Marc Choizette (?), escript de la main de Jean Serres, et ce monde composant plus de 200 hommes, ma femme n'a pu ce résoudre à rester ; ainsy s'en allant, je la trouvai (?) ayant tout quitté, enfant à la mamelle et la maison garnye, et sommes allés nous cacher dans une grande haye au milieu d'un

champ, au della le bois de Laroque, où nous avons demeuré jusque proche minuit, auquel temps nous avons sorty et allé chez la Sanicolhe (?) qui avoit changé, et comme Dieu voullut que ce monde deslogeat la nuit, l'ayant aprins, ma femme et moi, y sommes allés trouver la pauvre madame Daubus qui avait resté perdue de peur, la maison saccagée, la metheyerie [ruynée]. Ils avoient thué les bœufs, moutons, volailles, perssé une demye douzaine de barriques avec des tarayres, fermé avec des quilles, bref, il sembloit que les démons y avoient esté. Le curé de Roqueffaire vint solliciter à obéir, car c'estoit comme l'on parloit, mais il n'estoit pas escoutté.

(F° 227 r°) Le 8e et 9e septembre 1685 resté à Laroque, priant Dieu de ne m'abandonner point dans une si grande extrémité, non seulement Montflanquin ayant changé, mais presque tout le pays. Il ne restoit que moy, ma famille et celle de mon cousin Bécais de Maurel (?), qui avoit (avons ?) de gros logements.

Le 10 septembre 1685, allé à Montflanquin. Monsieur Robin, cappitaine de dragons, logé aud. Montflanquin, me dit que je n'avois de dellay pour changer que jusqu'au lundy venant qui est le 17e du mois. Je remercye Dieu encore de ce dellay. — Le jour même, suis allé voir mon cousin Bécais, avec le lieutenant de dragons, qui estoit accablé d'un logement et j'ay escrit et envoyé exprès à Bergerac pour luy donner 30 l. (?) pour cella.

Le 11 septembre resté à Laroque avec ma femme et le 12e, est venu lettre de monsieur le marquis de Boufflers du deslogement de Maurel et surseyance, pour luy et pour moy, jusqu'à nouvel ordre. Cela me sortit d'affaire avec M. Robin capitaine car ce dellay allait jusqu'à un nouvel ordre...

Le mesme jour, 12 septembre 1685, j'ai reçu une lettre, par un exprès de madame Saint-Héronde, qui me mande que j'avois des dragons à Barsac qui avoient déjà saccagé la maison et que j'y allasse remédier.

(F° 227 v°). Le 13 septembre 1685, comme ma cousine de Védrines avoit changé, il y eust deslogement, et elle faisoit faire ses vendanges, son mary, ministre s'en estant allé avant, avec un de ses enfants, suivant la déclaration du roy et estant en Hollande.

Les 14e et 15e septembre à Laroque, veu messieurs Latour et Moret faisant ce qu'ils pouvoient pour me faire changer, alléguant la perte infailhible de mes biens. Escrit et envoyé à La Force.

(F° 227 v°). Le 17e septembre 1685, dispozé pour aller à La Force sur les ordres de Monsr le Duc venus de Paris...

Le 18e septembre 1685, arrivé à La Force avec mon gendre et sallué Monsr le Duc et Madame la Duchesse.

(F° 228 r°). Le 30 septembre 1685, monsieur l'évesque de Périgueux est veneu à La Force.

(F° 228 v°). Na qu'il a paru une déclaration de Sa Majesté portant une révocation de l'Edit de Nantes et permission à ceux de la R. P. R. de pouvoir estre dans le royeaume avec liberté, sans pouvoir faire fonction de leur religion publiquement. Mais ceste déclaration n'a point eu d'exécution pour ceste liberté. [Entre le 25 et le 28 octobre.]

(*Ibid.*). Le 4 novembre 1685, les ministres de La Force n'ont point fait de fonction de leur charge, à cause de la cognoissance qu'ils ont eu de la vollonté du roy pour cella.

(F° 229 r°). Na qu'il y avoit une déclaration de Sa Majesté, quy voulloit que ceux de la R. P. R. ne peussent avoir à leur service que des personnes de la mesme R. à paines (?), et ainsin tous ceux quy estoient dans la maison, estre de la R. P. R.

(*Ibid.*). Le 23 novembre 1685, allé à Rastoulhac voir ma femme quy n'avoit pas ozé demeurer à Laroque à cause des troupes.

(*Ibid.* [28 novembre])... Allé coucher à Cavalher (?) voir ma mère quy estoit là (?). Deux de mes enfans chez mon cousin de Majollessy (?), ma femme en un autre endroit, cinquiesme en un autre, 11e avec sa mère malade de fièvre carte et les deux autres à la nourisse, aucun (?) sûr (?) espoir (?) et tout nostre bien de la ville et de la campagne à la discrétion des gens. Dieu ayt pithié de nous par sa grâce. [En marge : Estat pitoyable de ma famille.]

(F° 229 v°). Le 3 décembre 1685, Monsieur le Duc est allé à Bergerac et a disné avec Monsieur de Larray (?).

Na. Que pendant que Monsieur le Duc n'y estoit pas (?), Madame la duchesse m'a sollicité de voulloir entièrement me donner à la maison, que Monsieur le Duc le désiroit passionément, surtout voullant se deffaire de M. de Massac, et, ayant représenté qu'elle voyoit bien que j'estois à leur service de longtemps, qu'il ne falloit rien davantage, elle m'a obligé de luy donner parolle absolue de prandre le soing de leurs affaires comme Intendant de la maison et que l'on me feroit des advantages que j'en serois contant.

(*Ibid.*). Le 6 décembre 1685, Monsieur le Duc m'a laissé la procuration générale de ses affaires comme Intendant de sa maison et l'on m'a baillé les clefs de tout, et le jour mesme, Mon-

sieur, madame et généralement toute la famille et domestiques, sont partys de La Force... Les dames et demoiselles sont aussy partyes, sont allé coucher à Mussidan et della la grand routte de Paris. Dieu veuille les conduire par sa grâce.

(F. 230 r°). Le 15 décembre 1685 estant allé voir monsieur Donger à Saint-Martin[1], le cousin Traignac, ne m'ayant pas trouvé à Laforce, est venu à Saint-Martin et m'a porté nouvelle que M. de Larrey avoit donné un logement sur moy de 10 cravattes, et d'augmenter jusques à l'entière compagnie, et ordre du juge de la faire subsister à mes dépens, me traittant d'huguenot qui avait abandonné mon bien; et voyant cella je dressai une déclaration que je n'avois point abandonné mon bien, que j'estois à Laforce, chargé des affaires de monsieur le duc, et envoyai ceste déclaration pour la signifier à monsieur le juge, et mandé a mes amis que je ne voullois point changer, qu'ils laissassent manger mon bien s'il n'y avoit pas de remède autrement.

Le 16 dud. mois (décembre 1685) ma femme est arrivée à Laforce avec Unziesme, ayant la fièvre, ayant esté obligée de se cacher et fuyr, parce qu'on la cherchoit pour la prendre et mestre dans un couvant.

Le 17, j'ai envoyé Limosin, mon vallet, à Laroque et escrit à Madame la duchesse ce qui se passoit, et, ayant des nouvelles que l'on disoit que M. de Larray avoit cet ordre de M. de Chatteauneuf et de M. de Louvois de faire cela, jugeant que M. Larray ne pourroit rien faire, je prins la liberté d'escrire à mes seigneurs de Chatteauneuf et Louvoy, ministres d'Estat, la surprinze que mes ennemys avoit faitte (??), que je n'avois point abandonné mon bien, que j'étois à Laforce aux affaires de Monsieur le Duc, qui ne pouvoit avoir de domestique que de sa religion, et que, d'ailleurs, je vivois sur la foy de la déclaration du mois d'octtobre, et fait courir ma depeche par le Groslle (?).

Pendant qu'on me mangeait à Montflanquin à ne me laisser point une paille, foin, ny meubles, ayant augmenté le logement de cravattes par prétexte que j'étois absent, le juge n'ayant pas voullu souffrir qu'on lui signifiat l'acte que j'avois fait, monsieur Larray et monsieur le major Jouenrot me prioient de leur donner du gibier de Laforce. Monsieur Du Vigier, conseiller (?), m'employait pour ses affaires et je leur rendais des services de tout mon possible, souffrant tout pour l'amour de Dieu et à cause de mes péchés.

1. Lamonzie-Saint-Martin, entre Sainte-Foy et Bergerac (Dordogne).

1686

(F° 230 v°). Le 17 janvier 1686, estant à Laforce dont je n'avois point bougé ni ma femme, et 11e malade, ayant presque tous les jours des nouvelles du ravage que l'on me faisait à Montflanquin, je reçus, ce jour, 17e, une lettre du sieur Lartigue, de Thonneins, qui me marquoit que monsieur l'évêque d'Agen, qui estoit à Thonneins, lui avoit dit de m'escrire que si je ne voullais point changer comme les autres, que l'on iroit me démollir ma maison et que l'on redoubleroit encore la charge; et comme je ne me trouve pas dispozé à quitter ma religion, je fis réponse que j'étois obligé à monsieur l'évesque du soin qu'il prenoit, mais que ma religion estoit plus chère que tout mon bien et je fis repartir le messager qu'il m'avoit envoyé, trois heures avant jour, afin que ma lettre fut rendue le 18 et que monsieur l'évesque la vit, et Dieu m'inspira d'aller moi-mesme ouvrir (??) et fermer la porte du château et rapporter les clefs dans ma chambre, car autrement les troupes, qui arrivèrent un moment après autour du château et qui heurtèrent, feignant voulloir parler à un domestique et demander des nouvelles de madame Vertamont, seroit entrées et m'auroient prins avec (?) ma femme. Dieu soit loué.

(F° 231 r°). Le 18 janvier 1686, trois heures avant jour, comme je ne m'estois pas endormy apprès avoir fait partir le messager de Thonneins et fermé le portal, j'entendis parler des gens sur le dosme (?), à cause que j'occupois la chambre de Madame, et ayant ecoutté, je compris bientôt que c'estoit des gens de guerre, ayant d'ailleurs santy la mèche. Sy bien qu'ayant fait lever ma femme du lit, et dit que c'estoit des troupes pour nous prandre, après avoir pryé Dieu, nous résolûmes de nous desrober à leur fureur, s'il estoit possible, et ayant fait porter nostre enfant malade dans un cartier du chasteau, au lit de Mme Mermillon, aussy malade, nous travaillâmes à mettre la chambre où nous logions en estat de ne cognoistre pas qu'on y eust couché, et, apprès avoir donné ordre à la servante de passer dans le cartier de la demoiselle Mermillon, de n'ouvrir point, laissant faire, car on hurtoit incessamment, on avoit mesme fait du feu en plusieurs endroits autour du chasteau, ma femme et moy, à la garde du bon Dieu, fûmes nous enfermer dans le petit cabinet de Madame qui est dans la muraille; et Dieu voullut qu'un petit chien que nous avions, ayant esté enfermé et venant gémir devant la porte de nostre prison, il s'en alla sans que nous

ayons pu descouvrir le lieu où il passa. Nous restâmes, ma femme et moy, dans ce cabinet, priant Dieu, et ma femme s'y trouva fort mal de vapeurs de cœur à cause qu'elle estoit pressée, le lieu estant petit, et nous restâmes en cest estat jusque vers les unze heures ou midy, car une troupe de soldats, ayant escaladé du costé de la cuizine et estant entrés par une fenestre, ils furent apprès cella enfoncer la serrure du portal. Les officiers, dont le chef estoit M. Farjon, cappitaine au régiment de Touraine, en garnison à Bergerac, estant entrés et ayant laissé le tour du château cerné, lesd. officiers et partie des soldats allèrent enfoncer la porte de la chambre de Madame, estant instruits que je l'occupais et foullèrent partout jusqu'aux pailles du lit, et, lorsqu'il fust jour, le sieur Lespinasse, juge, vint au chasteau et fist passer cet officier partout, jusqu'au lit du boulanger qui estoit... (?) On passa et repassa dix fois devant nostre cabinet; nous les entendîmes parler et, Dieu nous ayant sauvés, les troupes se retirèrent, après avoir donné quelque temps à deslibérer si l'on devait faire plus grand séjour; et ma femme et moy sortismes de nostre prison, ayant remercyé Dieu de sa favorable assistance. Le 19 janvier 1686, pendant la nuit, ma femme et moy quittasmes Laforce ayant laissé 11e malade, à la conduitte de Dieu et de ses anges, n'ayant pas jugé devoir demeurer davantage exposés à une garnison quy pouvoit tous les jours nous prandre; et nous estant conduits, cette mesme nuit, à un cabaret, sur le port de Bergerac, nous y demeurasmes la journée et je pris ce temps pour escrire à madame la duchesse ce quy s'estoit passé, et écrivis aussi à mon cousin Latour que j'avois dessaing d'aller à Paris, auprès de monsieur le Duc.

Le dimanche 20 janvier 1686, c'est-à-dire pendant la nuit du 19 au 20, ma femme et moy nous conduizismes chez un de nos amis qui nous reçût avec grand peur pour luy et pour nous, et nous y restâmes tout le lundy sans estre vus de personne que de luy; mais, la nuit du lundy au mardy, nous quitâmes ce lieu et fusmes à un autre, chez de bonnes gens qui nous reçurent avec moins de peur. Nous avions une méchante chambrette obscure, sans cheminée, un méchant lit et une grange pour nous promener quelques heures du jour tout à couvert; et, pendant nostre séjour en ce lieu, nous n'eûmes de commerce qu'avec le bon Dieu, ny de consolation qu'en le priant sans cesse. Nous eusmes nouvelles que le 24 dud. mois, jour de judy, nostre maison de Laroque-David avoit esté desmolye, monsieur Larray y estant allé avec monsieur Bézingan, cappitaine des cravattes, et de Villemur (?), qu'il print à Montflanquin ou envi-

RAPPORT

DE

M. LE BARON F. DE SCHICKLER

SUR L'EXERCICE 1903-1904

Messieurs,

Vous avez appelé notre collègue M. le pasteur Weiss, à l'occasion de votre réunion ecclésiastique, à faire revivre ici les souvenirs des premiers jours du protestantisme à Bourges : en étendant cette invitation à notre Société entière, offrant à sa quarante-neuvième assemblée générale une cordiale et fraternelle hospitalité, vous avez d'abord témoigné pour nos travaux un intérêt qui a profondément touché notre Comité et dont il m'a demandé de vous exprimer ce soir toute sa gratitude. Mais vous avez aussi suivi la tradition des Églises réformées de France. Je dirais volontiers que vous avez obéi à leur antique Discipline. Son article 23 ne prescrivait-il pas de « dresser des mémoires de toutes choses notables pour le fait de la religion », de députer dans chaque colloque un ministre pour les recevoir et les apporter successivement aux Synodes provinciaux et au National, injonction accentuée à plusieurs reprises par ces synodes jusqu'à celui de Castres

en 1620 qui désignait une Église par province pour avoir la garde des papiers et procédures; pour la province du Berry, celle de Châtillon-sur-Loing. Après avoir reconnu au XVI[e] siècle l'importance de l'œuvre historique et lui avoir assigné une place dans la vie de l'Église, on se préoccupait donc au XVII[e] de conserver pour l'avenir, non seulement le récit fidèle, mais les documents mêmes. C'était, il est vrai, trop compter sur cet avenir. On avait beaucoup souffert déjà, et, comme le Psalmiste, après s'être écrié

> Les torrents de ta colère
> Sur nous cent fois ont passé,

on croyait pouvoir ajouter

> Mais, par ta grâce j'espère
> Qu'enfin l'orage a cessé.

La tempête au contraire allait reprendre plus redoutable que jamais. Ce n'est point l'heure de raconter à nouveau les suites désastreuses de la Révocation, mais vous comprendrez que la tourmente qui avait renversé nos temples n'a pas épargné ces autres témoins plus fragiles encore, registres de délibérations, mémoires, correspondances, toutes les sources enfin de cette douloureuse, de cette noble et sainte histoire. Et vous comprendrez également le devoir qui s'est imposé aux arrière-descendants des victimes, de rechercher avec un soin filial jusqu'aux moindres épaves, et la joie qu'ils ressentent à chaque trouvaille, à chaque reconstitution de ce qu'on avait craint souvent être pour toujours perdu.

C'est la mission que s'est donnée notre Société, il y a déjà cinquante-deux années, et toutes les fois qu'à la fin d'un exercice nous jetons un regard sur la dernière étape parcourue, nous pouvons constater un progrès dans les deux principales branches de notre activité. Grâce à de savantes collaborations, — vous me reprocheriez de ne pas ajouter grâce à ses incessants labeurs personnels, — M. Weiss, dans la publication bi-mensuelle du *Bulletin*, a projeté sur certains côtés et sur

certains faits de notre histoire des lumières parfois étrangement révélatrices.

Parmi ces études récentes, je citerai celles de M. Paul de Félice sur la réaction catholique à Orléans au lendemain de la première guerre de religion ; de M. Patry sur le protestantisme de Marguerite de France, sœur de Henri II, duchesse de Berry et de Savoie, qui lorsqu'éclata la première guerre de religion « en prit si grand chagrin », dit son biographe, « qu'elle en cuyda mourir » ; de MM. Bourrilly et Weiss sur Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne ; — et dans les documents cette effroyable liste de cent huguenots dont les cadavres furent traînés sur la claie et jetés à la voirie, sous Louis XIV, parce qu'en mourant ils avaient refusé de recevoir les sacrements catholiques, déclarant, selon la parole de l'un d'eux, « que c'est au ciel qu'ils cherchaient le Seigneur », et avaient prié « qu'on les laisse mourir dans la religion où ils étaient nés ». En 1699 nous trouvons de ces exécutions, vraiment sacrilèges, à Gien et à Châtillon-sur-Loing.

Puisque j'ai parlé du *Bulletin*, je tiens à rassurer ceux de ses lecteurs auxquels nous avons promis la table de son premier demi-siècle, et qui, ne voyant rien venir, seraient tentés de nous exprimer leur légitime impatience. Les forces humaines sont limitées : si le dépouillement par les trois anciens élèves de l'école des Chartes est terminé, M. le pasteur Fonbrune-Berbinau doit, pour le fusionnement de ces innombrables fiches, procéder avec d'autant plus de lenteur que la minutie des détails exige plus de consciencieux efforts.

Quant à notre second champ d'action, la Bibliothèque, je voudrais pouvoir vous décrire moins rapidement les dons nombreux, quelques-uns très précieux, qu'elle a reçus depuis l'assemblée générale de 1903. Ainsi quatorze affiches, arrêts de la Cour du Parlement, aides et finances du Dauphiné concernant les protestants au XVIIIe siècle, — un dossier d'actes d'abjuration du diocèse de Bayeux (1581-1685) prouvant combien de familles normandes ont appartenu à notre communion, — une discipline ecclésiastique provenant de l'Église de Buxy en Bourgogne avec les signatures des pasteurs et anciens, présent de M. Garreta, — le registre des procès-

verbaux de la paroisse de Boucoiran à partir de 1777, offert par M. le pasteur Caladon, — un autographe de Casaubon, que nous devons à M. le pasteur Nazelle, — un Nouveau Testament que le réformateur Pierre Martyr avait offert à Odet de Châtillon, le frère de Coligny, — un exemplaire des œuvres d'Antoine de Chandieu, donné par le petit-fils au propre fils de l'auteur, et relié, étrange destinée du volume, aux armes du pape Pie VI, — un rarissime Alphabet ou Instruction chrétienne pour les petits-enfants, Lyon 1555 : ces deux derniers ouvrages sont, avec plusieurs autres, un présent de la généreuse et constante bienfaitrice de notre Bibliothèque, Mme la baronne de Neuflize. M. Arthur Brölemann, de Lyon, a exprimé dans ses dernières volontés le désir que les livres et brochures de sa bibliothèque ayant trait au Protestantisme soient remis à celle de la rue des Saints-Pères. M. le pasteur Bourgeois, président du Consistoire de Saint-Agrève, « considérant », nous écrit-il, « comme un devoir, en avançant en âge, de ne pas conserver les ouvrages qui lui ont servi autrefois à des travaux historiques dont il ne s'occupe plus », nous les envoie et ajoute : « Mes livres me font encore plaisir quand je pense qu'ils seront utiles ». N'y a-t-il pas là des exemples à suivre, ne serait-ce parfois que pour un volume rare, que pour quelques lettres des temps du Désert et du Réveil, qui courent si grand risque de tomber entre des mains insouciantes sinon hostiles, et qu'en les donnant ou en les léguant à la Bibliothèque, on préservera pour ceux qui viendront après nous ?

Remercier d'une part les bienfaiteurs de la Bibliothèque[1]

1. Donateurs de livres :

Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris, Ministère de l'Instruction publique, Archives nationales, M. le pasteur G. Appia, Bibliothèque nationale, MM. prof. G. Bonet-Maury, pasteur G. Bourgeois, Boutroux, A. Brölemann, pasteur Caladon, Raoul de Clermont, la Compagnie des pasteurs de Genève, pasteur Dannreuther, Dorsman, Dr Ebrard, Mme Vve Ch. Frossard, MM. Garreta, pasteur Granjon, H. Guyot, prof. G. Hérelle, A. Lestringant, Dr Mathews, pasteur Maulvault, Mme Maunoir, MM. pasteurs E. Maury et G. Meyer, commandant R. Mowat, pasteur Nazelle, Mme la baronne de Neuflize, MM. baron de Neufville, pasteur F. Puaux, Mlle Read, MM. prof. R. Reuss, baron F. de

et de l'autre les Églises qui nous ont adressé leurs offrandes à la Fête de la Réformation[1] est un devoir qu'il nous est doux de remplir, mais rendre un suprême hommage de reconnaissant souvenir aux amis disparus en est un profondément douloureux auquel nous ne saurions manquer. M. C. Moens, descendant des persécutés de Philippe II dans les Pays-Bas, et placé pendant plusieurs années à la tête de la Société huguenote de Londres, pour laquelle il a édité les registres de l'Église du Refuge de Norwich, suivait de loin les travaux de la nôtre avec une attention si sympathique qu'il se plaisait, dans ses discours présidentiels, à en analyser les publications. — M. Ch. Rahlenbeck, de Bruxelles, avait envoyé autrefois

Schickler, les Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique et de Londres, la Société des missions évangéliques, MM. Stroehlin, E. Vaughan, pasteur Vielles, Ch. Waddington, pasteur C. Wagner, N. Weiss.

Comme auteurs :

MM. pasteurs E. Arnaud et Paul Besson, E. Bœhmer, Jacq. Boulenger, V.-L. Bourrilly, Ch. Bréard, C. Bruston, F. Buisson, Comte H. de Castries, Mme A. de Chambrier, MM. A. Chantre, pasteur Destandau, F. Dietsch, Henri Doniol, Émile Faguet, Paul Fredericq, Eug. et Jules Halphen, doyen Jalabert, D. Jordell, prof. A. Lang, Abel Lefranc, Armand Lods, D. Lortsch, Mme Mathilde Lutteroth, MM. Léon Marlet, Dr C. Marmier, pasteur Méaly, G. A. von Neufville, H. Patry, Ph. Plan, pasteur Puyroche, prof. E. Ritter, pasteur E. Roberty, F. Scheichl, baron F. de Schickler, J. Trenel, A. von den Velden, H. Vivarez, pasteur Ch. Wagner, O. Winkelmann.

1. Églises donatrices :

Aubais, 14; — Bâle (Église française), 137.50; — Belfort, 10; — Bergerac, 55.50; — Bolbec, 37; — Boulogne-sur-Mer, 15.50; — Brest, 5; — Calvisson, 10; — Cannes, 20; — Castres, 37.45; — Courbevoie, 25; Dijon, 23.85; — Florac, 8; — Graissessac, 13.70 et la Société de couture, 10; — La Calmette, 10; — Laparade, 18.05; — Lasalle, 20; — Le Raincy, 25; — Le Vigan, 15; — Lussan, 4.60; — Lyon 200; — Marsillargues, 30; — Millau, 14; — Montbéliard (Église Saint-Georges), 15; — Montpellier, 78.70; — Moulins, 8.55; — Nancy, 40; — Nantes, 41.15; — Nanteuil-les-Meaux, 17.50; — Négrepelisse, 20; — Ners, 14.50; — Nimes, 200; — Paris, Arquebusiers, 117.50; — Batignolles, 25.90; — Bon-Secours, 46.40; — Oratoire, 237.45; — Port-Royal, 17; — Saint-Esprit et Milton, 375; — Pau, 36; — Pignan, 20; — Réalmont, 38; — Reims, 50; — Rouen, 46.25; — Saint-Cloud, 27.75; — Saint-Dié, 10; — Saint-Étienne, 52.50; — Saint-Hippolyte-du-Fort, 15; — Saint-Palais-sur-Mer, 25; — Salies-de-Béarn, 10; — Toulouse, 36.75; — Vernoux, 18.20; — Vire, 10.

plusieurs communications au *Bulletin.* — En MM. Ferdinand Teissier et professeur Bernus nous avons perdu deux de nos plus fidèles compagnons d'œuvre... j'allais dire compagnons d'armes, car il y a de la lutte dans tout travail sérieux, dans tout effort vers la conquête de la vérité, de la vérité historique comme de toutes les autres, nous ne le sentons que trop souvent.

M. Ferdinand Teissier, ancien archiviste, destiné d'abord au notariat, avait pris goût de bonne heure aux vieux parchemins et ne s'en est plus détaché pendant plus de cinquante années : il ne connaissait pas de joie plus intense que de les déchiffrer, de suivre, d'abord dans les archives des communes voisines de son village natal d'Aulas, puis à Montpellier et à Nîmes, et surtout au greffe de la Cour d'appel de cette dernière ville, les généalogies des familles huguenotes, les successions des ministres, les actes des Consistoires ou les assemblées du Désert, les jugements contre les relaps ou les Camisards, de rectifier les dates ou les noms, et d'envoyer alors régulièrement ses glanes, quelquefois des cahiers entiers, former à notre Bibliothèque, qu'il aimait tant sans l'avoir jamais pu visiter, la moisson dont profiteront les futurs historiens du protestantisme dans les Cévennes. De ces feuillets couverts de sa petite écriture fine et serrée, nous avons constitué douze volumes, et sa fille vient de nous en adresser deux de plus, en mémoire de lui [1]. Ah! messieurs, ce sont ces humbles travailleurs, et c'est pour les honorer davantage que je me permets de les désigner ainsi, qui

1. Principales matières contenues dans les dossiers F. Teissier :

Inventaire sommaire des registres des baptêmes, mariages et sépultures de diverses Églises des Cévennes et du Bas-Languedoc, 53 cahiers formant deux volumes; — Inventaire des registres de diverses Églises des Hautes-Cévennes ou Gévaudan; — *Id.* de quelques Églises du Vivarais, — Brevets de productions de pièces devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en la province de Languedoc et pays de Gex; — Extraits des délibérations du consistoire d'Aiguesmortes, 1620; — Livre des délibérations du consistoire des Vans, 1660-1684; — Procès et condamnations prononcées contre les fanatiques ou Camisards par MM. du Présidial de Nîmes, 1700-1718; — Généalogie de la famille de Quatrefages. — Liste des pasteurs de l'Église de France corrigée et annotée par F. Teissier, 2 vol.

rendent parfois les services les plus réels. Avec une abnégation touchante M. Ferdinand Teissier, incompris de plusieurs, n'a jamais songé à se faire valoir : il lui suffisait d'accumuler des matériaux pour le monument que d'autres élèveraient à ces protestants des anciens jours dont il possédait la ténacite de caractère et la foi ardente.

M. Auguste Bernus laisse un de ces vides qui se feront longtemps et cruellement sentir. Descendant de réfugiés du Dauphiné, pasteur pendant quinze années de l'Église française de Bâle, une des aînées des communautés du Refuge, il s'était distingué par ses études sur Richard Simon et la critique biblique au siècle de Louis XIV, par ses articles dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, et familiarisé comme bien peu — s'il en est — de nos contemporains, avec les hommes du XVI[e] siècle. Quand, après les Haag, nous perdions M. Henri Bordier, c'est vers M. Bernus que notre pensée à tous se porta en 1890, comme au continuateur possible du dictionnaire de *la France Protestante*. Il hésita avant d'accepter cette tâche : il l'entrevoyait colossale, ce qu'elle est assurément, et venait d'être nommé professeur à la Faculté de Théologie de l'Église libre du canton de Vaud. Sur nos instances, appuyées par celles de M. Edmond de Pressensé, son beau-père, il consentit à essayer, au moins pour l'achèvement de la lettre G. Nous avions admis la restriction, persuadés que, pour compléter les noms d'une première lettre, il toucherait forcément aux autres et ne saurait plus s'en désintéresser.

C'est ce qui est advenu, mais dans des proportions que nul d'entre nous ne prévoyait alors. Pénétré de sa responsabilité, aux sources explorées par l'heureuse initiative de M. Bordier il en voulut ajouter d'autres, retrouver encore des familles protestantes, non seulement dans les biographies ou monographies dont chaque année accroît le nombre et qu'il parcourait page à page la plume à la main, mais dans toutes les Revues des départements ; car est-il, dans ce beau pays de France, une province, une cité où la Réforme n'ait un jour pénétré ?

De là des accumulations de notes; le véritable effroi qu'il

ressentait tout le premier en voyant le but reculer indéfiniment devant lui redoublait quand, recourant par exemple aux répertoires des réfugiés dressés à Leyde, il trouvait, pour la seule lettre G, des milliers de fiches à dépouiller.

Les années s'écoulaient cependant : la maladie, de cruelles souffrances étaient venues souvent interrompre et constamment entraver son travail. Puis, avant de rédiger un article, M. Bernus trouvait indispensable d'avoir rassemblé, et parfois recopié, tous ses matériaux. « J'avance plus lentement, mais plus sûrement, je crois, » avait-il dit dans le mémoire adressé au Comité en 1894 et qu'il faudrait relire pour se rendre compte de l'ampleur et de la précision qu'il entendait donner à son œuvre. Il la désirait d'autant plus parfaite qu'il la savait attendue avec plus d'impatience, et les échos de cette impatience parvenant jusqu'à lui, n'étaient pas sans le troubler profondément. Il répétait : « J'espère donner bientôt un fascicule »... « Il n'est pas nécessaire de m'éperonner dans mon travail de Sisyphe, » écrivait-il il y a un peu plus d'un an, comme il avait écrit en 1897 : « Je ne vous dirai pas combien ce nouveau retard me pèse : il a rendu l'épreuve de la maladie singulièrement plus lourde et plus douloureuse. Force m'est de me soumettre; je le ferais plus facilement si je ne savais pas quel tort notre œuvre en reçoit. » Le 31 mars dernier, en pleine activité intellectuelle, il était rappelé en son repos. Les pierres qu'il a préparées pour continuer le monument des Haag et des Bordier seront soigneusement recueillies par nous, mais avec quelle tristesse il nous faudra confier à d'autres mains la mission courageusement reprise deux fois déjà et maintenant de nouveau suspendue !

Suspendue, Messieurs, non abandonnée, croyez-le bien. Nous n'avons pas le droit d'y renoncer. Le protestantisme d'aujourd'hui a besoin, je n'hésite pas à le dire, de s'appuyer sur le protestantisme d'autrefois, et de le mettre en pleine lumière. Nous n'avons rien à cacher, ni de nos pures origines, ni de nos longues épreuves, ni surtout des secours et des délivrances que notre Père Céleste nous a prodigués. Si notre Société n'avait pas existé, que d'erreurs, je préfère ne pas

dire que de calomnies, se seraient accréditées sur tout un côté de l'histoire de la patrie. Il est vrai qu'elles ont la vie dure et que nous voyons reparaître de loin en loin les vieux refrains. la trahison de Coligny, — dans une des dernières livraisons du *Bulletin* il a fallu une fois de plus y revenir, — les scandaleux déportements de nos réformateurs !

Sans nous attarder à des réfutations superflues, je tiens à rappeler que si nous avons le droit de défendre absolument leur vie privée, nous nous gardons de leur attribuer une infaillibilité qui n'est pas de ce monde. Ils ont devancé leur siècle, et néanmoins, par certains côtés, ils lui ont encore trop appartenu : notre devoir est de le reconnaître et de le regretter.

Aussi avons-nous été heureux de l'acte de réparation, on peut même le nommer d'expiation, qui, à la surprise de plusieurs de nos frères catholiques, s'est accompli le 1er novembre 1903 : l'érection à Genève d'un bloc monumental de granit à la mémoire, non de Calvin, mais de Servet. En 1909 on dressera sans doute sur les bords du Léman la statue du réformateur, en commémoration du quatrième centenaire de sa naissance, et ce ne sera que justice; mais au 350e anniversaire du bûcher de Champel nos coreligionnaires ont eu à cœur de déplorer l'erreur — je dirai la grande faute — de Calvin, la méconnaissance des droits sacrés de la conscience. S'il ne saurait être guère permis aux catholiques ou aux négateurs de toute croyance religieuse d'incriminer un excès d'intolérance dont leurs propres annales n'offrent que trop d'exemples, c'est aux protestants qu'il appartenait d'en porter deuil d'une manière publique et durable.

Plus nous étudierons notre histoire et plus nous répudierons la contrainte en matière de foi. Elle a fait les martyrs dont votre Église de Bourges — M. Weiss vous le dira tout à l'heure — a eu sa part; elle a fait les exilés volontaires qui, plutôt que de renoncer à servir Dieu selon leur conviction, ont abandonné patrie aimée, position, biens, quelques-uns vieux parents qui ne pouvaient les suivre et étaient les premiers à les exhorter à les quitter. On retrouve des artisans du

Berry, surtout de Sancerre, dans les colonies du Refuge de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre. De Bourges il n'y en a guère, l'Église était alors presque anéantie.

Les origines de cette Église se confondent avec celles de la Réforme française; je laisse à M. Weiss le privilège de vous décrire le grand rôle qu'elle a joué à cette première heure du réveil de l'esprit. Mais vous me permettrez de m'arrêter quelques instants sur une de ces figures d'autrefois et de saluer en passant un de vos concitoyens, trop oublié aujourd'hui dans sa ville natale, et qu'on a nommé avec raison un des apôtres les plus dévoués du protestantisme, « à la fois philologue, exégète, dogmatiste, controversiste, mais moins recommandable encore par son vaste savoir que par son esprit de modération et de tolérance ».

François du Jon, dit *Junius*, né en 1545 à Bourges où son père était lieutenant de la maréchaussée, eut une enfance souffreteuse et cependant portée, avec une extrême ardeur, vers les études classiques, qu'il perfectionna ensuite à Lyon sous la direction du savant Barthélemy Aneau. Échappé à grand'peine au massacre où avait péri son maître, il revenait en 1561 dans sa ville natale, tout autre qu'il en était parti : la lecture du *De natura Deorum* de Cicéron troublant sa jeune intelligence l'avait rendu presque athée. Un soir, après le cours du jurisconsulte Cujas, du Jon passe devant la maison où se tenaient les conventicules huguenots — celle de Colladon sans doute. Attiré par le chant des psaumes, il entre, assiste au culte, revient à la demeure paternelle en proie à une certaine inquiétude qu'il cherche en vain à se dissimuler, et trouve sur la table de son père un Nouveau Testament. Laissons-le parler lui-même :

« J'ouvris le livre par une impulsion d'en haut, au premier chapitre de l'Évangile selon saint Jean. Je lus une partie du chapitre et en lisant je fus si ému que le divin du contenu, la majesté et l'autorité du style qui surpasse de beaucoup toute l'éloquence humaine s'imposèrent irrésistiblement à moi. Tout mon corps tremblait, mon esprit restait comme stupéfait, et toute cette journée je fus bouleversé, au point de ne plus savoir où j'en étais. O Seigneur, mon Dieu, tu as

pensé à moi dans tes incommensurables compassions et tu as ramené au bercail la brebis perdue. »

La conversion était complète : non seulement il était à jamais devenu chrétien, mais dans l'élan de sa reconnaissance, résolu de se consacrer au salut des autres, il partit pour Genève se préparer au saint ministère. Quelques mois après éclatait la première guerre de religion. Séparé des siens, privé de ressources, du Jon se trouva bientôt dans la plus cruelle détresse et aurait succombé sans la rencontre d'un réfugié de Bourges, le pauvre tailleur Guillaume Boudon qui l'accueillit, en souvenir des bienfaits reçus jadis de sa mère. Pour ne pas être trop à charge à son hôte, il ne mangeait qu'une fois par jour, donnait des leçons à peine rétribuées et passait en travail la majeure partie des nuits jusqu'à ce qu'en 1565 on lui offrit la place de pasteur de la jeune Église d'Anvers. Il accepta ce poste périlleux avec d'autant plus de joie que l'assassinat de son père, à Issoudun, lui rendait plus difficile la rentrée dans sa patrie.

Le temps nous manque pour le suivre dans son dangereux apostolat aux Pays-Bas, puis, quand il en eut été expulsé comme étranger, dans les deux postes d'Églises du Refuge en Allemagne d'où il fut appelé à la chaire de théologie de l'Université de Heidelberg. Chargé par Henri IV, en 1592, d'une négociation diplomatique, il passa par Leyde, le grand centre scientifique, y fut retenu, et y professa avec éclat jusqu'à sa mort, de la peste, en 1602. Parlerai-je de ses nombreux écrits, des biographies de lui qui ont été écrites en plusieurs langues ? Il nous semble en vérité que son nom devait être prononcé ce soir, et qu'il est permis de regretter qu'on ne l'ait attribué à aucune des rues de sa ville natale de Bourges.

Les grandes Bibliothèques possèdent des lettres de François du Jon : la nôtre en a deux. Elles prouvent qu'il ne se désintéressait ni de sa patrie ni du protestantisme français, et font honneur à son extrême et persistante défiance de lui-même : « J'ai fait, » dit-il, « l'œuvre que j'ai pu ; s'il en vient du fruit, il est de Dieu auquel je rends grâces et de grandes grâces ; en moi il n'y a que faiblesse. » Dans l'une il s'occupe

des rapports entre l'État et l'Église, — ce sujet est plus vieux qu'il n'en a l'air ; — dans l'autre, écrite en 1598, au moment de l'octroi de l'édit de Nantes, on trouve un écho des préoccupations des Réformés, se demandant si Henri IV irait jusqu'au bout ou s'il tromperait les espérances de ses anciens coreligionnaires. Il représente les Églises comme « languissantes » dans la perpétuelle expectative. « Le roi, dit-on, a l'intention de nous accorder des conditions plus larges, mais que dirai-je, ce ne sont là que des espérances, des promesses, non encore des faits. J'espère cependant qu'on en verra bientôt les effets. Le roi, paraît-il, — j'en suis certain pour ma part, — n'est pas mal disposé envers nous, mais il rencontre de tous côtés de nombreuses et d'incroyables difficultés. »

Du Jon ne se trompait pas. Alors que Henri IV conquérait pied à pied son royaume, tantôt par les armes, tantôt par les faveurs octroyées aux principaux chefs de la Ligue, les transactions conclues tournaient au détriment des protestants. Ainsi celle pour la réduction du maréchal de la Châtre, gouverneur du Berry, stipulait que tout le bailliage de Bourges n'aurait plus qu'un seul lieu d'exercice réformé. L'édit de Nantes confirma cette clause, sous réserve néanmoins des droits admis pour toutes les Églises où cet exercice avait été établi et fait publiquement en 1596 et 1597; mais tel n'était pas le cas de Bourges où le culte avait été violemment interrompu par les guerres. La liste officielle de 1603 des lieux de culte reconnus et pourvus d'un pasteur, porte donc Sancerre, Gien, Châtillon, Argenton (place de sûreté), mais ni Bourges ni Asnières. Dans les actes des Synodes provinciaux du Berry, — notre Bibliothèque en possède deux procès-verbaux originaux et cinq en copies, — on constate les vicissitudes de votre Église. De 1583 à 1617 il n'en est même pas fait mention; elle reparaît en 1618, demandant un ministre qu'on s'empresse de lui accorder mais que la municipalité expulse violemment, et le Synode de Jargeau s'adresse aux députés généraux pour se plaindre de ce qu'il appelle une infraction à l'Édit ; sans doute on avait choisi Bourges comme lieu d'exercice du bailliage. En 1619 second essai; en 1620,

sur la liste générale des Églises réformées de France, Bourges fait de nouveau défaut ; en 1623 le Synode provincial ordonne que les membres de ce troupeau se rangeront au quartier du Couldray pour être dorénavant de l'Église d'Issoudun, tandis que le quartier d'Asnières sera à l'Église d'Henrichemont et d'Aubigny, où sera employé le sieur Babault, leur pasteur. On coupait donc votre Église en deux tronçons, mais les protestants de Bourges n'avaient accepté qu'à regret leur fusion avec Issoudun et refusèrent leur contribution pour le culte. En 1627 on leur accorda de se fusionner avec ceux d'Asnières, d'Henrichemont et d'Aubigny, sous la conduite de leur ancien ministre Guay. Désormais cette paroisse multiple figure sous le nom d'Henrichemont et d'Aubigny ; (de 1641 à 1652 les protestants sancerrois s'y rallient également). On la retrouve encore sur les actes de 1679, mais l'élément de Bourges n'y compte presque plus. Lors du *dénombrement en* 1682, *des personnes faisant profession de la religion prétendue réformée*, c'est-à-dire quand le gouvernement de Louis XIV voulut se rendre compte de ce qu'il restait de résistants à ses promesses ou à ses menaces, il y en a, dans toute la généralité, 590 ; seulement 5 à Bourges, tandis qu'Asnières en a 72 et Sancerre 260.

Cette paroisse de Sancerre mérite une mention spéciale pour sa vitalité persistante. A la Révocation on renversa pour la seconde fois son temple, détruit déjà en 1641 par le prince de Condé malgré les deux cents familles qui en ressortissaient, mais reconstruit en 1652, et plus tard, quoique l'archevêque de Bourges, Philippe de Vrillière s'y fût rendu en personne pour recueillir les abjurations, il parut bientôt nécessaire d'y envoyer les dragons pour convertir de force les récalcitrants. Ces « Missionnaires bottés », comme on se plaisait à les appeler, avaient pu extorquer des signatures, non gagner sincèrement les consciences. En voici une preuve émouvante. Dans les registres de la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris sont inscrits en 1728 et 1729, puis de nouveau, chaque année, de 1753 à 1787, cent trente-neuf Sancerrois, les uns dépassant quelquefois la cinquantaine, « admis à la communion après examen », les autres, jeunes gens et jeunes

filles de 16 à 25 ans, reçus à la Cène après instruction religieuse donnée, et combien secrètement, par le pasteur aumônier de l'ambassade. Ces protestants quand même savaient à quels dangers ils exposaient leurs enfants en les envoyant faire ce catéchuménat dans la capitale... mais avant toutes choses ils les voulaient maintenir dans la religion de leurs pères. Quelle leçon, n'est-il pas vrai, pour les indifférents ou les tièdes d'aujourd'hui !

Aucun pasteur ne semble s'être occupé du Berry pendant la période dite du Désert, mais on sait que des assemblées de culte privé s'y tenaient de temps en temps. Lorsqu'en 1778 les protestants de Châtillon-sur-Loing furent dénoncés par le curé pour avoir eu des réunions le dimanche dans des maisons particulières, ils se dirent enhardis par la tolérance dont on commençait à user envers leurs coreligionnaires à Sancerre et à Asnières-les-Bourges. L'on n'y souffrait, il est vrai, le culte qu'au foyer domestique, l'intendant de la province le permettant comme « un moyen de donner aux enfants des principes religieux qui puissent les rendre bons citoyens et sujets fidèles, car il est très dangereux », avouait-il, « de laisser sans aucune instruction des gens nés dans une religion différente ». Cependant il y a tout lieu de croire que ces assemblées prenaient de jour en jour un caractère moins restreint, puisque le Synode provincial du Désert tenu en Picardie l'an 1779, sous la présidence de Racine, délégué d'Orléanais et Berry, assignait à ce dernier les Églises de Sancerre, Asnières, Châtillon, Mer et Orléans. Les foyers évangéliques du Berry n'étaient donc pas entièrement éteints.

Aux débuts de la Révolution on put se réunir publiquement, puis la Terreur ferma les temples, qui se rouvrirent en l'an V. Le pasteur Darnaud vint y prêcher en 1799. A la réorganisation des cultes par le premier consul, un oratoire officiel fut créé à Sancerre, par décret du 30 fructidor an XI, 17 septembre 1803. Enfin en 1804, il y a juste un siècle, la nomination du pasteur Combes inaugurait officiellement l'ère nouvelle : il avait, parmi ses ouailles, les réformés de Bourges et d'Asnières, et ressortit, depuis le décret du 21 juillet 1806, de l'Église consistoriale de Paris.

Cet état de choses dura jusqu'en 1820. Les protestants de Bourges et d'Asnières, privés pendant certains hivers de toutes communications avec Sancerre, vu la distance de dix lieues et la mauvaise condition des routes, insistèrent à deux reprises auprès du gouvernement pour avoir un pasteur à eux avec résidence à Bourges. On leur accorda le pasteur le 11 juillet 1821, en exigeant qu'il s'établit, non dans la ville, mais à Asnières dont le temple était inauguré depuis cinq ans. On posait, en 1831, les fondations de celui de Bourges.

Enfin votre Église, détachée de Paris vers 1822 et réunie au consistoire d'Orléans, était élevée, en 1858, au rang de chef-lieu de consistoire, le 98e de France.

Les années que nous traversons, Messieurs, amènent les centenaires des créations de nos Églises et des inaugurations de leurs temples. Il y a quelques mois, c'était à Lyon, à Sainte-Marie de Paris; il y a quinze jours, à Mazamet; en novembre ce sera à la Mothe-Saint-Héraye. En mai 1903 nous célébrions à Rouen le jubilé du rétablissement du culte dans cette ville et de son installation à Saint-Éloi. Nous y étions allés déjà en 1887 à l'occasion d'un Synode comme le vôtre, fraternellement reçus les deux fois par le vénéré et regretté pasteur Roberty. Le Seigneur a jugé bon de rappeler maintenant à Lui cet ami éprouvé de notre Société qui dès la première heure s'était inscrit au nombre de ses soutiens.

Il est temps pour moi de céder la parole à mon collègue. Ce sont des faits, reposant sur preuves, qu'il vous apporte. Aux membres de chaque Église qu'il nous est donné de visiter nous avons à cœur de raconter quelques-uns des souvenirs qui se rattachent à leur foyer spirituel. Nous évoquons avec eux le passé, en bénissant Dieu de ses miséricordes envers le petit troupeau, en le bénissant de la paix et des progrès dont le Protestantisme français jouit depuis un siècle, en le bénissant d'avance pour l'avenir qui peut, à vues humaines, sembler gros de nuages et d'incertitudes, mais que nous devons regarder en face en nous confiant, ainsi que l'ont fait nos pères, en Celui qui ne trompe et n'abandonne jamais les siens. Sans doute, la tâche de nos Églises, des conducteurs et des fidèles, peut changer de nature et imposer à tous

des responsabilités croissantes. Pour être à la hauteur de ce qui nous sera demandé, apprenons nous-mêmes toujours mieux, et enseignons aussi et surtout aux jeunes générations quels ont été les renoncements, les sacrifices, les austères dévouements de ces témoins des grands jours d'autrefois. Oui certes, « les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison... et elle n'est point tombée, car elle était fondée sur le roc ».

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire au Protestantisme français.*
(Juillet-Août 1904.

6430. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

rons, et que l'on pilha hautement (?), et ce qui resta on le gasta pour ne pouvoir plus servir. On n'espargna pas mesme la Chapelle (?) des morts, car on la mist à bas, le pigeonnier brisé, tout ce que j'avois délaissé, jusqu'à avoir fait ouvrir le vivier et l'on n'espargna que le molin, car on se contenta de voller le maïs... et rompre un peu des tuilles. On fist plus que monsieur Larray ne désiroit. Dieu soit loué. Nous apprismes aussy que, pour prétendre (?) de faire subsister les troupes qu'on tenoit sur moy, on avoit fait vendre tous les bestiaux de mes méthayers, les bois, fait arrester tout ce qui pouvoit m'estre dheu; en un mot qu'on m'avoit entièrement mis a neu. Nous louâmes Dieu de tout cella et le priasmes de voulloir nous conserver sa crainte et donner assez de courage pour pouvoir persévérer; n'ayant rien fait de mal nous avions nostre âme en tranquillité.

(F° 232 v°). Le 30 janvier 1686, un de mes amys, nous ayant descouvert et estant venu, il me raporta qu'on nous cherchait partout à ma femme et à moy, qu'il y avoit 50 louis pour celluy qui nous descouvriroit et qu'on nous feroit pandre estans pris. Il m'a rapporté aussy que l'on avoit mis ma mère et mes enfants en suretté, c'est-à-dire en prison, et le maistre de nostre cabane m'ayant dit qu'il ne pouvait plus me donner retraite, qu'il y alloit de sa vye, je fus obligé a partyr seul, la nuit, ayant laissé ma pauvre femme fort désollée, et m'en allai coucher à un lieu appellé Saint-Crépezy, près de Cahuzac[1], pour aller voir si je pourrais remédier à quelque chose de ma mère et de mes enfants.

Le 31 janvier 1686, estant approché de Montflanquin et decouvert, je fus pris et mené à Roqueffaire[2] chez le curé, avec (?) messieurs de Latour et Moret, médecin, et ayant pleuré tous ensemble, le curé escrivit sur un libre et me fist signer. Dieu veuille me pardonner par sa grâce et me donner toujours sa crainte et son amour, voullant vivre et mourir dans la religion qui nous est marquée par sa sainte parolle. Cella fait, je me retiray chez monsieur de Menour, mon beau-frère, à Rastoulhac.

(F° 233 r°). Le dimanche, 3e febvrier 1686, ayant su que ma femme avoit esté obligée de quitter où je l'avois laissée et qu'elle estoit allée à Boysse, monsieur Menour, son frère, est allé vers elle et la nuit mesme elle est arrivée sur les dix heures à Rastoulhac.

Le mesme jour j'ai envoyé aux nouvelles de ma mère et de mes enfants, c'est à dire de 7e et de 9e, car les autres estoit encore (?) espars,

1. Canton de Castillonnès (Lot-et-Garonne).
2. Petite paroisse, à 3 kilomètres environ de Monflanquin.

11ᵉ en Périgord despuis nostre sortye de Laforce, et 5ᵉ sur Garonne.

Le mardi 6 febvrier 1686, ma femme estant au lit à Rastoulhac, le curé de Lysac y est venu et l'a obligée à signer sur un libre comme celluy de Roqueffaire m'avoit fait faire à moy.

Le 7 febvrier 1686, devant le sʳ Pepinnière, procureur, postullant la recuzation des officiers, j'ai fait faire verbal de l'estat de ma maison de Laroque et attestation de celluy auquel elle estoit avant la démolition et ches ma mère.

Le 12 febvrier 1686 allé à Villeneufve, avec M. de Latour, voir monsieur Bezingan (?) capp. m'ayant dit que je luy avais obligation.

(F° 233 v°). Le lendemain 13ᵉ febvrier 1686 party pour aller à Laforce pour congédier les domestiques de la R. P. R. à cause de la déclaration de sa Majesté, ayant reçu ordre de monsieur le duc de faire cella, et le 16 dud. mois, par devant Espatnuyer (?) notaire royal, j'ay fait acte contenant ce congédiement affin qu'il fust nottoire que monsieur le duc avoit obéy.....

(F° 234 r°). Le 1ᵉʳ mars 1686, mon cousin Latour m'a baillé 115 livres de la part de ma cousine de Védrines, qui est le reste des 300 livres qu'elle m'avoit dit de prendre de M. Védrines, parce que M. Védrines, allant en Hollande, avait pris setze pistolles pour porter à mon fils le ministre, et le dit Latour m'a baillé d'ailleurs 217 livres de reste de l'argeant qu'il avoit pris de Dallon et de celluy de mes denrées ou autrement, appres avoir payé les cavalliers cravattes, pendant 63 jours que le logement dura sur moy seul, pauvre (?) mizérable, sans avoir rien fait que de ne pas voulloir quitter ma religion.

(F° 234 v°). Le 4 mars 1686, mes deux enfants sont allés prendre leisson chez le curé de Lyzac; ma femme et moy sommes allés voir ma mère.....

(F° 235 v°). Le 17ᵉ mars 1686, entendu prescher M. l'Evesque à Montflanquin dans le temple.

(F° 238 v°). Le 10 may 1686, presté au curé de Lysac un livre intitulé *Instruction des nouveaux convertis.*

(F° 239 v°). Le 31 may 1686 à Rastoulhac travaillé pour ma cousine de Védrines, à cause de la saisie faicte de ses fruits par l'absence de son mari, et travaillé aussy pour moy à cause de la saisie des miens pour prétexte de l'absence de mon fils, sorti par permission du roy.....

(F° 242 v°). Le 15 aoust 1686, feste de Nostre-Dasme, sur les

11 heures du matin, jour de judy, est décedée à Capdeport Elizabet... 14e ma filhe..... et le lendemain a esté ensevellye au cimetiere de Calviac par le soing du sr Goudail, marchand, ma femme et moy estant malades au lit. Dieu lui ayt fait grâce. Elle estoit encore en aage de ne l'avoir pas pu offancer de vollonté; aussy sa miséricorde l'aura rendue heureuse.

(Fo 245 ro). 21 septembre 1686. Ce mesme jour l'officier de Montflanquin est venu me dire de la part de M. Crillon, commandant des troupes, qu'il estoit adverty que je ne faisois pas mon devoir, c'est-à-dire que je n'allais pas à la messe ny autres exercices, et que l'on m'envoyeroit logemens, sy je ne faisois mieux à l'advenir, et je luy ay respondu par des soupirs.

1687

(Fo 253 ro). Le 25 janvier 1687 on a porté nouvelle céans qu'il y avoit un commissaire à Montflanquin qui avoit un ordre pour faire démolir le temple nouveau, basti à la porte de Piquamil, qu'on avoit desjà battu le tambour pour assembler des gens pour cella, qu'il en estoit venu de Villeneusve; que monsieur le curé avait lu une lettre de monsieur l'évesque qui exorte à ne s'émouvoir (?) point de cella et autres choses. Pour moy je n'ai pas bougé de Capdeport estant malade du depuis mon retour de la Réolle. Dieu aye pitié de moy.

Le 27 janv. 1687... Ce matin on a travaillé à mettre bas le temple neuf avec des cris et des hurelemens effroyables, par ceux quy travailloient.

(Fo 256 r.). Ce mesme jour (14 mars 1687) j'ai esté à Montflanquin voir M. Crillon, commandant les troupes, et, le lendemain, m'ayant mandé de revenir, il m'a dit de ne tenir plus de précepteur nouveau converty à mes enfants et de faire aller ma femme aux exercices; autrement qu'il la ferait mettre dans un couvant.

[23 mars]. Le mesme jour j'ay conduit mes trois enfans, septième, neufvième et unzième à M. Lagrèze curé de S. Illaire.....

1688

(Fo 266 vo) 18 janv. 1688. Allé à S. Illaire, baillé à M. Lagrèze curé 66 l. pour reste des 60 escus de la pension de mes enfans, 3 l. à sa niepce et remis la lettre qu'il m'avoit escrite pour les 30 l. de David Mareschal.

(F° 271 r°). Le 8 may 1688 j'ai envoyé 7e et 9e à Thonnins, chez M. Lartigue, afin de pouvoir aller au collège ; leur pention est de 60 livres par an chacun ; 6 livres par mois pour le régent ; 30 s. à la servante chaque cartier (trimestre) et parce que M. Lespinasse alloit en ce pays je l'ai chargé de 52 livres 5 sols pour les porter à M. Lartigue, ce qu'il fit, et le lendemain Pierrot de Larroque qui les avoit conduitz ramena les chevaux.

Le 14 aoust 1688, le sieur Morest-Perssy a esté mis en prison, par le sieur Latreille commandant de 4 compagnies du régiment d'infanterye de la marine royalle, prétendant qu'il avoit dit qu'il ne voulloit plus aller à la messe.

(F° 274 v°). Le même jour (14 aoust 1688) logement sur les nouveaux catholiques à la campaigne et dans la suite on l'estendit sur la paroisse de... quy fist beaucoup de mal.

(F° 279 v°). Le 16 novembre 1688, jour de mardy, on a publié à Montflanquin l'esdit nouveau du roy pour les armes au regard des nouveaux convertis depuis (?) cinq années, et le 24 du mesme mois j'ai déclaré à Messieurs les consuls par un acte reçu par Capdeville, notaire, que j'estois de naissance noble.....

Sur une carte sont écrits ces mots d'une autre main (?) :

Le 16 novembre 1688, jour de mardy, l'on a publié la déclaration du roy, touchant la défense de port d'armes aux nouveaux convertis et le 24 du mesme mois, j'ai déclaré à messieurs les consulz, par acte retenu par Capdeville, no^{re}, que j'étois de naissance à avoir une espée et deux paires de pistolets.

1689

(F° 297 v°). Ledit jour (dimanche, 12 juin 1689) sur les cinq heures du soir, ma mère est décédée sans dolleur apparente, bien résignée à la volonté de Dieu et ayant donné de bonnes marques jusques à son dernier soupir. Le soir même j'envoyai le sieur Goudail advertir le curé de ceste mort et, ayant dit qu'il ne voulloit point l'ensevellyr, je lui ay fait faire une fosse dans mon jardin à Capdeport proche le pied de sauge, et la nuit l'ayant fait mettre dans un coffre que Reignassit (?) fit, elle a esté ensevellye par mes domestiques avant le jour. Dieu veuille la faire ressusciter en gloire... Notre mère était née le 2 novembre 1606.

1691

(F° 344 r°). Le 21 décembre 1691, le sieur Lenegryer (?), procureur du Roy, est venu me dire que hier M. Contenson, chirurgien, luy avait remis un escrit de sa main contenant dénonciation contre moy d'avoir faist rebastir ma maison de Laroque, desmollye par ordre du Roy pour ma désobéissance à ses ordres, et que je ne faisois pas les fonctions d'un catholique, ny ma famille. Le premier chef est faux en tous points et je n'ai point fait rebâtir ni jamais esté désobéissant, et j'espère que Dieu me réparera mes pertes. Le second chef est véritable, car ayant esté forcé à signer une abjuration, je ne puis voulloir aller faire de fonction d'un catholique romain par hypocrizie ny profaner leurs mistères; mais je demeure dans ma maison, priant Dieu selon ma religion. Le procureur du Roy doit aller à Laroque faire verbail de son..... (?) et s'il dit la verité comme il fera, la fausseté de la dénonciation paroistra.....

25 déc. Led. jour on m'a adverty que Lenegryer procureur du Roy à Montflanquin avoit escrit aux puissances contre moy sur la dénonciation qu'il s'estoit faite faire par Contenson, chirurgien, et ci-devant consul de Montflanquin, disant que j'avois fait faire un fort à ma maison de Laroque et que je n'estois pas bon catholique. Dieu les pardonne à tous deux.

LA VIE ET LA MORT DU PRÉDICANT FRANÇOIS VIVENS

D'APRÈS BAVILLE

Vivens avait dit un jour à Brousson : « Si mes ennemis ne « me préparaient qu'une mort ordinaire, je finirais peut-être « par tomber entre leurs mains. Mais comme leur cruauté ne « connaîtrait point de bornes et qu'ils me feraient subir un « supplice effroyable, Dieu ne permettra pas à leur rage de « s'assouvir sur moi[1]. » — Sa confiance ne fut pas trompée.

Au mois de janvier 1692, on arrêta un jeune prédicant de Valleraugue — le pays de Fr. Vivens, — et on le conduisit au fort d'Alais. Ce jeune homme, nommé Pierre Valdeyron e connu sous le surnom de Languedoc, montra une grande

1. *Hist. des Martyrs* (*Pap. Court*, n° 39, f° 76).

constance dans ses interrogatoires et ne laissa échapper aucune révélation. Il était en prison depuis près d'un mois, quand un homme de son village — apparemment un espion de Bâville — déclara le reconnaître pour un des compagnons de Vivens. Torturé aussitôt, menacé d'un horrible supplice, brisé, affolé, il avoua tout et déclara que deux dragons de la garnison d'Anduze étaient en rapports avec le prédicant proscrit.

Arrêtés à leur tour, les dragons perdirent la tête, comme l'infortuné Valdeyron. L'un d'eux, Liron, reconnut avoir rendez-vous pour le soir même avec Vivens, mais il ne put ou ne voulut dire où se trouvait la caverne choisie pour la rencontre. Afin de sauver sa vie, Valdeyron consentit à guider les soldats et, dans la nuit, la troupe se mit en marche.

A l'aube, on atteignit la caverne. Dès qu'il se vit cerné, Vivens comprit que sa dernière heure était venue, mais il voulut mourir les armes à la main. Il fit avec les siens la prière suprême, puis, héroïque jusqu'à la fin, il attendit l'attaque. Un sergent et un soldat furent tués sur place. Un officier et un autre soldat furent blessés. M. de Chantereine, gouverneur d'Alais, sentant faiblir le reste de la troupe, se porta en avant pour la ranimer. Vivens le coucha en joue, — mais au moment précis où il allait l'abattre (et qui sait ? peut-être échapper encore), il tomba lui-même foudroyé. L'apostat Jourdan, lieutenant de milice, ayant tourné et escaladé le rocher dans lequel était creusé la caverne, avait abattu Vivens d'un coup tiré presque à bout portant.

Les compagnons du prédicant se rendirent sur la promesse d'avoir la vie sauve. Malgré la parole donnée, Bâville les fit pendre à Alais. Le terrible intendant ne respecta pas même le cadavre du vaillant pasteur du désert : il le fit traîner sur la claie et jeter sur un bûcher, auquel les potences formèrent une sinistre et glorieuse couronne...

Nous donnons ci-dessous, d'après l'original autographe[1], la lettre par laquelle Bâville annonça au secrétaire d'État Châ-

1 Ce curieux document fut acheté l'année dernière dans une vente d'autographes. Il révèle d'une manière si saisissante l'état d'âme de ce bureaucrate de Bâville, son incapacité radicale de s'élever jusqu'à la men-

teauneuf que le pays était enfin « délivré » de celui qui terrorisait apostats, espions et prêtres trafiquant du sang innocent. Cette lettre complète celle que Bâville écrivit le même jour au contrôleur général et que le *Bulletin* a déjà publiée (XXXIX, 330). Elle achève de fixer la date de la mort de Vivens, puisqu'elle fut écrite, elle aussi, le jour même de l'évènement, le 19 février 1692.

P. F. B.

Monsieur,

Vous avés oui parler plusieurs fois du nommé Vivens. Il a esté enfin tué cette nuit, et le pays en est délivré. Pour vous remettre le caractère de cet homme, le mal qu'il a fait et qu'il pouvoit faire, je croi devoir vous dire qu'il estoit de Valeraugue, diocese d'Allets. Sans avoir beaucoup étudié, il s'étoit fait une manière de prescher assés particulière et fort séditieuse, qui lui avoit donné beaucoup de credit et de reputation dans les Cevenes. Il ne voulut point se convertir en 1685, et il debeaucha pres de cent personnes qu'il conduisit dans les bois et les lieux les plus affreux de ces montagnes[1]. Il vescut pendant deux ans caché dans des cavernes et dans des endroits ou les gens du païs, qui a toujours esté fort affectionné pour lui, lui donnoient retraite. En 1687, au mois d'Aoust, il me fit proposer par l'entremise de M. Dugua, marechal de camp, de demander grace au Roy, et la permission de sortir du Roiaume avec 50 personnes qui l'avoient toujours suivi, et qui estoient capables de gaster tout le païs par leur opiniastreté. Sa

talité des victimes de la Révocation, que je résolus aussitôt de le publier. J'en fis donc prendre une copie collationnée et reproduire la signature qu'on trouvera plus loin. Placé ensuite provisoirement sur un bureau, il fut, une nuit, consumé d'une manière mystérieuse. Un paquet ayant été fait et cacheté sur ce bureau, avant la fermeture de la Bibliothèque, je suppose qu'une étincelle avait jailli d'une de ces extraordinaires allumettes que fabrique la régie, et après avoir couvé pendant la soirée, fut ranimée par le courant d'air qu'on établit parfois pendant la nuit pour renouveler l'atmosphère du local. Il ne reste plus, de ces quelques feuillets, qu'un fragment portant au dos une partie du résumé du secrétaire de Châteauneuf : « Rend compte que Vivans a esté tué par un détachement qui alloit pour le prendre et fait le récit de toute son histoire. On a trouvé des papiers... — N. W.

1. Jurieu (*Lettre past.* du 1er octobre 1686) raconte que les assemblées religieuses clandestines commencèrent dans les Cévennes au mois de novembre 1685. — Le « particulier du lieu de V... », dont il parle à cette occasion, n'est autre que François Vivens, de Valleraugue.

Majesté eut la bonté d'accorder cette permission. Il fut conduit avec sa troupe jusques sur les frontières de Catalogne, d'où il trouva le moien de passer en Holande[1]. Il y a esté fait ministre. Il y a eu plusieurs conferences avec le prince d'Orange, à qui il avoit promis de soulever les Cevennes. Il en revint avec une forte pension en 1689, et depuis son retour il a touché beaucoup d'argent qu'on lui fesoit tenir de temps en temps. Il tenta des lors un soulevement dans les Cevennes et mit 150 hommes armés ensemble. Ils furent aussitost chargés et dissipés, ce qui empescha l'exécution de son projet[2]. Depuis ce temps il s'est occupé à soulever autant qu'il a pu les esprits par des assemblées qui ont presque toujours esté découvertes et punies, à former des predicans, qui ont esté presque tous arrestés en différens temps, et à faire assassiner des curés, quatre l'aiant esté par lui ou par ses ordres[3].

La difficulté du païs, le crédit qu'il y avoit, le motif de la religion qui faisoit qu'on lui donnoit retraite, et son adresse à se cacher, ne

1. D'après Vivens (Lettre de 1687 — *Bull. prot.*, XL, 640), c'est le maréchal de camp Dugua qui lui aurait, au contraire, offert, de la part des « puissances », des passeports pour lui et ses compagnons. La question reste pendante; mais si la trahison dont Vivens se plaignit plus tard eut réellement lieu, elle explique, sans les justifier, les excès auxquels il s'abandonna contre certains persécuteurs, après sa rentrée en France. — Le *Contrôle des fugitifs des dioc. de Nismes et de Mende en Cévennes qui doivent estre conduits en Roussillon pour passer en Espagne*, daté du 11 août 1687 (*Arch. de l'Hérault*, C. 279) porte 45 noms (30 hommes dont 7 prédicants [Vivens est en tête] et 15 femmes). — Ce qui tend cependant à confirmer les dires de Vivens au sujet de la démarche de Dugua, c'est l'offre analogue que, d'après une lettre de Brousson, De la Haye, gouverneur de St-Hippolyte, fit en 1691 à un pasteur du Désert, très vraisemblablement à Brousson lui-même (cf. Douen, *Les prem. past. du Désert*, II, 198).

2. La rencontre des troupes royales et des Cévenols eut lieu dans les bois de Rampon, entre Florac et le Pont-de-Montvert. La déroute de Vivens et des siens fut complète. Plusieurs prisonniers, pris dans le combat ou dans la poursuite, furent pendus à St-Jean-du-Gard, et les maisons qui avaient donné asile aux Cévenols furent rasées. Vivens s'échappa, et Bâville en fut réduit à mettre sa tête à prix. — Une seconde tentative de soulèvement, en 1691, n'eut pas plus de succès.

3. Bâville est ici plus affirmatif que Brueys qui ne parle que du meurtre des curés de Conqueyrac et de St-Marcel-de-Fonsfouillouse, et ajoute que le vicaire de Soudorgues, blessé, réussit à se sauver (cf. *Hist. du Fanatisme*, I, 240). — Brueys parle aussi des apostats Bagard et Gautier, de Sévérac et de Claparède, officier de milice. — Il y a lieu, d'ailleurs, d'ajouter à cette liste les noms de Brès, capitaine de bourgeoisie, blessé (*Arch. de l'Hérault*, C. 172), de l'espion Melgues, de St-Jean-du-Gard (*Pap. Court*, n° 17 B. f° 537, et *Bull. prot.*, XXXI, 275), et du « prêtre de Deyrole » (*Pap. Court*, n° 17 B, f° 538).

se fiant qu'a tres peu de gens, avoient empesché jusqu'à cette heure de le prendre. Voici enfin de quelle manière il a esté pris et tué. Deux de ses principaux émissaires nommés St-Paul [1] et Languedoc [2] aiant esté pris par le moien des espions que l'on a dans les Cevenes, ont dit dans leurs interrogatoires qu'ils avoient pour camarades deux hommes nommés Liron [3] et Leveillé [4] qui s'étoient enrollés dans la Compagnie de Caladon du régiment de dragons de Morsan pour mieux couvrir leur mauvaise intention. Ces deux dragons ont esté arrestés, et l'un d'eux a dit que Vivens étoit retiré dans une caverne de la paroisse de St-Sébastien [5], dans un lieu presqu'inaccessible. M. le Gouverneur d'Allets et le s^r Demandajors, juge d'Allets, qui avoit receu la déclaration de Liron, se sont fait conduire avec un détachement de troupes à cette caverne par le nommé Languedoc, l'un des coupables qui la leur a enseignée. Aussi tost qu'ils y ont esté arrivés, Vivens a paru à l'entrée. Un sergent de la Compagnie de milice de Villevielle, aiant esté detaché pour l'arrester, Vivens l'a tué d'un coup de fusil. Un autre soldat qui s'est avancé a esté tué d'un coup tiré de la caverne. Vivens a blessé un troisième, et bruslé le visage d'un lieutenant de la garnison d'Allets. Les soldats de ce détachement aiant esté un peu ebranslés par la mort du sergent et du soldat, et la blessure de l'officier, croiant qu'il y avoit beaucoup de monde dans la caverne, ont esté soutenus avec beaucoup de vigueur par M. De Chanterenne et le sieur De Mandajors. Enfin Vivens

1. Jean Masbernard, dit Saint Paul, du Vilaret, paroisse de Saint-Paul-la-Coste, fut arrêté à la fin de 1691 ou au commencement de 1692 pour avoir participé à l'assassinat du capitaine de bourgeoisie Brès. — Le jugement qui le condamne avec d'autres pour cette affaire (*Arch. de l'Hérault*, C. 172), est du 23 février 1692, ce qui explique qu'il ait été exécuté avec les compagnons de la dernière heure de Vivens.

2. Pierre Valdeyron, dit Languedoc, du mas de Valdeyron, paroisse de Valleraugue, arrêté près d'Anduze, en allant à St-Hippolyte, en janvier 1692. — Reconnu à la prison d'Alais par un nommé Bertèze, dit le Camus, de Valleraugue, qui déclara que l'on tenait un des compagnons de Vivens, il fut mis à la torture et fit des aveux. — Enrôlé dans les troupes, il rentra plus tard chez lui, et d'après le *Mémoire* de Gaubert (*Pap. Court*, n° 17 B.) mourut de façon mystérieuse.

3. Ce Liron, dont le père avait épousé une Vivens (cf. *Bull. prot.*, XL, 155), était cousin de François Vivens. — Condamné à mort le 14 avril 1692 (*Arch. de l'Hérault*, C. 191), sa peine fut commuée en celle des galères perpétuelles, le 16 juin suivant. — Il était encore aux galères en 1703.

4. Son vrai nom était Jean Viala, de St-Jean-du-Gard, condamné avec Liron et à la même peine, et commué comme lui. — Il fut libéré, après abjuration, par ordre du 2 février 1701.

5. St-Sébastien-d'Aigrefeuille, entre Alais et Anduze.

couchant en joüe M. De Chanterenne, le sr Jourdan[1], lieutenant de milice, a esté obligé de lui tirer un coup de fusil dont il est tombé roide mort. Il se faisoit donner des fusils chargés par les gens qu'il avoit avec lui, aussi tost qu'il avoit tiré, et il s'est deffendu avec une fermeté qui fait assés connoistre combien il étoit dangereux; dans le temps que M. De Chanterenne se disposoit à faire penetrer dans la caverne, il aparu deux hommes à l'entrée qui se sont rendus, qui étoient les seuls qui accompagnoient Vivens. Ses papiers ont esté pris avec une tasse d'argent ou son nom est écrit avec la qualité de ministre. Comme je viens d'avoir la nouvelle de cette action, je n'ai point encor les papiers[2] qui ont esté portés à Allets, et je partirai dans deux heures pour y aller examiner ses papiers et juger les hommes qui ont esté pris avec lui, et achever de faire un exemple qui sera fort utile dans la conjoncture présente.

On ne peut assés louer M. De Chanterenne qui n'a point esté rebuté par toutes les difficultés qu'il a rencontré, soit des lieux qui sont presqu'inaccessibles, ou de la neige dont les montagnes sont couvertes[3]. Le sr De Mandajors a fait aussy tout ce que l'on pouvoit attendre d'un homme fort affectionné au service, et a beaucoup contribué par son application à découvrir le lieu ou Vivens étoit caché. Il a esté présent à l'action, et n'a point quitté M. De Chanterenne.

Brousson n'a point paru depuis trois mois, on m'assure de plusieurs endroits qu'il est mort[4], mais j'en douterai toujours jusqu'à ce que j'aie pu en avoir quelques preuves plus solides.

1. De Bagard. Il fut fusillé par les Camisards, le 3 octobre 1703 (Louvreleuil, *Le Fanatisme renouvelé*, I, 51. — Brueys, *Hist. du Fanat.*, I 353. — Court, *Hist. des troubles des Cévennes*, I, 103).

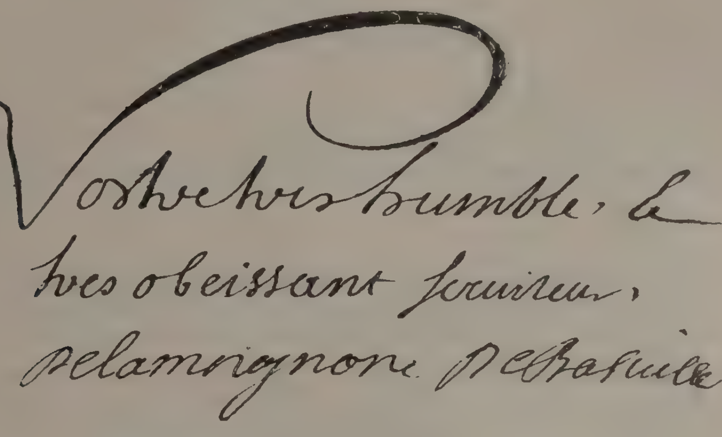
2. Dans sa lettre du même jour au Contrôleur général (*Bull. prot.*, XXXIX, 330), Bâville annonce aussi la prise de ces papiers et ajoute qu'il en prendra connaissance à Alais. Mais, d'après Brueys, d'accord en cela avec l'*Hist. des Martyrs* (*Pap. Court*, n° 39, f° 75), Vivens brûla tous ses papiers avant de s'apprêter à vendre chèrement sa vie. Bâville écrivit ses lettres au reçu des premières nouvelles, et devait être inexactement renseigné sur ce point. — Nos recherches aux Arch. de Montpellier, pour retrouver les papiers de Vivens, sont restées infructueuses.

3. Et qui n'oublia pas de réclamer la récompense promise à qui livrerait Vivens mort ou vif. — Cf. sa lettre au marquis de Châteauneuf, 22 février 1692 (*Bull. prot.*, XLIV, 328).

4. Cette phrase de Bâville est étrange, car Brousson lui avait écrit, a la fin de décembre 1691, au sujet de l'offre du gouverneur de Saint-Hippolyte, De la Haye. — D'après Nègre (*Vie et minist. de Cl. Brousson*, 63), Brousson se retira à Nîmes après la mort de Vivens. Il est probable qu'il s'y était déjà réfugié dès la capture de Valdeyron, car dès cette époque Vivens et ses compagnons d'œuvre s'étaient tenus cachés

Il est certain qu'un nommé Roman[1], principal acteur sous Vivens, est mort de maladie et que tous ses autres émissaires ont esté pris. Il y en a deux dans les prisons d'Allets que je jugerai[2].

Je suis avec respect, Monsieur.



A Montpellier, le 19 février 1692.

dans une caverne. De là, sans doute, les bruits qui avaient couru de sa mort. — Le *Mémoire* et la *Relation* de Gavanon (*Pap. Court.* n. 17 B.), disent qu'après la mort de Vivens, Gavanon et la Rouvière [Papus de la Verdaugie] allèrent rejoindre Brousson dans le bois de la Combe, près de Saint-Bonnet-de-Lasalle,

1. Roman n'était pas mort, et il ne quitta le Désert qu'à la fin de 1699. — Ce qui est vrai, c'est que vers le milieu de 1691 une balle lui fracassa la cheville, et que cet accident, suivi peu après d'une fièvre maligne, l'obligea à errer de caverne en caverne durant plusieurs mois.

2. L'un de ces deux est Jean Masbernard dont il a été question plus haut. — D'après la *Relation* de Gavanon-La Vérune (*Pap. Court*, n° 17 B.) et l'*Hist. des Martyrs* (*Pap. Court*, n° 39, f° 75), Vivens avait avec lui, dans la caverne de Saint-Sébastien, Carrière, Capieu, Delors et Masbernard. — Au f° 33 de la même *Hist. des Martyrs,* il n'est plus question que de *trois* compagnons de Vivens, auxquels on promit la vie, et quelques lignes plus loin, ces trois sont réduits à *deux*, La Bonté et Delors, exhortés par Masbernard qui subit le supplice avec eux. — La Bonté et Delors doivent être les mêmes que Carrière et Capieu, sans qu'il me soit possible, dans l'état actuel de mes notes, de pousser plus loin l'identification. Il est bon de se rappeler que A. Court écrivait d'après les souvenirs, souvent très confus, d'anciens témoins. — Brueys dit, comme Bâville, qu'il n'y avait avec Vivens, le 19 février 1692, que deux prédicants, et il donne leurs noms : Carrière et Capieu. — Ce dernier devait être le même que Jacques Capieu, dit Seguibas (certains prédicants avaient plusieurs pseudonymes), dont il est question dans l'interrogatoire d'Étienne Arlan, condamné aux galères en 1692 pour recel de poudre destinée à Vivens.

MADAME COTTIN

L'autre jour, en feuilletant les papiers d'Henri Meister, je rencontrai une notice sur Mme Cottin, morceau sans doute copié par lui sur une des lettres que lui envoyaient de Paris les amis qui l'aidaient à continuer la *Correspondance littéraire* de Grimm. A mon tour, je pris copie des lignes qui suivent :

Il paraît que, surtout dans les derniers temps de sa vie, les devoirs comme les espérances de notre sainte religion étaient devenus le principal objet de ses pensées, le premier besoin de cette âme si sensible et si passionnée. Elle s'était fort liée avec un digne ecclésiastique de sa communion, l'un des prédicateurs les plus éloquents de Genève, et depuis quelques années pasteur de l'Église réformée de Paris. Il est mort peu de mois avant elle, et l'un des derniers vœux de Mme Cottin a été d'être ensevelie auprès de lui.

Il s'agit du pasteur Frédéric Mestrezat, mort à Paris le 8 mai 1807, quelque temps en effet avant Mme Cottin, qui est morte le 25 août 1807. M. le pasteur Guillot, dans sa notice sur Frédéric Mestrezat (*Au foyer chrétien*, Genève, 1895, page 54), confirme le dire du correspondant de Meister, en nous apprenant que le cercueil de Mestrezat, enterré d'abord au cimetière Montmartre, fut ensuite transporté au cimetière du Père-Lachaise, *par les soins de Mme Cottin.*

Le renseignement que j'avais rencontré dans les papiers de Meister m'avait étonné, parce que je me rappelais une page de Sainte-Beuve sur Mme Cottin.

Dans le tome XI des *Causeries du lundi*, à la place de la table qui, dans une première édition, en occupait la seconde moitié, Sainte-Beuve a inséré plus tard une série de *notes et pensées*, parmi lesquelles on lit, sous le n° CXV :

Rien n'égale le succès qu'eurent dans leur temps les romans de Mme Cottin. Elle-même, elle a excité de grandes passions.

M. de Vaines[1], si spirituel, s'est tué . . . . . pour elle de désespoir, il prit le poison de Cabanis, et mourut. Michaud aussi fut amoureux d'elle.

Vers la fin, elle s'engoua d'Azaïs . . . . .

Mme Cottin s'est tuée à Palaiseau, d'un coup de pistolet, dans un jardin, — comme un homme.

Les *notes et pensées* recueillies dans le tome XI des *Causeries du lundi*, datent pour la plupart du règne de Louis-Philippe. Dans celle qu'on vient de lire, Sainte-Beuve a noté sans doute ce que lui avait raconté quelque vieillard, sur les aventures d'une femme auteur, morte depuis trente ou quarante ans. Est-ce que les dires de cette mauvaise langue, de ce personnage anonyme, doivent être acceptés comme paroles d'Évangile ? Il faut les rapprocher d'une note qu'on lit au livre VIII de *la France*[2], par lady Morgan :

Dépourvue de beauté, n'ayant presque aucune des grâces qui en tiennent lieu, Mme Cottin inspira deux passions ardentes et fatales. Son jeune parent, M. D***, se tua d'un coup de pistolet dans son jardin; et son rival sexagénaire, et non plus heureux, M***, s'empoisonna.

Dans cette note, comme chez Sainte-Beuve, il y a un coup de pistolet dans un jardin, et un empoisonnement; mais ce n'est pas Mme Cottin elle-même, ce ne sont que ses amants qui prennent le parti du suicide. L'acte de décès de Mme Cottin, qui a été publié ici même en 1865 (tome 14e, p. 205) place sa mort à Paris, et non pas à Palaiseau (où Mme Cottin avait une propriété). Il ne parle pas de mort violente.

On le voit : un problème se pose; je ne me charge pas de le résoudre.

M. Henri Bordier a écrit dans *la France protestante* un article sur Mme Cottin. Évidemment, la page des *Cause-*

1. Jean de Vaines, membre de l'Institut, est mort à Paris, le 16 mars 1803, à l'âge de 67 ans environ. Il avait été un des correspondants de Voltaire.
2. Tome second, page 231, de la traduction française. Paris, 1818.

ries du lundi, citée plus haut, lui a échappé ; il ne l'a pas lue, puisqu'il écrit, comme si de rien n'était :

Mme Cottin nous offre l'aimable exemple d'un esprit entraîné et absorbé par l'unique charme d'écrire... Mme Cottin, toujours préoccupée d'instruire et de moraliser, préparait un ouvrage sur l'éducation lorsqu'une mort prématurée l'enleva dans sa 38e année, le 25 août 1807, à Paris.

L'éminent érudit, un maître en bibliographie, s'est laissé dans cet article entraîner à deux erreurs, en se fiant trop à la *Nouvelle biographie générale* de Didot.

Celle-ci a emprunté à l'*Encyclopédie des gens du monde* son article sur Mme Cottin ; et elle le donne comme étant de Louise Ozenne : ce que répète M. Bordier ; tandis qu'en ouvrant l'*Encyclopédie des gens du monde*, on voit que cet article est d'un nommé Ourry.

La *Nouvelle biographie générale,* dans un petit appendice bibliographique à son article, indique entre autres sources à consulter : Rabbe, Sainte-Beuve, etc., *Biogr. portat. des contemp.* M. Bordier décompose cette indication, et dit : Rabbe, *Biogr.* ; Sainte-Beuve, *Biogr. port. des contemporains.*

Mais prenez en mains l'ouvrage cité, et lisez-en le titre : *Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique... ; publié sous la direction de MM. Rabbe, Vieilh de Boisjolin, et Sainte-Preuve.*

Sainte-Preuve, et non pas *Sainte-Beuve*. François-Georges Binet, qui se faisait appeler Sainte-Preuve, je ne sais pourquoi, était un professeur de mathématiques, né à Londres en 1800. Le fait est que Sainte-Beuve n'a jamais parlé de Mme Cottin qu'en passant. Les tables de ses œuvres, publiées par MM. Pierrot et Giraud, donnent une liste de ces mentions rapides.

Dans la notice que cette *Biographie universelle et portative* donne de Mme Cottin, je relève une observation qui nous intéresse :

Une particularité assez remarquable, c'est que Mme Cottin était protestante, et que toutes ses héroïnes sont catholiques ; pen-

sait-elle que le catholicisme est plus en harmonie avec un développement énergique des passions? On peut admettre aussi qu'elle imaginait que c'était restreindre l'intérêt que de le prendre dans une situation exceptionnelle.

Le succès des ouvrages de Mme Cottin a été plus prolongé qu'on ne croirait. Le *Catalogue général de la librairie française*, de Lorenz, indique les dernières éditions de ses romans : *Mathilde*, 1857; *Malvina* et *Amélie Mansfield*, 1858; *Claire d'Albe*, 1885; *Élisabeth, ou les exilés de Sibérie*, 1896.

Il y a cinquante ans et davantage, hélas! que j'ai lu *Malek-Adhel*[1], et peut-être aussi quelque autre des romans de Mme Cottin. Mais aujourd'hui sa vie et sa mort, si on les connaissait bien, paraîtraient plus romanesques que celles de ses héroïnes. Existe-t-il des lettres, quelque témoignage? J'ai cité huit lignes de Meister : est-ce le seul inédit à ajouter au dossier de cette femme « si sensible et si passionnée » ?

Les notices nombreuses, mais toutes trop courtes et incomplètes, qu'on a écrites sur Mme Cottin, font quelquefois mention de certaines lettres de sa main, qui auraient été conservées. D'une de ces liasses, on trouve d'abondants extraits dans deux intéressants articles du *Correspondant*, août 1888, pages 443 à 467, et 707 à 725 : *Madame Cottin pendant la Terreur*. Ces lettres ont été adressées par Mme Cottin à un digne homme, M. Gramagnac, qui s'intéressait à la jeune veuve, et qui, veuf lui-même, aurait voulu l'épouser.

L'auteur de ces articles, M. Arthur de Ganniers, leur a donné un titre qui n'est pas exact : c'est *après la Terreur* qu'il eût fallu dire, puisque la première de ces lettres (page 457) est du 5 vendémiaire [an III], c'est-à-dire du 26 septembre 1794, comme nous allons le voir.

M. et Mme Cottin, qui avaient émigré en Angleterre,

1. Ou, plus exactement, *Mathilde*, ce roman que Mme de Staël, dans une lettre à Meister, appelait : « un capucinage marivaudé ». Toujours est-il que c'est cet ouvrage qui lui a inspiré l'idée dont elle parlait à Meister au printemps de 1812, de faire un poème historique sur Richard Cœur-de-Lion.

étaient revenus à Paris à la suite du décret [1] rendu le 1er août 1791 par l'Assemblée nationale : « Tous les Français absents du royaume, sont tenus de rentrer en France dans le délai d'un mois ». M. Cottin était riche : il fut dénoncé; quand on vint pour l'arrêter, le 17 septembre 1793 (date donnée par M. Henri Bordier, *France protestante*), on le trouva mort de saisissement. Mme Cottin se retira alors à la campagne, à Champlan, près de Palaiseau; et c'est là qu'elle passa le temps de la Terreur.

Les événements du 9 thermidor an II ayant mis fin à ce régime, elle put songer à s'organiser dans sa propriété : « Julie me gronde, dit-elle, d'avoir attendu un an pour arranger Champlan... ». On voit que cette première lettre ne peut pas être antérieure à la date que j'ai indiquée plus haut. Notons encore qu'une lettre du 24 germinal an IV (page 713) ne saurait être du printemps de 1794, comme le dit M. de Ganniers : elle est du 16 avril 1796 ; et remarquons enfin que la note de la page 461 ne s'accorde pas bien avec ce qu'on lit dans les *Notices généalogiques* de Galiffe, IV, 550.

« On a dit de cette femme célèbre, qu'elle avait puisé ses teintes sur la palette de Rousseau. » A l'appui de cette remarque qu'il a citée, M. de Ganniers eût pu faire observer, dans une des lettres qu'il nous donne, une évidente réminiscence de *la Nouvelle Héloïse*.

Dans une des dernières pages de ce roman, Claire d'Orbe écrit à Saint-Preux : « Quant à moi, je vous déclare que tout homme, quel qu'il puisse être, qui désormais m'osera parler d'amour, ne m'en reparlera de sa vie. »

Et de même, Mme Cottin, qui vivait dans le souvenir de son mari, toujours présent à sa pensée, écrit (page 715) à M. Gramagnac : « *Quant à moi, je* sais bien *que tout homme qui oserait* profaner la douleur qui m'accable, en *me parlant* un langage qui m'est devenu insupportable depuis que je ne l'entends plus de la bouche de celui que j'aime, *ne m'en reparlerait de ma vie*. »

EUGÈNE RITTER.

---

1. Renseignement donné par l'article de *la Littérature française contemporaine*, de Louandre et Bourquelot.

INDUSTRIELS HUGUENOTS EN SUISSE

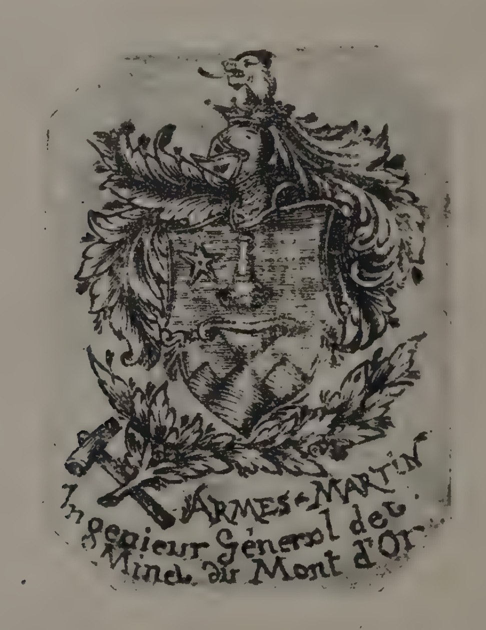
(1691-1702)

On sait que partout où ils se réfugièrent, après la Révocation, les protestants français ont apporté avec eux de nouvelles industries. Mais les documents relatifs à la transformation



économique qui en est résultée pour les pays qui les accueillirent, sont plutôt rares. En voici deux ou trois, tout petits et peu explicites, mais qui permettront probablement d'en trouver d'autres.

Le premier est un projet d'écusson pour un sieur *David Martin*, de Nîmes, qui obtint en 1691, de leurs excellences de Berne, l'autorisation d'établir à Yverdon une manufacture de soie. Ce projet, dessiné par un artiste italien du nom de Bellini, nous présente des armes parlantes ou plutôt professionnelles, c'est-à-dire, d'un côté, des feuilles de mûrier, un écheveau de soie éclairé par le roi soleil, de l'autre un pilon et le bassin dans lequel on écrasait les cocons flanqué d'une étoile et placé au-dessus de trois pics destinés peut-être à rappeler les Cévennes; — je donne une description hypothé-



tique qu'on pourra sans doute préciser. — Ce projet encadré d'une bande de soie, premier produit de ladite manufacture, se trouve aujourd'hui au musée d'Yverdon, et nous en donnons une reproduction grâce à l'amabilité de Mme Kimmerling, de Lyon, descendante de David Martin.

La tradition de famille raconte que cette première tentative ne réussit pas, à cause du climat défavorable à la culture des mûriers. Un deuxième document graphique, une sorte d'ex-libris, récemment découvert par Mme Kimmerling et dont nous

donnons aussi la reproduction, nous apprend que ce David Martin, sans se laisser décourager par ses insuccès dans la sériciculture, se tourna d'un autre côté et se mit à exploiter des mines qu'on croit avoir été de plomb argentifère. Ce second écusson a conservé une partie des attributs du premier et y a joint le pic du mineur. Il paraît qu'il y a près d'Yverdon un *Mont d'Or*. Mais les descendants actuels de David Martin n'ont pu me donner sur la nouvelle carrière de leur ancêtre — peut-être fils du célèbre David Martin, traducteur de la Bible (Voy. *France Prot.*, VII, 297) — de détails très précis. Nous les avons engagés à poursuivre leurs recherches et nous accueillerons volontiers les renseignements qu'on voudra bien nous transmettre. Voici le texte de l'inscription sur le projet du musée d'Yverdon que la réduction de la photographie a rendu peu lisible :

Armes de David Martin de Nîmes.

Réfugié de France en 1685 lors de la révocation de l'Édit de Nantes par Louis quatorze.

En 1691 LL. EE. de Berne accordat à David Martin de construire une manufacture de Soie au Refuge d'Yverdon et il lui est consédé pendant trente ans l'autorisation de cultiver des mûriers aufins de nourir les vers à soie, il lui a été remis pour jouissance le bâtiment de Saint-Roch, en redevance de Dix écus par an.

Ce contour et le premier produit sorti de la manufacture.

Dessiné par F. Bellini (projet de sculture). 1692.

Le deuxième texte est une lettre adressée par Bâville, le célèbre intendant du Languedoc, à M. de Puisieulx, ambassadeur de France à Soleure. Elle lui signale un réfugié du nom de *Valery*, originaire de Bédarieux et qui avait établi ou devait établir à Berne une « manufacture de Droguet ». Je n'ai pas d'autres renseignements sur cet établissement et je transcris ici la lettre de Bâville destinée à lui créer des embarras pour la faire « échouer », dans l'espoir que quelque lecteur pourra la compléter.

Montpellier, 4 août 1702.

...J'ay eu avis de l'établissement d'une manufacture de Droguet et serge à Berne, par un nommé *Valery*, religionnaire réfugié de cette province, qui demeuroit à Bedarieux. Je vous prie de me mander ce que c'est que cette manufacture et s'il y a lieu de croire qu'elle ayt quelque succez, ce qui seroit fort préjudiciable aux manufactures de cette province et qui en attireroit les ouvriers. Il seroit à souhaiter qu'elle pût échouer. Je crois que vous approuverez de faire tout ce qui est possible pour cela, rien n'étant plus capable de porter les sujets du Roy de cette province à passer dans le pays étranger que d'être certains d'y trouver de quoi travailler.

BAVILLE.

J'ai copié cette lettre autographe aux archives du ministère des Affaires étrangères, France, 1640.

N. W.

UNE COMMÉMORATION PERPÉTUELLE DE LA RÉVOCATION A CHARENTON

Bien que dans les feuilles venimeuses s'abritant sous l'effigie du crucifié on rencontre encore l'affirmation stupéfiante que le clergé catholique resta étranger à la Révocation, ceux même qui ainsi crucifient la vérité, savent qu'au contraire il la réclama pendant près d'un siècle et, quand il l'eut obtenue, la glorifia toujours. Voici un curieux document inédit démontrant qu'au besoin il prit des mesures efficaces pour perpétuer la bienheureuse mémoire de cette catastrophe nationale. Ce sont deux extraits du testament du curé de Charenton-Saint-Maurice dressé vingt-deux ans après la Révocation et le jour anniversaire d'icelle. Afin de perpétuer, *en actions de grâces*, le souvenir de cet acte glorieux, « Messire Antoine Serre, prêtre-curé de Charenton et chapelain de l'Église de Paris », le 21 octobre 1707, institue deux legs :

Le premier, de 1000 livres, au profit des « dames prieure « et religieuses du Val d'Osne establies de présent à Charen-

« ton au lieu où estoit cy-devant le presche des gens de la « Religion prétendue réformée », de celles qui leur succéderont, ou, à leur défaut, au profit de la fabrique de la paroisse de Charenton, à cette condition : « Que dans l'église de ce « couvent il soit dit un salut avec exposition et bénédiction du « Saint-Sacrement le dimanche subséquent le jour de la « Révocation de l'édit de Nantes, en action de grâces, avant « la célébration duquel salut le célébrant dira un *miserere* et « ensuite prononcera à haute voix la profession de foy catho- « lique ordonnée par le concile de Trente ».

Le second legs, aux mêmes fins[1], est fait le même jour à l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-Maurice de Charenton, et se compose de la maison du testateur plus 300 livres destinées à son entretien, ou, si la fabrique le préférait, d'une autre somme de 1000 livres à convertir, comme les précédentes, en rentes sur l'Hôtel de Ville.

Beaucoup d'événements et même de bouleversements se sont succédés en France depuis le 21 octobre 1707, en partie grâce à la Révocation, mais je ne serais pas surpris qu'actuellement encore le salut célébré à Charenton, suivant les intentions de ce testateur, les dimanches précédant et suivant le 21 octobre, le soit pour exhorter les catholiques à se réjouir *in æternum* de l'écrasement du Protestantisme.

Voici les deux textes tels que, grâce à l'obligeance de M. Lazare, j'ai pu les copier aux archives de la ville de Paris, dans le registre 209 des insinuations, aux fol. 396 v° et 409 r°.

Du testament et ordonnance de dernière vollonté de messire Anthoine Serre, pbre curé de Charenton et chappelain de l'église de Paris, receu par Bouron et Jousse l'un des notaires soussignez le 21 octobre dernier de la présente année 1707, a esté extrait ce qu ensuit :

Donne et lègue aux dames prieure et religieuses du couvent du Val d'Osne establies de présent à Charenton au lieu où estoit cy-devant le presche des gens de la Religion prétendue Réformée[2] et

1. Sauf que le dimanche doit être celui précédant la date de la Révocation.

2. Voy. *Bull.*, 1885, l'art. de M. O. Douen, p. 407.

aux religieuses qui pourroient succéder aud. lieu, la somme de mil livres une fois payées, à condition que dans l'église de ce couvent il soit dit un salut avec exposition et bénédiction du St-Sacrement, le dimanche subséquent le jour de la Révocation de l'édit de Nantes, en action de grâces, avant la célébration duquel salut le célébrant dira un *miserere* et ensuite prononcera à haute voix la profession de foy catholique ordonnée par le concile de Trente; pour seureté de quoy lad. somme de mil livres sera employée en rente sur l'hôtel de ville, qui sera affectée à lad. fondation.

Et encore que lesd. religieuses fussent transférées dans une autre maison et qu'il ne vint point d'autre communauté religieuse à la place, veut led. testateur que lad. somme de mil livres appartienne à l'œuvre et fabrique de la paroisse de Charenton à la mesme charge de lad. fondation...

Insinuée le mardi 29 nov.

Du testament et ordonnance de dernière vollonté de messire Anthoine Serre, presbtre, ancien curé de Charenton, chappelain de l'église de Paris, reçeu par Bouron et Jousse, notaires soussignez le 21 oct. 1707, dont la minute est vers led. Jousse, a esté extrait ce qui ensuit...

Donne et lègue à l'œuvre et fabrique de la paroisse St-Maurice de Charenton la maison qui appartient aud. testateur et la somme de trois cens livres une fois payés pour la faire réparer, ou bien la somme de mil livres une fois payés à prendre sur ses plus clairs biens, au choix et option des curé, marguilliers et paroissiens, et, en cas qu'ils choisissent lad. somme de mil livres préférablement à lad. maison et somme de trois cens livres destinées à sad. réparation, employ en sera fait en rentes sur l'hostel de ville de Paris pour seureté de la fondation que led. testateur entend estre faite en lad. église d'un salut avec l'exposition et bénédiction du St-Sacrement le dimanche preceddent le jour de la Révocation de l'Édit de Nantes, en actions de grâces, dont sera passé contrat avec lesd. srs curé et marguilliers.

Donne et lègue cinquante livres de rente qui seront constituez sur l'hostel de ville de Paris pour ayder à la subsistance d'un me d'écolle dans lad. paroisse de St-Maurice de Charenton, lequel en touchera les arrérages en justifiant, par le certifficat du sr curé, qu'il en a fait les fonctions et qu'il aide et assiste à tous les offices de lad. paroisse et qu'il vacquent (*sic*) assidument aux escolles et à l'instruction des enfans.

Par lequel testament led. Serre a nommé pour exécuteur d'icelluy M. l'abbé Dumas, cy devant conseiller au Parlement.

Ce qui achève de caractériser ces textes ; c'est la disproportion entre les deux legs, de mille livres chacun pour la perpétuelle commémoration de la Révocation, et le codicille de cinquante livres consacré à l'instruction sous forme d'allocation au maître d'école.

N. W.

Mélanges

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN PÉRIGORD

LE TEMPLE DE LIMEUIL ET LE PASTEUR JARLAN

(1668-1683)

Le bourg de Limeuil[1], en Périgord, au confluent de la Dordogne et de la Vézère, fut, dès le XVIe siècle, le siège d'une paroisse huguenote. Cette Église, petite et pauvre[2], eut successivement à sa tête, à partir de 1594, les ministres Chauveton, qui assistait au colloque d'Issigeac le 1er mars 1594, Pierre Blamont, auparavant à Lalinde[3], Urbain Chauveton, installé en 1617, Jean Baisselance[4], et Jean Jarlan[5],

1. *Limeuil*. Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Saint-Alvère.
2. En 1660, réunie à celle du Bugue, elle ne comptait que 500 communiants (*Rosle des Eglises réformées de France*, dressé probablement au synode de Loudun en 1659-1660). — Elle ne pouvait suffire, sans l'aide des autres églises de la province, à l'entretien de son pasteur (Rapport du procureur de Périgueux en 1683. — Arch. nat., TT. 249).
3. Liste générale dressée au synode de Bergerac (1602). En fonction à Limeuil dès 1603 (liste du synode de Gap, en 1603).
4. Ancien pasteur à Montignac. En 1637, il était aussi pasteur au Bugue.
5. Pasteur à Limeuil et au Bugue en 1660 (*Bulletin*, XV, p. 521). Auparavant à Gavaudun (liste générale de 1637).

qui laissa enfin sa chaire à son fils Théodore[1], le dernier pasteur de Limeuil (1674-1683).

Sous le ministère de ce dernier, après des difficultés et des persécutions qui commencèrent de bonne heure, la petite Église, subissant le sort commun, fut détruite par arrêt du parlement de Guyenne en 1683.

Il semble que, déjà en 1631, son existence eût été mise en question : une ordonnance de l'intendant général en Guyenne, de Verthamon, du 23 juillet 1631, citée dans le *partage d'avis* dont il est question plus loin, tout en maintenant provisoirement à Limeuil l'exercice du culte réformé, invitait les paroissiens et leurs adversaires à se pourvoir devant le Conseil d'État. L'arrêt qui fut rendu dut être favorable, puisque le temple ne fut fermé que longtemps après[2].

En 1668, alors que Jean Jarlan était encore pasteur, le clergé du diocèse de Périgueux accusa l'Église réformée de Limeuil de contrevenir aux articles IX et X de l'édit de Nantes, qui autorisaient le maintien du culte protestant là où il existait en 1596 et 1597, et en vertu de l'édit de pacification de 1577. Les réformés de Limeuil ne purent prouver l'existence de leur Église avant l'Édit de Nantes que par l'ordonnance de 1631 et l'arrêt du Conseil. Cela ne suffit pas : leur temple fut fermé en attendant la fin de l'affaire portée devant les commissaires des deux religions, Claude Pellot, intendant en Guyenne, du côté catholique, et pour les protestants Pierre Guignard, avocat au parlement.

Comme il arriva souvent, il y eut « partage d'avis » et les commissaires envoyèrent leurs conclusions au Conseil d'État (19 mars 1668[3]). Celui-ci, suivant sa tactique habituelle, laissa la question en suspens : en 1680 (Théodore

1. Sa mère, Anne Boniot, était de Montauban. Il fit ses études à Montauban, et à la demande de son père, les membres du synode de Basse-Guyenne, réunis à Montflanquin en 1670, « exhortèrent les Églises à la charité envers le sieur Jarlan fils, proposant ». Il fut admis au ministère au synode de Tonneins, le 16 septembre 1674.

2. Nous n'avons pu retrouver ces divers documents. Plusieurs minutes du Conseil d'État (Arch. nat., E 1684) sont signées par Verthamon, mais ne concernent pas Limeuil.

3. Arch. nat., TT. 249.

Jarlan avait succédé à son père depuis six ans déjà), la situation n'était pas changée et le culte réformé était toujours interdit à Limeuil. C'est alors que Jarlan, en dépit de la défense qui en avait été faite, rouvrit son temple, recommença à prêcher et convoqua même à Limeuil une grande assemblée religieuse.

Le dimanche 8 août 1680, dès l'aube, arrivaient à Limeuil, les uns à pied, les autres à cheval ou en litière, les protestants des environs. Les marchands du bourg, sur le seuil de leurs boutiques, les bateliers sur le port, virent passer « des gens de la plus haulte calité, du plus grand estat, accompagnés de laquets de livrée ». C'étaient la marquise de Navailles, la comtesse de Rastignac, les dames de Coulonges et de La Marche, le comte et la comtesse de Vivans, la demoiselle de Laforce, le marquis de Villefranche et le sieur de Vandgouze, frère du marquis de Belcastel. Quelques-uns, arrivés la veille au soir, étaient descendus « au Lyon d'Or ou à Nostre Dame, vers l'heure du soleil couché ».

Dès six heures du matin, le temple fut plein. L'assemblée passa la journée dans la prière et le recueillement, et on lui fit entendre quatre sermons. Théodore Jarlan, à qui il arriva de parler plus de deux heures de suite, en prononça deux; un proposant, Vigier, qui venait du Bugue, et un inconnu que l'on disait des environs de Bergerac, parlèrent aussi. Les assistants se retirèrent enfin vers le soir.

Averti le lendemain, dès la première heure, de cette assemblée illicite, le procureur du roi de Périgueux fit faire enquête[1]; mais les archers de la maréchaussée de Périgord, envoyés à Limeuil l'après-midi, ne trouvèrent plus à son domicile le pasteur Jarlan, et sa femme répondit à leurs questions « qu'il était parti pour la campagne, et qu'on ne savait où il était ». Ils ne purent que dresser procès-verbal, et, dans la quinzaine, ils procédèrent devant témoins à la saisie d'une partie des meubles de Théodore Jarlan :

Premièrement, un lit de plume coitte et cuissin, pesant quarante livres, poids de marc, le plantil d'iceluy estant marqué de fil d'enfer,

1. C'est elle qui nous fait connaître tous les détails de cette affaire. — Bibl. nat. Fr., 22.422 (Gaignères, 2.738).

plus une contre-pointe de laine non rompue, plus une garniture de lit consistant en tour de lit et rideaux, couverte pendante, estant de ras, couleur de noisettes, garnis de frange et frangeon de laine jaune, estant le tout neuf, consistant en neuf pièces, plus une autre garniture de lit de ras de couleur gris de fer, consistant en tour de lit, cinq pentes de rideaux, couverte pendante, le tout garni de frangeon de soye jaune, y estant aussi le dernier du chevet, estant de la dis de la même couleur, le tout neuf; plus neuf serviettes de brin[1] ouvrées, plus cinq linceuls, trois de brin et deux de brindis, y en ayant deux de brin qui sont neufs, et les autres trois demy-usés; plus un mortier de métal, de la pesanteur d'environ soixante livres; plus neuf chaises à bras, faites de bois de noyer de menuizerie au tour, toutes neuves, plus huit autres chaises, aussy de bois de noyer de menuizerie faites au tour, estant aussy neuves, et n'ayant trouvé dans la dite maison aucune vaisselle ny papiers de quelle que nature qu'ils puissent estre, que les livres servans au dit sieur Jarlan pour son ministère, lesquels j'ay laissés avec un lit et autres meubles de menuizerie dans la dicte maison, et à mesure ay fait sortir tous les susdits meubles cy dessous saisis et iceux faits porter en la maison et domicille de Jean Mavis, dit La Marcouze, marchand, à deffaut d'avoir trouvé de bureau establi en la dicte ville de Limeuil. »

L'affaire n'eut pas de suite : l'interdiction de Jarlan fut demandée par le procureur, mais, grâce à de hautes protections, celui-ci put rester à son poste. Ce répit ne fut pas de longue durée. En mai 1683, on vit des catholiques[2] se rendre au prêche, et le parlement de Guyenne ordonna sur-le-champ d'interdire le culte réformé à Limeuil et de démolir le temple. Jean Duvigier, conseiller de cette cour et député « pour la recherche des contraventions aux édits et déclarations de Sa Majesté », arriva à Limeuil le 22 septembre, et visita aussitôt le temple en compagnie de Jarlan et de Maillorac, ancien et scribe. « Avons trouvé, dit-il dans son procès-verbal, un bastiman de figure presque carrée, basti de pierre et couvert de thuille croche, sans aucun lambry ni planché, et au bas du dit temple avons trouvé divers bans rangés pour faire asseoir le peuple, et une chère servant au ministre,

1. *Brin*, toile fine.
2. Une servante, un chirurgien et des enfants. — Arch. Nat., TT, 249.

avec une petite table devans, et autour de la dite chère c'est trouvé environ deux brasses de pavé de petite pierre et le restant sans aucun pavé ni carreau. Comme aussi nous a apparu une cloche au haut de la muraille qui regarde le Nord, et ce fait, sommes sortis du temple ». Les clés furent remises au greffier.

En deux jours le temple fut démoli. Le procureur fit apporter une croix de bois de cinq pieds de haut, et, devant le curé de Limeuil et les pères Récollets, venus en procession, la croix fut plantée sur l'emplacement du temple. Le jour même, le syndic du clergé de Périgueux vint annoncer que le roi faisait présent des matériaux et de la cloche du temple à la fabrique de l'Église paroissiale, à charge de payer les frais de démolition, d'abord attribués au consistoire[1].

Le procureur du roi avait requis contre Jarlan l'interdiction de prêcher dans tout le royaume. Cette mesure fut prise, sans doute, bien que nous n'en ayons aucun témoignage. Quoi qu'il en soit, Jarlan ne resta pas longtemps en France, car, deux ans plus tard, en 1685[2], il se réfugiait en Angleterre avec sa femme et ses deux enfants.

JEAN CORDEY.

SÉANCES DU COMITÉ

9 *mai* 1904.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. P. de Félice, A. Franklin, A. Lods, F. Puaux, R. Reuss, A. Réville, et N. Weiss. M. J. Viénot se fait excuser.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président lit une lettre de Mlle F. Teissier, annonçant l'envoi d'un dictionnaire des pasteurs de France jusqu'au XIX[e] siècle, auquel

1. Par brevet du 10 décembre 1696, Louis XIV fit don à l'hôpital de la manufacture et aux malades de Périgueux, des biens du consistoire de Limeuil. — Cf. *Bulletin*, III, p. 120.

2. Corbière, *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, p. 530.

son père travaillait et qui complétera celui de feu M. Auzière qui s'arrête à la Révocation. Le secrétaire lit une lettre de remerciements de Mme Bernus, annonçant que des mesures seraient prises pour que les papiers de son mari relatifs à la *France Protestante* soient recueillis et envoyés à la Bibliothèque. Puis le secrétaire rend compte de sa délégation au Jubilé de l'Église française de Francfort dont il y aura un aperçu dans le *Bulletin*, ainsi que de l'excursion qu'il a pu faire à Hanau et à Friedrichsdorf dont il rapporte plusieurs vues et cartes postales. Ceux qui voudraient se faire une idée des effets du Refuge devraient se hâter de faire un pèlerinage à Friedrichsdorf pendant qu'on y trouve encore quelques survivants du temps où l'on n'y connaissait que le français. Même l'école enfantine y est encore faite entièrement en français, à côté du cimetière primitif où les arrière-petits-enfants des premiers réfugiés jouent et chantent dans cette langue sur les tombes des premiers réfugiés. Un autre détail mérite aussi d'être consigné, c'est qu'en 1870, 32 jeunes gens durent partir de ce village pour la guerre[1] et qu'ils y revinrent tous sains et saufs. — Le reste de la séance est consacré à un entretien sur la prochaine assemblée générale qui aura décidément lieu à Bourges le 6 juin et y coïncidera avec la session du synode officieux de la circonscription de Paris. M. Bonet-Maury se propose d'y accompagner le président et le secrétaire.

Bibliothèque. — Le secrétaire dépose, de la part de M. Adolphe de Neufville et de M. le Dr Ebrard, l'*Histoire généalogique de la maison de Neufville*, in-4° de 307 pages accompagnées de tables généalogiques, reproductions de sceaux et d'armoiries et d'un Index, Amsterdam, 1869, complétée par *Beitræge zur Geschichte des Hauses Neufville*, in-4° de 69 pages accompagnées de portraits, planches, tableaux, etc., Frankfurt-a-Mein, 1897, et quelques brochures et tirages à part, en allemand, concernant le Refuge à Leipzig, Hanau, Friedrichsdorf et Metz, qu'il a pu recueillir pendant son voyage. — Le président offre *La défense de l'Église contre le livre de M. Claude intitulé la Defensse de la Reformation, divisée en deux parties*, Cologne, 1689; — *Histoire de Tancrède de Rohan*, Liège, 1767; — *Dialogues entre Louis XIV, roi de France, surnommé le Grand, et Charles VI*, Utrech, chez Arnaut Lobedann, 1742. — M. Ph. de Clermont a envoyé les portraits de ses ancêtres : *Johann Adam Klermond et*

1. Il faut ajouter qu'en raison du fait qu'ils savaient tous deux langues, ils furent principalement employés comme interprètes.

Katharina Barbara von der Weyden. — M. R. Reuss apporte : *Warhaftige Beschreibunge allerley furnemer Hænndel so sich in Religions und Weltlichen Sachen, Bey Regierung vorweilen der durchlenchtigsten Kœnige Hagnrichs der andern, Frantzen auch des andern, Carls des Neunden unnd jetz regierenden Hainrichs des Tritten in Frankreich verlauffen unnd haben zugetragen. Gedruckt zu Basel durch Conrad Waldkirchen*, 1575, in-fol. C'est la traduction allemande des *Commentarii* de Jean de Serres. Ce volume est à rapprocher de deux autres déposés antérieurement par le président : *Frantzösische History Allerlay Religion und Walthændlen So sich under Kœnig Henrico II, Francisco und Carolo IX inn Franckreich bisz auff gegenwærtige zeyt erhœrter unnd unerhœrter weiss sich habend zugetragen. Jetzund newlich auss Lateinischer unnd Frantzœsischer sprach in unsere gemeine Teutscke sprach verteustchet.* S. l. 1574, in-folio ; — et IEHOVA VINDEX *oder Was sich in Franckreich zugetragen hat. Die erste Erzehlung Jacob Franckens... Leipzig, durch Zachariam Berwaldt*, 1589, une plaquette in-4°, suivie de 7 autres intitulées *Historicæ relationis complementum* ou *continuatio*, parues en 1591, 1592 et 1593 et accompagnées de quinze planches gravées.

---

5 *juillet* 1904

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, Armand Lods, Frank Puaux, R. Reuss, J. Viénot et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président rend compte de notre assemblée générale qui a eu lieu les 6 et 7 juin à Bourges et à Asnières-les-Bourges. A Bourges elle coïncidait avec la session du Synode officieux de la région de Paris qui avait amené une grande affluence de pasteurs et de laïques des paroisses protestantes du ressort. A Asnières-les-Bourges il s'est trouvé qu'elle tombait sur le centenaire de la réorganisation du culte protestant. L'accueil a été excellent, les deux séances bien suivies, et pendant que le synode siégeait, le président et le secrétaire ont pu visiter en détail l'intéressante capitale du Berry ainsi que la curieuse petite ville de Sancerre, et y feuilleter les registres d'état civil huguenot conservés au greffe du Tribunal. Avant de rentrer à Paris, le secrétaire a été raconter aux protestants de Nevers, récemment groupés autour d'un temple inauguré en 1897, la dra-

matique histoire des origines de cette petite Église. M. le pasteur Damagnez, de Bourges, a facilité de tout son pouvoir notre séjour et nous a envoyé, depuis lors, d'excellentes photographies qui illustreront, dans le *Bulletin*, l'histoire de l'Église réformée de Bourges au XVIe siècle. Le compte rendu du journal catholique du Cher a été bienveillant, beaucoup plus que celui du journal de Nevers, auquel il a fallu répondre par une protestation qu'il a, d'ailleurs, insérée.

Bibliothèque. — Le président lui offre *La sacra Bibbia tradotta in lingua italiana da Giovanni Diodati*, in-folio, 1640, frontispice gravé par Abraham Bosse, accompagnée des Psaumes mis en vers italiens par le même traducteur. Cet exemplaire avait fait partie de la bibliothèque de l'Église réformée de Rouen organisée à Quevilly vers 1600 et avait été donné en 1685 avec toute cette bibliothèque au collège des Jésuites de Rouen. M. le pasteur L.-P. Paumier l'avait acheté en 1825 à la vente des livres d'un vieux prêtre, et elle a pu être acquise, grâce à la vente récente de la bibliothèque de feu M. le pasteur F. Paumier, de Paris. — Un dossier de pièces manuscrites relatives à l'Église de Montauban a aussi été acquis grâce à l'obligeance de M. le prof. Mathiez, — ainsi que la Bible allemande de Piscator, Herborn, 1604-1606, in 4°; — M. le pasteur Dannreuther a donné un bel exemplaire de la Bible de *Ch. Le Cène*, Amsterdam, 1741, in-folio, et les lettres de *Mad. de la Suze;* — Mme Bröleman-Maunoir a envoyé quelques volumes de la part de feu M. Bröleman; — M. R. Reuss dépose un volume de l'abbé Douais et un autre de M. l'abbé Féret; — Enfin M. le président offre la première traduction allemande de la Confession de foi des Églises réformées de France : *Confession oder Bekanntnuss des Glaubens...* Heidelberg, 1562, in 4° — et deux autres plaquettes allemandes relatives à la Révocation.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Théophilanthropes et protestants.

M. Albert Mathiez, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Caen, a étudié, dans une des thèses qu'il a présentées à la Faculté des lettres de Paris pour

obtenir le grade de docteur des lettres, *la Théophilanthropie et le Culte décadaire* (1796-1801)[1]; dans la seconde il a recherché *les Origines des Cultes révolutionnaires* (1789-1792)[2].

A cause de ses rapports avec l'histoire du protestantisme sous la Révolution, le premier sujet mérite particulièrement d'attirer l'attention des lecteurs de ce *Bulletin*. Il avait été déjà abordé par un pasteur, M. Gachon, qui, en 1870, avait publié une *Histoire de la Théophilanthropie*. M. Mathiez le reprend et l'élargit singulièrement en un travail très vivant, très neuf et fortement documenté.

Prenant comme point de départ de son étude une définition de la religion donnée par M. Durkheim[3] (définition d'ailleurs singulièrement étroite et sujette à revision), l'auteur considère que les révolutionnaires ont eu dès l'origine et ont gardé jusqu'à la fin une foi commune et une foi mystique, qu'ils ont rendue obligatoire[4]. Cette foi, issue de la philosophie du XVIIIe siècle, c'est que l'homme peut améliorer indéfiniment sa condition en modifiant l'organisme social. La loi peut et doit être instrument de bonheur, de régénération : telle est la croyance mystique qui anime tous les révolutionnaires, même les plus laïques en apparence.

Les cultes de la Révolution ne devront donc pas être considérés comme des créations factices, mais comme l'expression d'une véritable religion révolutionnaire.

Tout d'abord les esprits les plus avancés ne songent nullement à rompre avec le catholicisme. Mais bientôt les patriotes se convainquent par l'expérience que la religion catholique est incompatible avec le véritable esprit démocratique. Pourtant ils sont persuadés

1. Paris, Alcan, 1904, 1 vol. in-8° de 753 pages (Bibliothèque de la Fondation Thiers, tome IV).

2. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. 1 vol. in-8°, 148 pages (Bibliothèque d'histoire moderne, tome Ier, fasc. II).

3. Dans un mémoire paru dans l'*Année Sociologique* (tome II, Paris, 1899, in-8°), sous ce titre : *De la définition des phénomènes religieux*. « La religion consiste, d'après M. Durkheim, essentiellement, 1° en un ensemble de croyances mystiques communes à un même groupe d'hommes et rendues obligatoires par la communauté; 2° en une série de symboles en lesquels s'extériorisent les croyances et en des cérémonies et des rites qui réunissent à de certains jours les membres du groupe. Autrement dit, il y a toujours dans la religion la foi et le culte. »

4. Cf. les thèses citées de M. Mathiez, ainsi que le résumé qu'il en a donné dans *la Révolution française* du 14 avril 1904, pp. 354 et ss. On devra lire aussi à la suite de ce résumé les critiques adressées par M. Aulard à M. Mathiez sur son « exagération » à « attribuer un caractère religieux à presque tous les actes collectifs des Français de 1789 à 1792 ».

de la nécessité d'un culte. Ce culte ne sera, au début, que celui de la République elle-même. Comme le catholicisme, il aura ses cérémonies, ses fêtes, ses enseignements. « Toutes ces jouissances, moitié mystiques, moitié matérielles », attireront peu à peu les esprits rebelles à la République. Cependant l'échec des deux premiers cultes révolutionnaires, celui de la Raison et celui de l'Être suprême, montrèrent aux patriotes que les cultes et les lois ne suffisaient pas pour la régénération et qu'il était nécessaire de modifier l'homme privé en même temps que le citoyen. Le cri que tous les patriotes poussaient d'abord à l'envi : « Des institutions! des institutions! » fut remplacé par un autre : « Des mœurs! des mœurs! ». On comprenait alors que le culte devait être l'expression d'une morale.

La création du culte de la Théophilanthropie répondit à ce besoin.

Préparée pendant l'an IV (1793) par toute une série d'essais et de projets, la religion des Théophilanthropes fut véritablement fondée en l'an V par le libraire Chemin et l'instituteur des aveugles, le célèbre Valentin Haüy. Le manifeste de ses adeptes fut proclamé dans le discours que La Réveillère prononça à l'Institut, le 12 floréal an V (1794).

Pour le directeur de l'Institut, le culte est nécessaire pour rendre l'homme honnête. Sans doute, trop de religions ne sont que de honteuses et redoutables superstitions, et en particulier la religion romaine. Toutes les religions aboutissent-elles pourtant aux résultats déplorables du catholicisme? Pas nécessairement. On peut concevoir, on peut même établir un culte sans prêtres, sans système, sans stupidités. Et La Réveillère va chercher son exemple dans le calvinisme : « Voyez, dit-il, un pays catholique et un pays calviniste par exemple, et comparez-les (toutes causes influentes d'ailleurs égales); vous trouverez dans le pays calviniste des ménages plus heureux, des femmes plus chastes et plus économes, des maris plus tendres et plus laborieux, des enfants plus chéris et plus respectueux, un raisonnement plus sain. un pays mieux cultivé, en un mot, un peuple plus actif, plus industrieux, plus charitable, meilleur et plus content, beaucoup plus d'esprit public et de véritable amour de la patrie. »

Dès lors La Réveillère recommande de fonder les cérémonies du nouveau culte sur le modèle des cérémonies calvinistes dont la simplicité et la « décence » l'avaient vivement ému un jour qu'il avait assisté à l'office protestant en l'église Saint-Thomas du Louvre. « J'assistai, dit-il, un jour avec ma femme et mes deux filles, à l'office des calvinistes dans l'église Saint-Thomas du Louvre; elles

étaient âgées l'une de neuf ans et l'autre de six, elles avaient souvent vu les cérémonies les plus brillantes et les plus pompeuses de la religion romaine; ces cérémonies n'avaient été pour elles qu'un simple amusement; elles n'en avaient pas reçu la plus légère impression. Ici, elle fut profonde. La vue de cette nombreuse assistance, maintenue dans la plus grande décence, rangée dans un ordre exact, se levant et s'asseyant aux mêmes instants, ces touchantes prières, ce discours purement moral, ce chœur de mille ou douze cents voix répétant à l'unisson, et avec un parfait ensemble, les louanges du Seigneur, quoique le temple fût entièrement nu, que le ministre eût pour tout habit de cérémonie une triste robe noire[1] et que le chant et les vers ne fussent pas bien merveilleux, tout cela produisit, sur ces deux enfants, un effet si attendrissant qu'elles fondirent en larmes; leur mère et moi en firent autant ».

C'est alors que s'ouvrit la période la plus brillante de l'histoire de la Théophilanthropie. Celle-ci s'installa successivement dans toutes les églises de Paris; elle essaima en province et à l'étranger.

Les catholiques, et les protestants à leur tour, s'inquiétèrent des progrès si rapides de la nouvelle religion. Madame de Staël, en un mémoire resté inédit et probablement composé dans les mois qui suivirent le 18 fructidor, nous révèle l'état d'esprit des huguenots des hautes classes[2]. Dans le chapitre intitulé *Des religions*, Madame de Staël, pour qui, comme pour les théophilanthropes, le catholicisme est incompatible avec la République, compare la Théophilanthropie au Calvinisme et conclut en faveur de celui-ci.

Tout d'abord « les protestants se rattachent à une longue suite de souvenirs religieux, et rien n'est plus nécessaire à une religion qu'une antique origine »; ils ont aussi sur les théophilanthropes la supériorité de leurs ministres, « pères, époux, citoyens », et qui constituent une véritable « magistrature ». Surtout le protestantisme ne peut être confondu avec un parti politique, au lieu que « le culte des théophilanthropes est trop souvent traité par plusieurs de ses partisans comme un moyen politique et non comme une religion véritable ».

1. Ce pasteur était vraisemblablement le « citoyen » Marron qui fut pasteur à Paris de 1782 à 1832, et il est intéressant de constater, grâce à ce témoignage, qu'à cette époque les protestants parisiens paraissent avoir fréquenté avec assiduité l'église Saint-Louis du Louvre (*Réd.*).

2. Ce mémoire est intitulé : *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*. Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, mss. fr., nouv. acq. 1300. Il a été décrit par M. P. Gautier dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1899. Voir Mathiez, pp. 267 et ss.

M. Mathiez reconnaît que dans ce plaidoyer, la fille de Necker adressait à la Théophilanthropie les critiques les plus pénétrantes qui lui aient été faites. De plus en plus l'opinion publique s'habitua à considérer le nouveau culte comme une entreprise politique plus encore que religieuse, et « il est certain aussi que le manque de traditions fut pour quelque chose dans l'insuccès final de la secte ».

Suspecte au Directoire, qui, pour lui faire pièce, institua le Culte décadaire, la Théophilanthropie ne put résister à la réaction catholique dont l'avènement de Bonaparte assura le triomphe. Au lendemain du Concordat, par l'arrêté du 12 vendémiaire an X, les théophilanthropes furent chassés des lieux de culte qu'ils occupaient. Ils continuèrent à travers le XIXe siècle une existence obscure et ce fut en vain qu'à diverses reprises ils s'efforcèrent de se reconstituer en Églises.

H. PATRY.

CORRESPONDANCE

Le vitrail de la prédicante à Limoges.

« Limoges, 22 avril 1904.

« Monsieur et cher Directeur,

« J'avais espéré, en publiant dans les *Annales du Midi* mon mémoire sur « le prétendu vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges[1] », obtenir de l'érudition d'autrui la solution de l'énigme que j'ai signalée et que je n'ai pu résoudre qu'à moitié. Jusqu'ici votre *Bulletin* seul[2] a répondu à mon espoir en proposant, pour le personnage principal du « vitrail de la prédicante », un nom propre : celui de Marguerite de Valois (dite aussi d'Orléans et de Navarre), sœur de François Ier, celle-là même dont Pierre de Sebville écrivait en 1524 : « Il n'y a point aujourd'huy, en France, plus évangélique que la dame d'Alençon ». Cette conjecture, — que M. Fonbrune-Berbineau adopte avec vous et veut bien soumettre à mon examen, — a de prime abord quelque chose de séduisant, non seulement parce qu'elle trouve sa justification dans le caractère connu de Margue-

1. Juillet 1903, p. 329 et ss.
2. Nov.-déc. 1903, p. 557-559, art. signé P. F. B.

rite, mais aussi parce que cette reine fut, à partir de 1526, vicomtesse de Limoges et visita cette ville à la fin de décembre 1537[1]. Il y a donc lieu d'examiner de très près la question.

« Une relation du séjour de la reine de Navarre au chef-lieu du Limousin ayant été rédigée par le greffier du consulat de Limoges[2], nous savons que la suzeraine fut reçue avec grand honneur, tant par les bourgeois, prêtres et moines de la ville, que par l'évêque et le chapitre de la cité. De grief quelconque à son endroit, il n'est pas fait mention.

« Quoiqu'on l'ait accablée de présentations, de discours, de chansons, de cadeaux, on lui laissa cependant des heures de loisir et de repos pendant lesquelles, au cours de trois journées, elle eût pu, si l'intention lui en fût venue, faire acte de prosélytisme, comme le fera sa fille Jeanne d'Albret lors de son second voyage en 1564. Le greffier du consulat n'en disant mot, on est conduit à chercher ailleurs, dans les chroniques locales et les registres capitulaires[3], une allusion au moins à un fait aussi singulier que celui d'une reine de 46 ans, montant en chaire, sur la place publique, pour y prêcher les doctrines de la Réforme. Singulier et même déplacé, si nous remarquons que Marguerite de Navarre avait accepté l'hospitalité de Jean de Langeac et logeait au palais épiscopal. Or, cette allusion, nous ne l'avons pas rencontrée. Nous avons donc le droit de tenir le fait pour controuvé.

1. « Le mercredy vingt huictiesme jour de décembre », dit le *Registre consulaire de Limoges*, I, 302. Et plus loin : « Lendemain, le vingt unyesme du dict mois ». Et plus loin : « Le lendemain vingt deuxiesme », Il semble que, pour faire concorder ces diverses indications, il suffise de corriger la première et de lire : *le mercredy vingtiesme jour de décembre* 1537. Le malheur est que les mercredi, jeudi et vendredi de l'avant-dernière semaine de décembre 1537 tombaient non les 20, 21 et 22, mais les 19, 20 et 21. C'est donc à cette dernière date qu'il convient de fixer le séjour de Marguerite de Navarre à Limoges.

2. *Registres consulaires de Limoges*, I, 302-304. « Et luy fut faicte une harengue par l'organe de Mons. maistre Aymery Essenault, comme s'ensuyt, laquelle despuis a esté mise en impressure » (*Loc. cit.*, p. 304). — C'est sans doute parce que l'impression de la harangue eut lieu que le scribe se dispense de tenir sa promesse et de reproduire les paroles de maître Essenault. Comme ce libelle est perdu, il en résulte que nous ne connaissons pas son contenu.

3. Le registre des délibérations du chapitre cathédral de Limoges pour l'année 1537 est perdu ; mais celui de 1538 existe et pourrait, à la rigueur, garder l'écho des événements de décembre. Quant aux registres des délibérations du chapitre collégial de Saint-Martial au XVIe siècle, ils n'existent plus depuis longtemps.

« Reste que le peintre-verrier ait traduit ainsi, en l'exagérant volontairement, suivant le procédé habituel de la caricature, l'audace qu'aurait eue la reine de Navarre, au sortir de la basilique de Saint-Martial où on lui avait présenté une relique du patron[1], d'adresser aux bourgeois de Limoges, sur la place de Dessous-les-Arbres contiguë à la basilique et où se trouvait une chaire de pierre à l'usage des prédicateurs en plein vent[2], quelques paroles de blâme ou de moquerie à l'endroit du culte des reliques. Le fait n'est nullement impossible; on peut même le tenir pour très vraisemblable et y voir une sorte de revanche de Marguerite de Valois à l'adresse de ces chanoines de Saint-Martial qui, connaissant sûrement ses sentiments intimes, avaient eu assez peu de tact pour lui infliger, dès le premier jour de son arrivée, l'ennui de cette cérémonie forcée[3].

« Je ne répugnerais donc nullement à interpréter ainsi le « vitrail de la prédicante », et à y voir une caricature de Marguerite de Navarre, n'était la difficulté archéologique. Aussi longtemps qu'on n'aura pas prouvé d'une façon certaine que les bourgeois de Limoges portaient encore des vêtements longs en 1537-1538, et que le style général de notre vitrail est dans la donnée du temps, je considérerai sinon comme erronée, du moins comme conjecturale, l'identification que vous voulez bien me proposer[4]. Scrupule d'archéo-

1. « Et au droict du portal du monastère monsieur sainct Marcial, mons. maistre Mathieu Jouviond, abbé d'icelluy monastère, acompaigné de tous ses religieux, tous enchapez richement, vint fere la reverence à icelle [reyne de Navarre], et luy donna à offrir ung reliquaire de mons. sainct Marcial. Et fut conduicte jusques au sortir à la porte de Maignenye... » (*Registres consulaires*, I, 303).

2. Il en est fait mention par M. L. Guibert dans sa brochure *Le prédicateur Menauld* (1883, p. 3), mais sans indication de source.

3. L'expression « luy donna à offrir... » (ci-dessus, note 2), est bien peu claire. Comme la leçon n'est point douteuse (vérification faite), je suppose qu'il faut entendre que les chanoines présentèrent et firent toucher à la reine un reliquaire de saint Martial, suivant la coutume.

4. J'avais cru un instant trouver dans l'ouvrage de M. Ant. Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs* (2 vol., 1878), l'explication de notre vitrail limousin. Mais mon attente ne s'est point vérifiée. — Je profite de l'occasion de cette lettre pour rappeler qu'un éminent professeur de la Sorbonne, M. Ch. Lenient, s'occupa de ce vitrail il y a une quarantaine d'années, alors qu'il préparait son histoire de *la Satire en France au* XVI[e] *siècle*. Il prit quelques renseignements à Limoges, où il fut fort sollicité d'adopter l'interprétation courante. Il eut le bon esprit de résister à ces suggestions, puisqu'il n'est point fait mention du vitrail de Jeanne d'Albret dans l'ouvrage précité.

logue, direz-vous. J'y consens. Mais scrupule fondé aux yeux de ceux qui savent qu'en ce grand foyer d'art industriel qu'était alors Limoges, les orfèvres, les peintres-émailleurs, les peintres-verriers et les architectes étaient, depuis bien des années déjà, entrés résolument dans les voies de la Renaissance.

« Veuillez, Monsieur et cher Directeur, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« ALFRED LEROUX. »

Je remercie vivement, pour ma part, M. A. Leroux d'avoir bien voulu répondre avec autant d'érudition à l'hypothèse que j'avais suggérée à notre collaborateur P. Fonbrune-Berbineau. Il est bien évident qu'aussi longtemps que nous ne pourrons pas nous appuyer sur un texte contemporain et local, cette hypothèse n'aura qu'une valeur très conjecturale. Je prendrai néanmoins la liberté de la maintenir, pour les raisons que voici :

1. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'admettre que Marguerite soit un jour montée en chaire. Il suffit de se rappeler qu'elle saisissait toute occasion pour « prêcher », dans le sens populaire de ce mot, pour « endoctriner » les gens : ainsi dans son *Miroir*, dans ses contes, pas encore imprimés il est vrai, mais qui couraient de bouche en bouche, enfin, par la protection qu'elle accordait aux moines et prédicateurs « luthériens ».

2. Il faut aussi rappeler que, dès 1533, on l'avait, pour ce fait, tournée en dérision au collège de Navarre, et que ce qu'on lui reprochait c'était précisément qu'elle se mêlât de questions qui jusque-là étaient considérées comme ne regardant que le clergé; en un mot, qu'essayant de faire, directement ou indirectement, du prosélytisme, en faveur des idées religieuses *nouvelles*, elle sortait du rôle passif qui, aux yeux des contemporains, convenait aux laïcs et surtout aux femmes[1].

Elle pouvait donc fort bien, pour cette raison, avoir été considérée par quelque imagier, « endoctriné » lui aussi par les gens d'Eglise, ses clients habituels, comme une prédicante se mêlant d'une manière par trop ostensible de ce qui ne la regardait pas.

Reste, évidemment, la question du costume. Mais, ici encore, je ne crois pas qu'on puisse dire d'une manière absolue que celui de ce petit vitrail étant du XVe siècle, il ne saurait représenter une dame du XVIe. Il se peut que l'artiste ait représenté une bonne femme

1. Voy. *Bull.*, 1903, p. 209-210.

qu'il avait sous les yeux et qui, bien que vivant au XVIe siècle, continuait à s'habiller comme on le faisait trente ans auparavant. Je pense qu'en province on conservait longtemps, en ces choses, les mêmes usages, de même que nous voyons, au commencement du XVIIe siècle encore, bien des gens persister à se servir pour écrire, des caractères dont on se servait au XVIe siècle.

Mais, encore une fois, au point de vue des textes et des preuves formelles, la question reste ouverte, bien que je ne voie personne qui ait eu, pour inspirer une caricature de ce genre, une notoriété aussi grande et caractéristique que Marguerite de Valois.

N. Weiss.

Procès aux cadavres.

(A ajouter à la liste supplémentaire, *Bull.*, 1903, p. 573[1].)

Honfleur. — En 1704-1705, procès fait en la vicomté d'Auge à la mémoire de *Judith Routtier*[2], veuve de *Guillaume Andrieu*[3], en son vivant demeurant rue Haute, à Honfleur, morte relapse avant le mois de mai 1700, à la requête de Marie-Rosalie de Brouilly, dame d'atour de Madame, épouse d'Alexis-Henry, comte de Châtillon, premier gentilhomme du duc d'Orléans, ladite dame envoyée en possession des biens de Judith Routtier.

« Permis d'informer que ladite Judic ou Judith Routtier, née dans la religion prétendue réformée, laquelle auroit reconnu son erreur et fait abjuration, en conséquence fut receue au giron de l'Église, mais depuis, retombant dans sa première erreur et se trouvant attaquée de la maladie dont elle est décédée, refusa les sacrements, de sorte qu'elle n'a pas esté inhumée en terre sainte, qu'elle est morte relapse et que ce crime emporte confiscation de biens, etc. Mise en

1. Voir aussi plus haut, p. 233, le document concernant *Jean Demelé*, saunier, du village d'Ors en Olleron, décédé après le 24 février 1715, après avoir refusé d'écouter le prêtre Thomas Hussey.

2. Judith Routier ou Routtier, originaire de Dieppe, épousa Guillaume Andrieu, sieur de la Fosse, fils de Jacques Andrieu et de Madeleine Pimont (Mariage du 15 oct. 1662, à Honfleur, par M. Le Gendre, pasteur).

3. Guillaume Andrieu, avocat, sieur de Tonnetuit, et sa femme Judith Routier, héritière de M. de Chauvin, sont présents devant les tabellions de Honfleur en janvier 1663. La terre de Tonnetuit avait appartenu à Pierre de Chauvin, connu pour ses voyages à la Nouvelle-France, mort en février 1603.

délibération ladite requête (15 février 1704) de dame de Brouilly, ouy le procureur du roy, etc., etc.

« Nous avons ladite Routtier déclarée deubment convaincue du crime de relaps, et lesdits Jean Le Cordier[1], Jean Andrieu[2], Pierre Lefebvre, Nicolas Paslier[3] et Jeanne Andrieu[4] d'avoir nuittamment enterré le corps de ladite Routtier, à dessain de le soustraire à la peine portée par les déclarations du roy.

« Pour punition et réparation de quoy, ordonné, conformément aux déclarations du 6 avril 1686, que son corps sera exhumé et traîné par l'exécuteur des affaires criminelles sur une claye par les rues de ladite ville de Honfleur, pour ensuite estre icelluy jetté à la voirie; — et d'autant que cela ne pouroit réellement estre exécuté, veu le long temps que le corps de ladite Routtier a esté mis en terre et que par ce moyen il est anéanty, ordonné que la présente [sentence] sera exécuttée par tableau qui sera exposé en la place publique de la ville de Honfleur, au bas duquel sera le présent jugement escrit en abrégé », etc.

Ch. Bréard.

Toulouse. — Dans *les Heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse, ou Recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy, commençant au mois de décembre de l'année mil sept cens trente sept et fini au mois d'aoust mil sept cens cinquante* (msc. 699 de la Bibliothèque de Toulouse), on lit au fol. 3 :

« Le 6e janvier 1738 mourut en couches la femme d'un procureur « au parlement nommé *Clauzade*, à la rue Velane, elle estoit huguenotte, et son mari aussy. N'ayant pu être convertie par les soins « et les remonstrances de M. le vicaire de St Étienne n'y par les « exhortations des vicaires généraux, ces Mrs en ayant fait leur rap-« port à Monsgr l'archevêque, sa grandeur si rendit le soir incognito « avec M. le prevost et son aumônier. Étant monté à la chambre de « la malade, il trouva qu'elle rendoit l'esprit. L'archevêque ayant « pris à part le mary, l'interrogea sur la conduite passée de son

1. Jean Le Cordier, marchand à Honfleur, appartenait à une famille ancienne, dont on connait Guillaume Le Cordier, de la religion réformée, demeurant à Honfleur en 1590.

2. Jean Andrieu, avocat, fils de Lucas Andrieu et de Suzanne Telles.

3. Nicolas Paslier (ou Pallier), sieur du Mont, marchand armateur, fils de Nicolas Paslier et d'Elisabeth Andrieu — vivait à Honfleur en 1702.

4. Jeanne Andrieu, sœur de Guillaume Andrieu, avocat, et veuve de Philippe Le Cordier (mort en 1682).

« épouse et luy promit d'en faire un exemple public en faisant « traîner par la ville le cadavre de sa femme; on mit dans le moment « des gardes à la porte de sa maison, qui y restèrent deux jours. « Cependant, à la sollicitation des puissances qui s'intéressèrent en « faveur du mary, il obtint, par grâce spéciale, de la faire enterrer « avec l'enfant mort dans son sein et feut transportée sur un chariot « au chemin de Montaudran, dans un fossé, près la meterie de « M. Glassier, led. chariot escorté par 4 soldats du guet. »

Saintes. — Dans la seule année 1724, le Présidial de Saintes, chambre du conseil, fit plusieurs procès à des religionnaires décédés sans avoir reçu les sacrements de l'Église, et condamna leur mémoire à estre éteinte, en les condamnant à la confiscation de la moitié de leurs biens et aux dépens de la procédure.

Jean Boisson, marchand de Jonzac, mort obstiné le 8 sept. 1724;

Jeanne Ballanger, de Mortagne, religionnaire morte sans sacrements, 15 septembre 1724;

Jacques Rouffineau, du grand Lauron, 25 août 1724;

Daniel Vigneaud, de Gemozac, 1er août 1724;

Jean Betis, de Saujon, 14 novembre 1724;

Isaac Fourestier, de Loumerée, 5 août 1724;

Paul Michelon, de Chalais, 16 octobre 1724;

et *Jean Chevalier*, de Pons, 16 janvier 1725.

5 août 1724. — François Mareschal, procureur curateur à la mémoire de feu Isaac Fourestier, de Loumerée, prétend qu'il a toujours professé la Religion Prétendue Réformée, qu'il est mort dans cette Religion, et ne s'est pas converti, parce qu'il a été surpris par la mort et était en démence, par rapport à son grand âge, que le curé ne lui avait fait que des visites d'honnêteté, comme il était accoutumé.

26 juillet 1724. — Ignace Dufaur, prêtre, curé de Saint-Vivien, est venu trois fois exhorter Fourestier à se faire catholique. Le malade lui dit qu'il n'était pas encore temps, qu'il fallait attendre, puis lui tourna le dos, et le curé ajoute qu'il était toujours très obstiné, n'avait voulu faire aucune fonction de catholicité et n'avait jamais paru à l'église de la paroisse.

Joseph Babin, sacristain, même déposition.

Jacques Roulain, charpentier, a aidé un valet et un soldat du régiment d'Artois à mettre le défunt dans la fosse, creusée dans son chai, le lendemain de sa mort, et à placer sur la fosse de grands morceaux de bois équarri.

Jean Joguet, laboureur, même déposition que le sacristain.

André Baupin, valet domestique, même déposition que le charpentier et le sacristain.

Catherine Petit, servante domestique, même déposition.

Marguerite Biron, veuve de Simon Joguet, métayère, même déposition que le sacristain; le malade mourut le vendredi 7 juillet 1724, à 9 heures du matin, fut enterré dans son chai, dès 9 ou 10 heures du soir, près de sa défunte femme, dans une fosse faite par Vaillant, André Beaupin, soldat du régiment d'Artois, compagnie de Cahors, valet du défunt, et qu'on y mit des chevrons et soliveaux sur la fosse, qu'elle n'a jamais vu ledit Fourestier aller à la messe, ni sa défunte femme, ni leur fils.

Veuillez, etc. De Richemond.

Chalon-sur-Saône. — Il doit y avoir, il y a certainement à mon avis, une double erreur dans la liste des cadavres traînés sur la claie, publiée dans le numéro de septembre-octobre 1903.

1° Une erreur de nom : La veuve Girard, belle-mère de Pierre Plantamour (voir *Bulletin*, 1903, pages 442 et 451), ne s'appelait pas Sarra Viot, mais bien *Sara Héliot*, comme l'indique, d'après la *France Protestante*, le *Bulletin* de 1858, page 385. — J'ai retrouvé aux Archives de la mairie de Chalon-sur-Saône une pièce la concernant.

C'est une décharge de sa cote de taille de 18 livres 5 sols au profit de ses héritiers, en raison de ce qu'ils n'avaient rien hérité de leur mère et belle-mère, les biens de celle-ci ayant été confisqués au profit de Sa Majesté. La sentence est du 5 février 1688 et la décharge est relative à l'année 1687. La pièce mentionne que « Sarah Héliot, veuve d'honorable Jean Girard, est décédée en 1686 ». Jean Laloët, un des gendres de Sarah Héliot, avait épousé Marguerite Girard, fille de la défunte. Il avait payé la cote pour les biens de sa belle-mère défunte et il en obtint le remboursement.

Il y avait eu un pasteur Héliot à Chalon-sur-Saône en 1656. Sara Héliot était peut-être sa fille ou sa sœur.

Il doit donc y avoir eu erreur de copiste dans le nom donné à la belle-mère de Pierre Plantamour dans la pièce mentionnée au *Bulletin* de 1903, page 442.

2° La seconde erreur résulte pour moi de la mention d'une *Sara Hoilet* dont le cadavre aurait été traîné sur la claie à Châlons-sur-Marne. *Bulletin* de 1903, page 430.

Cette Sara Hoilet est certainement la même personne que Sara Héliot de Chalon-sur-Saône que mentionnait, d'après la *France Protestante*, le *Bulletin* de 1858, page 385.

La conclusion est que Sara Hoilet, Sara Viot (*Bulletin* de 1903, pages 430, 442 et 451), et Sara Héliot (*Bulletin* de 1858, page 385) ne sont qu'une seule et même personne dont le vrai nom est le dernier : Sara Héliot, veuve de Jean Girard, et belle-mère de Pierre Plantamour dont le cadavre eut aussi son procès en 1691.

Pour le dire en passant, ce Pierre Plantamour *était* le frère de Jean Plantamour, praticien, réfugié à Genève à la suite de la Révocation. C'est un descendant de ce dernier, Philippe Plantamour, qui légua, il y a quatre ans, à la ville de Genève le, magnifique parc « Mon Repos » situé au bord du lac, rive droite, non loin du grand Hôtel National.

Recevez, etc.

A. Cornet-Auquier.

La Réforme à Bourges au XVI[e] siècle. Notes supplémentaires.

Voici une ou deux notes qui viennent à l'appui de quelques-uns des faits cités dans l'étude consacrée à la Réforme à Bourges, dans le *Bulletin* de juillet-août de cette année. La première se trouve dans les *Chroniques d'Étienne de Médicis, bourgeois du Puy*[1]. Le chroniqueur, racontant le jubilé de Notre-Dame du Puy de l'année 1524[2], constate que, bien qu'il eût été fréquenté par une grande multitude, celle-ci aurait été encore plus considérable, si quelques personnes n'en avaient été détournées, entre autres, parce qu' « ung tas de prescheurs,... en preschant le karesme, en « plusieurs parties, detraictoient ledict sainct Jubilé contre droict « et équité, en dilacérant l'honneur, le bien et le loz du très sainct, « dévot et singulier habitacle de Nostre-Dame du Puy d'Anis et « dudit sainct Pardon, là de toute ancienneté cultivé, ainsi qu'il « appert par beaucoup de vieulx escripts. Dont à plusieurs de ces « prescheurs n'en print pas trop bien, car ung devot prebstre du « diocèse de Bourges raconta là hault en ladicte saincte église que, « en sa perroisse, ung prescheur affirmoit au peuple le Pardon du « Puy estre une fatuité et que ce n'estoit qu'un fol vouloir d'y venir, « lequel, tantost lesdites paroles ainsi laidement proférées, la chière

1. Publiées par A. Chassaing, Le Puy, 1874, in-4°, I, 184.

2. Il s'agit bien de l'année 1524, et non 1525 comme on pourrait le croire d'après l'ancien style (Pâques commençant, en 1524, le 27 mars, et le jubilé en question étant du 25), puisque le chroniqueur parle ensuite des prédications à Lyon d'Aimé Maigret, prédications qui y eurent lieu seulement en 1524.

« et luy, tout rua jus, et crut soubdainement aussi noir que charbon ; « de quoy ledit peuple, qui cella avoit ouy et veu, s'en esmerveilla « moult, et y vindrent la plus grande partie de la perroisse bien « dévotement rendre grâces à Nostre-Dame et gaigner le Sainct « Pardon, et racontarent tout au long le contenu de ce mistère. »

Ce passage semble bien faire allusion aux prédications de Michel d'Arande à Bourges en 1524, on y voit le retentissement qu'elles eurent, en même temps que la transformation, par la légende, de l'interdiction qui les arrêta, en un miracle de la Vierge du Puy.

Le second texte m'a été signalé par M. P. de Loriol Le Fort, de Genève. Ce sont des passages des *Grandes chroniques et annales de Passepartout, Chroniqueur de Genève,* d'Artus Désiré, que notre collaborateur M. A. Cartier a naguère analysées et commentées dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* (t. V, liv. 2, 1901, p. 163-201). Ils se rapportent à quelques-uns des fugitifs de Bourges, et le témoignage, assurément non suspect, qui leur est rendu par ce diffamateur de la Réforme, nous donne une très haute idée de l'estime en laquelle ils étaient tenus.

Passepartout.

C'est grand cas que de toute part
Ilz s'en vont comme chiens courans
A Genève avec leurs enfans :
Voire, et des plus grans du païs.

Maistre Pierre.

Nous debvons bien estre ébahis
D'y voir aller tant de meschans
Encore des plus gros marchans
Qu'on estimoit si gens de bien.

Passepartout.

Il y a je ne sçay combien
Qu'il y alla deux advocatz
De Bourges, dont on fit grand cas
Par ce qu'ilz estoient de renom.

Maistre Pierre.

Et par ta foy comment ont-ilz nom ?

Passepartout.

Coilladons, fort grans personnages,
Frères, estimez des plus sages
Qui fussent en toute la ville :
Et riches de plus de vingt mille
Qu'ilz ont baillé à interest.

Maistre Pierre.

Voylà pas grand pitié?

Passepartout.

Si est,
Encor sus la fin de leur aage
Abandonner leur héritage
Pour s'aller damner en ce lieu!

Maistre Pierre.

Mon amy, aussi vray que Dieu,
Ilz avoient fait quelques pechez
Occultes, secretz, et cachez :
Par lesquelz Nostre Seigneur a
Permis qu'ilz s'en soient allez là
Pour en depescher le païs.
Que de gens furent esbahis
Quand ilz ouyrent les nouvelles
Que les malheureux infidèles
S'estoient allez audit lieu rendre.

Passepartout.

Mon amy, il te faut entendre
Que ces misérables gens là
Estoient fort prisez par deça :
Et avoient un si grand crédit
Que si, par conseil, eussent dit
Qu'un charbon noir eust esté blanc,
Sans jamais bouger de leur banc
Ilz y eussent fait croire cela,
Car, avant qu'ilz allassent là,
Ilz estoient grandement aymez
Et si prisez et estimez
Qu'en Berry n'estoit bruit que d'eux.

Maistre Pierre.

Mais qui causa les malheureux
D'aller en ceste ville estrange
Où l'on ne congnoist Dieu ne ange,
Au grand détriment de leurs âmes?

Passepartout.

On dit que ce furent leurs femmes
Qui les preschèrent si très bien
Que oncques puis ne valurent rien
Et sans le déclarer à homme
Ilz prindrent de l'argent grand somme.
Et s'en allèrent audit lieu
Secrètement, sans dire à Dieu,
A parens ni amys qu'ilz eussent.
Et au lieu qu'on pensoit qu'ilz fussent
Gens de bien, estoient heretiques.....

Cette influence des femmes, que l'*Histoire ecclésiastique* nous a déjà montrées particulièrement ardentes aux prédications de Jean Michel (V. plus haut, p. 323), notre pamphlétaire la relève encore à propos de l'exode de Jacques Pastoureau :

...Beaucoup de maris y vont
Pour complaire à leurs glorieuses,
Lesquelles sont si curieuses
D'ouyr prescher choses nouvelles
Qu'il faut, pour avoir paix à elles
Qu'ilz facent à leur volonté :
Comme d'une qu'on m'a compté
Petite paillarde, adultère,
Qui estoit si sacramentaire
Que ses yeux prestz à paillarder
Avoient horreur de regarder
Le digne Sacrement de Dieu,
Et les tournoit en autre lieu
Toutes les fois qu'on l'élevoit :
Car tant à contre-cœur l'avoit
Qu'elle ne aloit guère à la messe,
Et prioit son mari sans cesse

De vendre son bien par de ça
Pour aler demeurer de là,
Donq el' fit tant par son langage
Qu'il vendit meuble et héritage :
Et en après ilz s'en alèrent
Audit Genève, où ilz portèrent
Grand somme d'argent avec eux,
Duquel ont fait bastir eux deux
Audit lieu maison fort plaisante.

Maistre Pierre.

Et comment avoit nom la meschante ?
Estoit-el' femme de renom ?

Passepartout.

Je ne sçay pas son propre nom
Mais quelque un m'a dit de nouveau,
Que son nom est Pastoreau
Fille d'un gros marchant de Bourges...

N'est-il pas vrai qu'à travers la haine et les calomnies, parfois atroces, que ce grand pourfendeur d'hérétiques déverse, dans ce factum, par exemple contre Calvin, et surtout contre Marlorat, on sent le respect que lui inspirèrent, comme malgré lui, ces célèbres réfugiés berrichons[1] ?

N. W.

NÉCROLOGIE

M. Jules Gaufrès.

Le 22 août, à Turin, notre Société a perdu, dans sa soixante-dix-huitième année, un de ses premiers amis, le Comité un de ses membres les plus anciens et les plus constamment dévoués. On peut

1. Dans l'article dont ces deux textes illustreront quelques lignes, on est prié de corriger trois fautes d'impression : P. 343, note 5, lire Raynal. — P. 344, note 1, l. 4, lire puis, qu'aujourd'hui...; — P. 345, note 3, l, 3, lisez 1561. — P. 311, note 5. Le palais royal, dont il ne reste plus rien, était, au contraire, plus important que celui de Jacques Cœur.

affirmer, sans exagération, que le dévouement aux œuvres de lumière et de progrès a été le trait dominant du caractère de M. Gaufrès, le principe de son inlassable activité. D'autres ont dit déjà, ou diront plus tard, ce qu'il fut — et ce qu'il fit — à la tête de l'institution Duplessis-Mornay, au conseil municipal de Paris, au conseil général, dans sa présidence de la Ligue française de la moralité publique, à l'Orphelinat de la Seine, au sein des Comités biblique et pour l'Encouragement de l'instruction primaire, et, jusqu'en ses derniers jours, en ses articles du *Signal*, du *Relèvement social* et de l'*Emancipation*, partout en un mot où il pouvait combattre l'ignorance ou l'immoralité, et contribuer à l'éducation morale et à ce relèvement des âmes qui lui tenait tant à cœur.

Dans le *Bulletin*, où son nom a été si souvent inscrit, nous devons surtout rappeler avec reconnaissance sa collaboration qui remonte à près d'un demi-siècle (avril 1855), ses travaux sur les anciennes Académies de Nîmes et de Pont-de-Veyle, sur les lettres françaises de Calvin, sur la jeunesse de Guillaume Bigot, sa biographie de Duplessis-Mornay (*Encyclopédie des Sciences religieuses*), son beau livre sur Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle, ainsi que le magistral coup d'œil qu'il jeta à l'occasion du Jubilé de 1898, sur « l'Enseignement protestant sous l'édit de Nantes ».

Né à Vergèze (Gard) le 2 juin 1827, après s'être d'abord consacré au saint ministère, puis à l'éducation, M. Gaufrès faisait partie de notre Comité depuis quarante ans. Nous y étions entrés à la même date. — Qu'il me soit permis d'évoquer ce souvenir personnel et au nom de tous ses collègues, qui n'oublieront ni le charme de son commerce, ni la sûreté de son jugement, ni l'élévation et la sérénité de son esprit, de lui rendre ici un suprême hommage de profonde affection et de douloureux regrets.

F. DE SCHICKLER.

M. le professeur E. Comba.

Une des plus tristes nouvelles qui nous soient parvenues pendant les vacances, c'est celle de la mort inattendue du professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie vaudoise de Florence, et membre honoraire de notre Société, le Dr Émile Comba. Souffrant, il est vrai, depuis quelques années, mais d'une robustesse qui semblait devoir défier longtemps encore toute issue fatale, M. Comba était allé se reposer à Guttanen, dans l'Oberland bernois. Il y a

succombé à une congestion cérébrale, le 31 août, jour de son soixante-cinquième anniversaire. C'est une très grande perte pour l'Église vaudoise d'Italie qu'il avait servie avec éclat, ayant été le fondateur de la communauté de Venise, un des principaux soutiens de celle de Florence et, depuis 1872, le professeur, puis le doyen de son École de théologie. Dans le domaine de l'histoire, il s'était avantageusement fait connaître, d'abord comme collaborateur et fondateur de la *Rivista cristiana*, puis par diverses publications sur la Réforme en Italie (*Storia della Riforma in Italia*, I, 1881; — *I nostri Protestanti*, deux vol. *Avanti la Riforma*, 1896 et *Durante la Riforma*, 1897) et sur l'Histoire des Vaudois (*Introduction*, 1898, et *De Valdo à la Réforme*, 1901). Le surmenage auquel nos organismes modernes résistent difficilement a certainement hâté sa fin. M. Comba était d'un commerce agréable et s'était fait, au delà des frontières de son pays natal, des amis qui ont été douloureusement émus en apprenant son brusque départ. Nous faisons des vœux pour que, comme on nous le fait espérer, on publie bientôt le troisième volume de chacun de ces deux derniers ouvrages restés malheureusement inachevés[1].

N. W.

Je saisis cette occasion pour rectifier une date du trop bref article que, faute de place, j'ai dû consacrer à M. le professeur *A. Bernus* (Voy. plus haut p. 253 et 288) :

M. Bernus n'est mort, ni au commencement d'avril, ni le 7 avril comme nous l'avons écrit par erreur, mais le jeudi 31 mars 1904, et on lui a rendu les derniers devoirs le samedi 2 avril. Signalons aussi, à son sujet et pour compenser l'insuffisance de notre note, outre les articles de la *Gazette de Lausanne* des 8 et 9 avril, ceux de M. J. Adamina dans le *Journal religieux des Églises indépendantes de la Suisse romande* des 9, 16, 23 et 30 avril, et ceux de M. Ph. Bridel dans la *Liberté chrétienne* (Lausanne) des 15 juin et 15 juillet.

1. Voy. deux articles dans l'*Écho des Vallées* des 9 et 16 septembre 1904.

Le Gérant : FISCHBACHER.

6434. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, dir.